

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET
ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION EN SCIENCES HUMAINES
ET SOCIALES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIVE SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

**COOPÉRATIVES AGRICOLES ET DEVELOPPEMENT DU
MONDE RURAL : LE CAS DU MBAM ET KIM, 1990-2015**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Histoire,

Option : Histoire économique et sociale

Par

Roger Vital MANGONO

Licencie en Histoire



Sous la direction de

Pr. Mathieu Jérémie ABENA ETOUNDI

Maitre de conférences

Janvier 2023

À

mes parents Apolinaire MANGONO et Mélanie BONGA de regrettée mémoire

REMERCIEMENTS

Notre travail de recherche est un construit collectif qui s'est concrétisé sous la volonté de plusieurs personnes. Qu'il nous soit agréable de témoigner notre reconnaissance à toutes les personnes ayant permis sa réalisation.

Nous adressons notre reconnaissance à l'endroit de notre encadreur le Pr Mathieu Jérémie Abena Etoundi, qui a non seulement été pour nous un maître mais, un guide en dépit de ses multiples préoccupations, a accepté de diriger cette recherche. Nous lui sommes redevable pour ses conseils et remarques édifiantes qui ont amélioré la qualité de ce travail.

A tous les enseignants du Département d'Histoire qui, sans relâche, nous ont toujours encouragés dans le chemin de la recherche scientifique à travers la relecture et la réécriture de l'historiographie du Cameroun.

Notre gratitude va également aux membres et leaders des Coopératives du département du Mbam et Kim, en reconnaissance des informations qu'ils nous ont fournies, qu'ils trouvent en ce travail le fruit de leurs efforts.

Nous sommes aussi reconnaissant envers la famille APPOLINAIRE MANGONO pour le soutien indéfectible et les multiples sacrifices consentis à notre modeste personne.

Dans le même registre, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à Fabrice Bina Bruno Odilon Okala Mengue, Olivier Agoua, Thérèse Pebe pour la générosité avec laquelle ils ont toujours manifesté à notre endroit, Yves Essengue, pour tous ses conseils pratiques, méthodiques et méthodologiques dans la rédaction de ce travail.

A nos amis et camarade, qu'ils trouvent dans ce travail les fruits de leur encouragement.

En fin, que tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail, qu'ils trouvent à travers ces lignes un motif de satisfaction.

SOMMAIRE

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
RESUME.....	vii
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : L'AVENEMENT DES COOPERATIVES AGRICOLES ET L'IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE DES ANNEES 1990 : LE CAS DE LA LOCALITE DU MBAM.....	25
ET KIM	25
CHAPITRE II : PROCESSUS DU MOUVEMENT COOPERATIF DANS LE MBAM ET KIM	38
CHAPITRE III : APPORTS SOCIO-ECONOMIQUES DES COOPERATIVES AGRICOLES DANS LE MBAM ET KIM.....	66
CONCLUSION.....	115
ANNEXES.....	120
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	143
TABLE DES MATIERES	156

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABF	: <i>Agri-Business- Facility for Africa</i>
AFD	: Agence Française de Développement
AVZ	: Agence de Vulgarisation Zonale
CAPBCA	: Coopératives des Planteurs Bamiléké de Café Arabica
CBS	: <i>Cooperative Business School</i>
CCAM	: Caisse de Crédit Agricole Mutuel
CEAC	: Centre d'Education et D'Action Communautaire
CP	: Conseiller Paysan
CPBCA	: Coopérative du Plateau Bamiléké du Café Arabica
CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée
CVD	: Comités Villageoises de Développement
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et de l'Emploi
DSDSR	: Document de Stratégie Développement du Secteur Rural
FEGIC	: Fédération des Groupes d'Initiatives Communes
FIDES	: Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social
FMI	: Fonds Monétaire International
FONADAOR	: Fonds d'Appui aux Organisations Rurales
FONADER	: Fonds National de Développement Rural
GAM	: Groupement d'Agriculteurs Modernes
GIC	: Groupe d'Initiative Commune
MIDEVIV	: Mission de Développement des Cultures Vivrières
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAGRI	: Ministère de L'Agriculture
NPA	: Nouvelle Politique Agricole
NWCA	: <i>North West Cooperative Africa</i>
ODD	: Objectif du Développement Durable

ONCPB	: Office National de Commercialisation des Produits de Bases
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation des Droits des Affaires
OP	: Organisation Paysanne
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PCA	: Président du Conseil d'Administration
PEA-JEUNES	: Projet d'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNVA	: projet National de Vulgarisation Agricole
PROCISA	: Projet du Centre d'Innovation Vert pour le Secteur Agroalimentaire
SAP	: Société Africaine de Prévoyance
SCCC	: Société Camerounaise de Commercialisation du Cacao
SDN	: Société des Nations
SDSR	: Stratégie de développement du Secteur Rural
SEMCA	: Secteur de Modernisation des Cultures d'Altitudes
SIP	: Société Indigène de Prévoyance
SOCAPALM	: Société Camerounaise de Palmeraies
SOCOOPER	: Société Coopérative de Développement Rural
SOCOOPED	: Société Coopérative d'Epargne pour le Développement
SODECAO	: Société de Développement du Cacao
SODECOTON	: Société de Développement du Coton
SOK	: <i>Syndikat für Oelpamen Kultur</i>
UCCAO	: Union des Coopératives de Café Arabica
UGIC	: Union des Groupes Initiatives Communes
UNDVA	: <i>Upper Noun Valley Development Authority</i>
WAPB	: <i>West Africa Produce Board</i>
ZAPI	: Zone d'Appui Prioritaire Intégrée

LISTE DES ILLUSTRATIONS

- Tableaux	
1 : Les principales essences forestières du Mbam et Kim.....	Erreur ! Signet non défini.
2 : Quelques espèces fauniques rencontrées au Mbam et Kim	Erreur ! Signet non défini.
3 : localisation des peuples autochtones dans le Mbam et Kim	Erreur ! Signet non défini.
4 : Principales structures des organisations paysannes à Ntui en 2015.....	67
5 : Nombre des organisations paysannes dans les localités de Yoko, Ngoro et Ngambé-Tikar de 2000 à 2015	70
6 : Grandes zones de production et principaux produits de 2005 à 2014.....	71
7 : Carte coopérative du Mbam et Kim de 1992 à 2015.	73
8 : Récapitulatif de la production des cultures de rentes à Koussé en 2015.....	84
9 : Récapitulatif de la production des produits vivriers par la coopérative (société coopérative des cultivateurs des vivres) SCOOCUVIMK à Ntui en 2015.....	86
- Graphiques	
1 : Les organisations paysannes dans les bassins de Yoko, Ngoro et Ngambe-Tikar.....	70
2 : Répartition des organisations paysannes du Mbam et Kim	74
3 : Récapitulatif de la production du cacao et du palmier à huile à Koussé en 2015.....	84
4 : Récapitulatif de la production des produits vivriers par la coopérative SCOOCUVIMK (société coopérative des cultivateurs des vivres) à Ntui en 2015.....	88
- Carte	
1 : Le département du Mbam et Kim	6
- Photo	
1 : Champ d’ananas du GIC-MAT à Mbangassina le 17 octobre 2021.	69
2 : Formation des paysans par la SODECAO à Nguila Mangai le 15 decembre 2021.....	76
3 : Batiment de trois salles de classe construit par la société coopérative Mbangassud COOP-CA à l’école publique de Biakoa en 2015.....	78
4 : Mécanisme de fabrication artisanale du chocolat par la coopérative SCOOPBI à Bikoa le 16 octobre 2021.....	80
5 : séchage du cacao sur une claie à Talba	82
6 : Magasin de stockage du cacao à Yoko le 29 décembre 2021	83
7 : Collecte de banane-plantain par les Bayam-sellam au marché rural de Talba le 20 octobre 2021.....	88
- Figure	
1 : Organigramme du fonctionnement des coopératives dans le Mbam et Kim	64

RESUME

Notre thème de recherche est intitulé Coopératives agricoles et développement du monde rural : cas du Mbam et Kim, 1990- 2015. L'antériorité des coopératives agricoles au Cameroun est fille de l'héritage coloniale à travers les grandes plantations industrielles. Cette initiative va se poursuivre au lendemain de l'indépendance avec la création des sociétés coopératives agricoles par l'État telle que : la ZAPI, la SOCODER, la SOCOOPED, SODECOTON etc. La crise économique des années 1990 a affaibli l'action de l'État envers les producteurs agricoles. C'est dans cette optique que l'État s'était désengagé de la chaîne de production en laissant la place à l'initiative privée par le décret n° 92/ 006 du 14 août 1992. C'est ce décret qui a donné la possibilité à la caste paysanne de créer les coopératives agricoles dans la localité du Mbam et Kim. Dans ce travail, il est question de montrer la contribution des coopératives dans la production agricole et le développement du monde rural. Ainsi, nous nous posons la question de savoir : quelles sont les actions implémentées par les coopératives agricoles en vue de participer au développement socio-économique de leurs membres ? Pour répondre à cette question, nous avons eu recours à la méthodologie pluridisciplinaire avec une abondance des sources orales, ce qui nous a permis d'aboutir aux résultats suivants : les coopératives agricoles sont des catalyseurs de développement économique des zones rurales en général et du Mbam et Kim en particulier.

ABSTRACT

Our theme is agricultural cooperatives and rural development: the case of Mbam and Kim. The anteriority of agricultural cooperative in Cameroon stems from the colonial heritage through the large industrial plantations. This initiative continued after independence with the creation of agricultural cooperative societies by the state such as ZAPI, SOCOODER, SOCOOPED, and SODECOTON etc. The economic crisis of the 1990s weakened the state's action towards agricultural producers. It was in this context that the state disengaged from the production chain, leaving room for private initiative by decree n°92/006 of 14 August 1992. It is this decree that gave the peasant caste the opportunity to create agricultural cooperatives in the Mbam and Kim locality. In this work, the aim is to show the contribution of cooperatives in agricultural production and rural development. Thus we ask ourselves the question the activities implemented by agricultural cooperatives participate in socio-economic development of Mbam and Kim locality? To answer this question, we use a multidisciplinary methodology which an abundance of oral sources, which enable us to arrive at the following results agricultural cooperatives are catalysts economic development of rural areas in general and of Mbam and Kim in particular.

INTRODUCTION GENERALE

I. CONTEXTE GENERAL DU SUJET

Le Cameroun est une merveille par excellence des terres arables. D'ailleurs, l'histoire nous renseigne à suffisance sur le legs de l'héritage colonial dont les grandes plantations sont les ancêtres des coopératives agricoles¹. De son antériorité agricole, à l'ère des mutations rurales, les organisations paysannes ont fait leurs preuves sur l'impact de la révolution verte au Cameroun². Au regard du climat agricole, les enjeux sont multiples quant à la panacée du rôle que l'État a bien voulu orienter dans la politique de modernisation du secteur agricole³. Cette vision sera entretenue au lendemain des indépendances par le jeune État naissant sous l'impulsion du président Ahmadou Ahidjo qui a su s'investir dans les politiques agricoles surtout en termes de production agricole au moyen des coopératives dont l'objectif visait l'autosuffisance alimentaire, la lutte contre la pauvreté, le maintien de la croissance économique, la réduction du chômage et surtout la trajectoire mondiale des plus grands producteurs agricoles⁴. Toutefois, l'histoire des coopératives est l'émanation de l'œuvre coloniale, sa réappropriation est due aux multiples conséquences économiques qui ont sévi les économies des pays pauvres. Ces crises économiques ont poussé les États à renoncer à leur engagement pour accompagner les premiers acteurs de la chaîne de production que sont les planteurs, les cultivateurs, les pêcheurs, les aviculteurs etc. Placé dans un engrenage défavorable à cause du contexte économique défavorable, l'État se voit incapable de subventionner le monde agricole : une nouvelle ère voit le jour, l'ère des coopératives agricoles⁵. Cependant, le monde rural se caractérise à travers la solidarité collective, l'entrepreneuriat collective et la collectivisation communautaire des productions, se trouve généralement face aux multiples obstacles, d'enjeux de puissances publiques et des rapports de pouvoir⁶. Plusieurs regroupements collectifs s'invitent alors pour faire émerger leur

¹M.R. Mercoiret "Les organisations paysannes et politique agricole", *Afrique contemporaine* n°217, janvier, 2006, p.9.

² Ibid., p.10.

³ F. Deleck, *Les coopératives agricoles. Identité, enjeux et défis*, Paris, Edition Lafarge, 2014, pp. 1-8.

⁴ Fodouop Kengne, "Développement du monde rural dans la province du centre", *cahier d'outre-mer*, n°221,2003, p.87.

⁵ M. Motaze Akam, "Crise, ajustement et organisations paysannes (Nord Cameroun)", in *Le village camerounais à l'Heure de l'Ajustement*, (dir) George Courade, Karthala, Paris, 1994, p.288.

⁶ Secrétariat Français d'Outre-Mer, *Monde Rural d'Afrique Noire*, Belgique, Rythme du Monde, 1953, p.120.

structure. À ce stade, l'on comprend que le rôle de l'État peut trouver les limites dans les conditions de crise économique et peut être substitué par les organisations régies par les lois afin de relayer ou palier aux insuffisances des politiques de gouvernances⁷. Ainsi, au regard des deux dernières décennies l'on peut constater la riposte des coopératives dans le secteur agricole. Toutefois, la localité du Mbam et Kim qui fait l'objet de cette étude est un point focal où plusieurs coopératives animent le monde rural, par des actions et par l'organisation. Sur le plan démographique, c'est une région densément envahie par la solidarité de l'esprit d'initiative commune. La primauté de notre intérêt repose sur la permanence de l'action coopérative sur les pesanteurs extérieures comme la crise de la faim en 2008 qui peut émettre des inquiétudes sur les activités et favoriser une autre interrogation sur la nature de la réalisation du développement du monde rural.

Le système coopératif établi une complémentarité avec le monde rural, c'est-à-dire le rapprochement entre les producteurs et la coopérative afin d'accroître la production agricole et de redonner un nouvel espoir aux paysans⁸. Les coopératives agricoles doivent permettre de réaliser des économies locales et doivent donner aux paysans les avantages favorables que ceux d'une grande entreprise sur le marché. Ce rôle dévolu aux coopératives agricoles est d'autant plus important dans l'amélioration des prix des produits agricoles et la production agricole en zone rurale⁹. Le Cameroun comme la majorité des pays en voie de développement tire l'essentiel de ses revenus des activités agricoles. L'agriculture est un levier important dans le développement économique du triangle national. Cette vision des choses est aussi celle du Président de la République Paul Biya dans son discours le 24 février 1983 lorsqu'il tirait la sonnette d'alarme en ces termes " parmi les secteurs d'activités économiques nationales, et loin de négliger les secteurs industriels et les services, l'agriculture demeure le premier, celui qui est complémentaire à d'autres, offre plus de devise, celui qui assure l'autosuffisance alimentaire¹⁰ ... ". La révolution agraire menée au lendemain du choc de la crise économique, a inspiré plusieurs États à revoir les mécanismes de production des produits vivriers. C'est dans cet ordre que les pouvoirs publics camerounais ont organisé plusieurs comices agro-pastoraux dont le but est de promouvoir les mutations que doit connaître le

⁷ . Motaze Akam, "Crise, ajustement et organisations paysannes...", p.80

⁸ G. Courade, "Réussite coopérative et développement dans la province du nord-ouest", *revue géographique au Cameroun*, vol3, n°2, pp.107.

⁹ G. Courade et al, *L'union centrale des coopératives agricoles de l'ouest Cameroun (UCCAO) de l'entreprise commerciale à l'organisation paysanne*, Kartala,1991, p. 96.

¹⁰ Tondo Manga, *Analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Cameroun depuis 1960*, cité par E. P. Ebla, "Production et commercialisation des cultures vivrières dans le département du Ntem de 1964 à 1992.Essai d'analyse historique", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p.1.

secteur agricole camerounais¹¹. Il est capital que, les coopératives agricoles deviennent elles-mêmes des moteurs de facilitations efficaces de la transformation du tissu économique du Cameroun en général mais aussi du Mbam et Kim en particulier.

Dans le contexte épistémologique, l'argumentaire lié aux coopératives agricoles repose sur des faits palpables et observables. C'est-à-dire, non plus une idée mais, un fait qui témoigne de la pertinence de ce qui est observable de manière théorique, à travers la mise en œuvre de la manière dont les coopératives s'organisent, se structurent, se déploient dans le champ de compétition en vue de satisfaire la demande sur le marché. Dans le département du Mbam et Kim, on peut apercevoir une mosaïque de coopératives agricoles dont les intérêts traduisent la volonté des politiques de développement local et la valorisation de leurs ressources ; ce qui explique le choix du présent sujet de recherche intitulé : " coopératives agricoles et développement du monde rural, le cas du Mbam et Kim, 1990-2015 ".

II. RAISON DU CHOIX DU SUJET

Le choix de ce sujet n'est pas *ex-nihilo*. Il réside sur des raisons personnelles et scientifiques. Les motivations personnelles sont dues au fait que, de nos jours, l'agriculture est un secteur d'activité important dans le développement économique du Cameroun. Car elle est désormais au cœur des préoccupations gouvernementales. Le Mbam et Kim est un département densément riche et constitue l'un des bassins les plus importants de production des produits agricoles par le biais des coopératives agricoles¹². C'est pourquoi les Camerounais de toutes les couches sociales s'y intéressent sans distinction de sexe, et ethnie. Les coopératives agricoles étant au centre du développement économique du Mbam et Kim, celles-ci ont retenu notre attention de par leur organisation, leur fonctionnement et surtout leur souci d'accroître la production et d'améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural.

Les raisons scientifiques viennent de la nature lacunaire des travaux existants, sur la question des coopératives agricoles dans le département du Mbam et Kim. Pourtant, cette entité géographique est considérée comme l'un des grainiers les plus importants des produits agricoles au Cameroun. En effet, que ce soit dans les ouvrages, les thèses, les mémoires ainsi que les articles, la question des coopératives agricoles est très peu abordée si oui d'une

¹¹ A.G.D. Meba, "Evolution des politiques agricoles et leur incidence sur le développement au Cameroun 1960-2014", Mémoire de DIPES II en Histoire, ENS, Université de Yaoundé I, 2014. p.38.

¹² J. A. Gwet, Dess, "Evaluation économique des projets de développement, rapport définitif sur le projet d'investissement et de développement des marchés agricoles" Rapport de l'évolution des mécanismes de développement en zone rurale, 2014, p.45.

manière très superficielle dans ce bassin important de production agricole au Cameroun, si nous nous accordons sur le fait que les organisations paysannes sont un levier important dans le processus de développement économique locale, la lutte contre la faim, et la pauvreté en milieu rural dans cette partie du triangle national.

III. INTERET D'ETUDE

Notre thème traduit la manière avec laquelle les coopératives agricoles s'insèrent dans un circuit de booster la production agricole, et transformer le tissu économique du milieu rural afin d'améliorer les conditions de vie des populations. L'agriculture est par ailleurs, la deuxième source d'emploi au monde et offre plus 70% d'emploi¹³. Du point de vue historique, l'agriculture a joué un rôle essentiel dans le développement économique du monde. C'est pourquoi Jos Bijimam et Carlien Van Empel accordent plus de crédibilité aux coopératives agricoles dans le développement économique des pays en voie de développement en ces termes : “ les organisations paysannes fortes et représentatives joueront un rôle déterminant pour promouvoir la démocratie, assurer une meilleure répartition des revenus et pour le développement économique de leur pays¹⁴”. Dans le cadre de cette étude, il s'agit de susciter une prise de conscience des producteurs agricoles de d'accroître la production agricole par le biais des coopératives afin de palier le monde rural des allias de la faim, et de la pauvreté. La question du développement économique étant au centre des préoccupations majeures des pouvoirs publics, il appartient aux organisations paysannes d'informer, et de former les agriculteurs à la bonne compréhension et l'intérêt des programmes de développement ruraux proposés par l'État camerounais¹⁵.

Sur le plan scientifique, ce travail est une contribution dans l'interprétation d'un milieu social déterminé en ce sens qu'il a la particularité de mettre en relief les différentes juxtapositions d'une économie basée sur les produits agricoles au moyen des coopératives. Et le rôle des agriculteurs au sein desdites coopératives dont leur insertion est un facteur vital dans la vulgarisation des techniques agricoles. Cette étude a une fonction didactique dans la mesure où elle permet d'avoir une connaissance nette sur les coopératives agricoles comme un levier non négligeable dans l'accroissement de l'économie en milieu rural.

¹³ <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/sectors/agri/empli.htm>. Consulté le 15 janvier, 2021 à 18h45min.

¹⁴ J. Bijimam et C. Van Empel, *Gérer la coopérative agricole*, document inédit, 2013, p.1.

¹⁵ M. J. Abena Etoundi, “Planification économique au Cameroun : aperçu historique 1960-2000”, Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010, p. 10.

Sur le plan économique, ce travail rend compte de l'organisation et du fonctionnement des coopératives agricoles dans le Mbam et Kim. Il s'agit en outre d'évaluer leurs poids et leur potentiel dans le développement économique en milieu rural, ainsi que leurs politiques agricoles en rapport avec les politiques de développement du Cameroun. La présente étude a aussi pour ambition de mettre en exergue la contribution des coopératives agricoles dans le développement du monde rural, ainsi que la mise sur pied de meilleures techniques de travail en vue d'une amélioration de la production tant quantitative que qualitative. Nous ne saurions terminer cette étude sans toutefois s'appesantir sur les embûches dont les coopératives agricoles font face, et de proposer les pistes de solutions pour leur émergence et leur au développement économique des populations rurales, qui sont des acteurs non négligeables à l'émergence au sein des collectivités territoriales décentralisée.

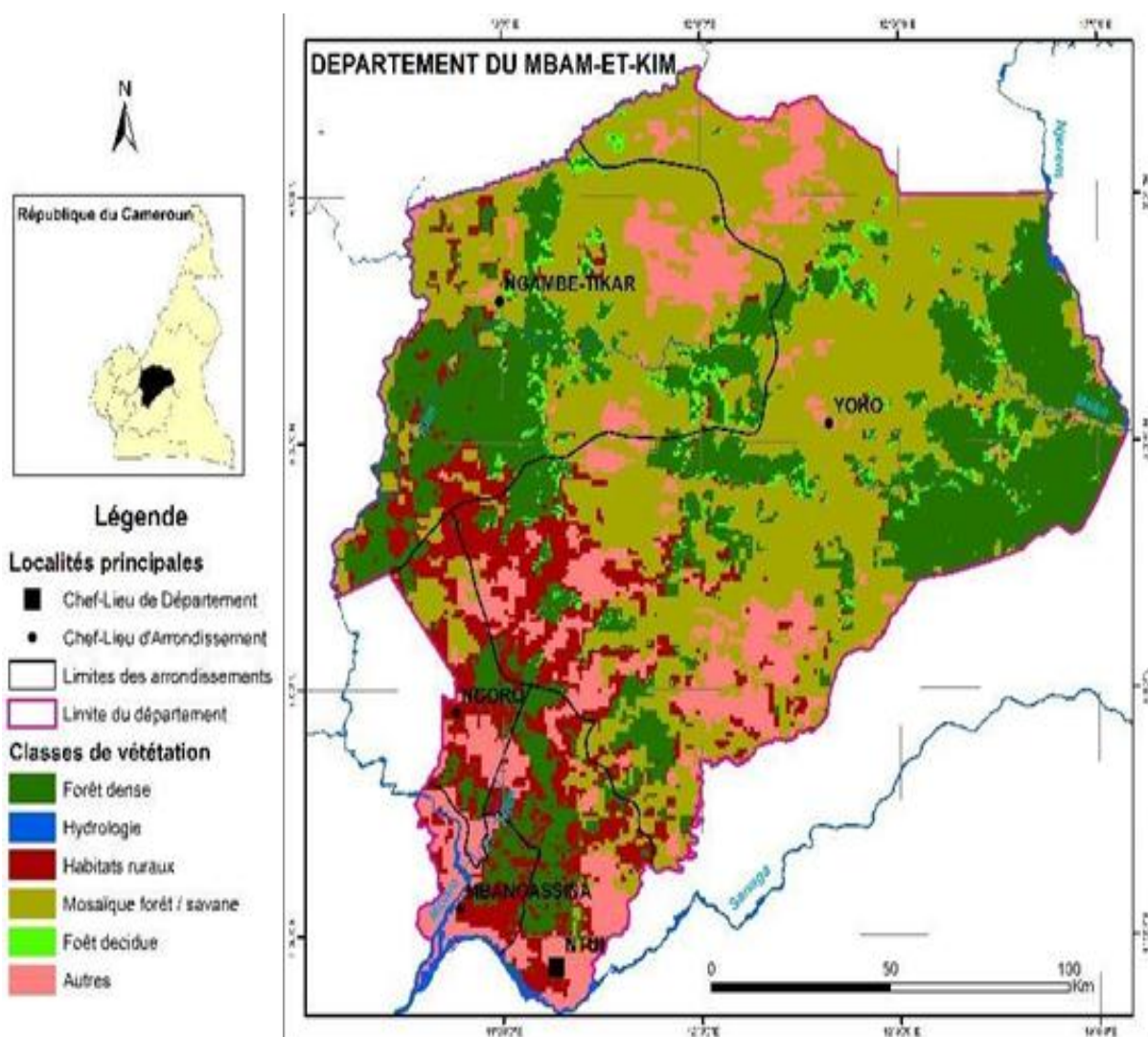
IV. CADRE GÉOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE

A. CADRE GÉOGRAPHIQUE

Le département du Mbam et Kim est situé dans la région du centre. Il s'étend du 4,4416° de latitude nord et du 11,641° de longitude Est. Il résulte de l'éclatement du grand Mbam par le décret n°95/082 du 24 avril 1995¹⁶. Il est limité au nord par les départements de Djerem et Mayo Banyo, à l'Est par le département de la Haute Sanaga, et le département du Lom et Djerem, à l'Ouest par le département du Mbam - et-Inoubou, au nord-Ouest par le département du Noun et au Sud par le département de la Léké. Le département du Mbam et Kim a une superficie de 25906 Km² et compte cinq arrondissements dont Ntui, Yoko, Ngoro, Ngambé-Tikar et Mbangassina.

¹⁶ L.M. Tsamo, "Intercommunalité et gestion participative de l'approvisionnement en eau potable dans le département du Mbam et Inoubou (région du centre)" Mémoire de Master en Géographie, Université de Ngaoundéré, 2008, p. 6.

Carte 1 : Le département du Mbam et Kim



Source : MINADER, Répartition des coopératives agricoles dans le Mbam et Kim 2015.

B. DELIMITATION CHRONOLOGIQUE

Nous nous accordons avec Joseph Ki-Zerbo, lorsqu'il affirme "l'historien qui veut remonter le passé sans repère chronologique ressemble à un voyageur qui parcourt dans une voiture sans compteur une piste sans borne chronologique"¹⁷. Notre délimitation chronologique s'étend de 1990 à 2015. La première date est la borne inférieure, elle s'explique par le fait que l'année 1990 autorise la liberté d'association au Cameroun par la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990. L'année 2015 quant à elle est la borne supérieure. Elle dresse le bilan à mi-parcours de fonctionnement des coopératives agricoles qui répond à un projet de lutte contre la pauvreté en milieu rural, mais aussi et surtout accroître la production agricole.

¹⁷ J. Ki-zerbo., *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p.16.

V. CADRE CONCEPTUEL

Pour mieux cerner les contours de ce thème, il importe de clarifier certains termes dans une perspective thématique et conceptuelle.

Coopérative¹⁸ est un groupe de personnes qui dans l'exercice de leur activité, sont confrontées aux problèmes ou ont un défi à relever qui se mettent ensemble de manière autonomes et volontaires pour créer une entreprise dont la propriété est collective et le mode de gestion est démocratique.

Alain Beitone¹⁹ apporte plus d'éclairage à la définition du mot. Pour lui, la coopérative est une société formée par un groupement de personnes. Bien que la propriété du capital demeure privée, elle se distingue par l'entreprise par un certain nombre de principes

- l'adhésion est libre ;
- chaque coopérateur ne dispose que d'une voix quel que soit son apport en capital ;
- l'apport en capital est rémunéré part un intérêt et par une part de capital ;
- le profit ne constitue pas l'objectif de la coopérative dont le but est de fournir les avantages à ses membres ;
- à la dissolution on restitue aux coopérateurs les montants de leur apport, mais si un excédent apparaît il est attribué à d'autres coopératives ou à une cause d'intérêt général²⁰.

Selon Ribalsky²¹, La coopérative est un type de société à objet civil ou commercial, selon le cas, qui a été créé dans le but d'éliminer le profit capitaliste, soit par la mise en commun de moyens de production, soit par l'achat ou la vente de biens en dehors des circuits commerciaux. Dans ce genre de société il n'est pas distribué de bénéfices. Les membres reçoivent éventuellement des ristournes sur les résultats bénéficiaires.

Selon l'Organisation Internationale du Travail²², Une coopérative se définit comme une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

¹⁸ *Www. Agricultureaucameroun. Net*. Consulté le 01 décembre 2021 à 14h 15 min.

¹⁹ A. Beitone et Als, *dictionnaire des sciences économique*, paris, 6^e édition Dunod, p. 128.

²⁰ *Ibid.*, p. 178.

²¹ N. Ribalsky, *La modernisation des entreprises coopératives*, Marseille III, 1996, p.28.

²² Organisation internationale du travail, *Recommandation sur la promotion des coopératives*, Genève, 2002, p. 20.

Selon Claude Martel et Michel Cournoyer²³, Une coopérative est une personne morale regroupant des personnes ou société qui ont des besoins économiques, sociaux ou culturels communs et qui, en vue de les satisfaire, s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'action coopérative.

Vu ces différents concepts sur la notion des coopératives, nous pouvons dire que la coopérative est une organisation des personnes exerçant dans le même secteur d'activité en promouvant le bien-être commun.

Les Coopératives agricoles²⁴ se définissent selon Djibril Diop comme étant des groupes de personnes ayant une autorité physique et morale, et exerçant dans l'agriculture qui, s'associent volontairement dans le but de mettre en commun leurs forces, leurs potentiels techniques et économiques pour faire face aux problèmes et défis que connaît le secteur agricole.

Jos Bijman et Francis Mwanika²⁵ définissent une coopérative agricole comme une organisation d'action collective des producteurs agricoles qui s'organisent sur une base volontaire pour répondre aux besoins économiques, sociaux et culturels communs. C'est à cette fin qu'ils dirigent collectivement leur organisation. L'acquisition commune des intrants, la réponse collective aux défis environnementaux et la vente conjointe de produits agricoles ont permis aux agriculteurs d'améliorer considérablement leur productivité, leur viabilité et le pouvoir de négociation.

Une Coopérative Agricole²⁶, c'est une entreprise créée par des agriculteurs, qui leur appartient collectivement et qu'ils gouvernent eux-mêmes en pratiquant la démocratie, contribuant à l'économie locale. Située en zone rurale, une coopérative agricole fait vivre son territoire en y créant activités économiques et emplois grâce à un ancrage territorial durable.

Ces éclaircis nous permettent de conclure que la coopérative agricole est une organisation paysanne dont l'agriculture est une activité commune des membres et qui font face aux mêmes difficultés, et dont le but est de promouvoir les mêmes intérêts.

²³ C. Martel et M. Cournoyer, *Qu'est-ce qu'une coopérative ?* Québec, 2006, p.9.

²⁴ D. Diop, *L'engagement associatif à travers les associations villageoises de développement : une alternance pour le développement local*, Paris, Harmattan, 2007, p.32.

²⁵ J. Bijman et F. Mwanika, *My. COOP-Gérer votre coopérative agricole*, MATCOM, 1978, p.5.

²⁶ [https:// www.lacooperativeagricole-occitanie.fr/index.php/fr/les_cooperatives/qu-est-ce-qu'une_cooperative](https://www.lacooperativeagricole-occitanie.fr/index.php/fr/les_cooperatives/qu-est-ce-qu'une_cooperative) consulté le 25juillet 2022 à 12h 45.

Développement²⁷ Selon la définition classique de F. Perroux, le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global. Dans cette optique, le développement qui articule des transformations économiques et financières et des transformations psychologiques, sociales, politiques et institutionnelles se différencie de la croissance économique.

Selon le dictionnaire la toupie, le développement est l'action de faire croître, de progresser, de donner de l'ampleur, de se complexifier au cours du temps²⁸.

L'analyse du concept de développement revêt un caractère polysémique du fait de ses implications politiques, économiques, sociales, humaines et culturelles. Le développement met en exergue l'idée de progrès en tant que mode de représentation qui suppose que l'homme est en mesure d'améliorer ses conditions d'existence par son activité propre²⁹ Le progrès intègre le champ des sciences sociales avec les idées de modernisation, elle-même porteuse d'une vision linéaire et théologique du changement social dont la trajectoire se confondrait avec celle de l'occident érigé en étalon et en modèle indépassable. Toutefois, on peut admettre que, le développement suppose l'existence des dynamiques exogènes, mais en étroite interaction avec les dynamiques endogènes qui le rendent envisageable, si non possible. Il s'entend donc comme le processus de changement en vertu duquel une société ou une collectivité accède dans l'ensemble à un mieux-être en parvenant à tirer d'elle-même, au prix d'une ouverture sur l'extérieur, toutes les ressources qu'elle recèle et qui demeureraient jusqu'à lors sous-employées ou inexploitées. Il permet par-là de se réaliser davantage par le biais d'une sorte d'autorévélation et de mobilisation, non seulement des potentialités sous-jacentes mais également des capacités inédites issues de mutations de ces potentialités³⁰. Dans une telle vision, le développement devient à la fois le processus et la finalité. Le processus par lequel les sociétés évoluent et la finalité vers laquelle elles tendent, car l'objectif est d'être développé. Cette perception du développement comme finalité comporte une vision du développement très précise. Nous pourrions parler de perception culturellement définie du

²⁷ F. Perroux, *L'Économie du XXe siècle*, cité part. A. Beitone et al, dictionnaire des Sciences économiques, Paris, 6^e édition, 2019, p. 184.

²⁸ <http://www.Perspectives.Sud.Sciences.Po.Bordeaux.Fr/présentation/volume/céan-v2.htm>, consulté le 24 juillet 2022 à 18h 45.

³⁰ G. Hermet, *Culture et développement*, Paris, Presse de sciences po, 2000, p. 21.

développement³¹. Les idées de progrès, de croissance et d'avancement scientifique présentes dans le concept de développement du président Truman représentent l'essence même de cette vision du développement. Nous retrouvons d'ailleurs les mêmes fondements de l'idée de développement que dans la théorie évolutionniste, c'est-à-dire l'idée de changement, de progrès qui s'inscrit dans un processus interrompu de croissance³². Bien sûr, Serge Latouche parle ici de l'économie et non du développement, mais il aurait pu parler du développement dans les mêmes termes, car dans la vision occidentale et évolutionniste du développement, celui-ci apparaît essentiellement économique, c'est-à-dire qu'il est induit par des facteurs ou des actions à caractère économique et il a une finalité économique³³. Et même lorsque la finalité du développement n'apparaît pas uniquement économique, comme dans le discours prononcé aux Nations-Unies par le président Truman où les conditions du développement doivent conduire "toute l'humanité au bonheur personnel³⁴", les moyens pour y arriver, pour atteindre l'idéal du développement sont essentiellement économiques et même le bonheur a une dimension économique³⁵. C'est d'ailleurs à partir de ces principes d'ordre économique qu'ont été façonnées les premières théories du développement.

Le développement selon le dictionnaire le Robert³⁶ définit comme le fait pour quelque chose de progresser, de s'accroître, de prendre l'importance, l'essor et expansion. Selon l'encyclopédie le développement est le changement structurel qui concerne autant les conditions de la production des revenus que les revenus eux-mêmes. C'est un mouvement qui s'inscrit dans l'espace et la durée, concerne l'ensemble de la société et non le seul secteur de la production manufacturière. Le développement est donc un ensemble d'amélioration et de progrès.

Le concept de développement³⁷ désigne l'ensemble des transformations techniques, sociales, territoriales, démographiques et culturelles accompagnant la croissance de la production. Il traduit l'aspect structurel et qualitatif de la croissance et peut être associé à l'idée de progrès économique et social.

³¹ Hermet, *Culture et développement...*, p. 21.

³² *Ibid.*, p. 22.

³³ *Ibid.*, p. 30.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*, p. 35.

³⁶ Dictionnaire le Robert, nouvelle édition 2011, p. 123.

³⁷ I. Sachs, *Stratégie de l'écodéveloppement*, Paris, Éditions ouvrières, 1980, p.140.

De ces définitions, nous retenons celle qui est en relation avec notre sujet, à savoir : le développement peut être envisagé comme un processus de progrès social, économique, culturel et même politique d'un peuple en pleine mutation.

Monde rural,³⁸ cadre spécifique aux activités de la terre, c'est-à-dire son exploitation dans les zones de campagne. Cela suppose également que le monde rural est essentiellement celui dont les principales ressources sont à dominance agricole. Mais, c'est une notion qui renvoie à la production et à l'exploitation des ressources agricoles. Au Cameroun, le monde rural se caractérise par l'absence de toute activité industrielle et dont les populations vivent de l'exploitation des matières premières et principalement de l'activité agricole.

VI. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

La recherche est un domaine qui est loin d'être statique. Nous sommes toujours appelés sur ce que les autres avaient déjà évoqués mais dans d'autres aspects, c'est à dire que nous sommes loin d'être les premières personnes à aborder un thème de recherche. Il revient à dire que certains auteurs ont abordé la question des coopératives agricoles que ce soit sur le volet social, le domaine économique, ou encore dans le développement du monde rural avant nous. C'est ce qui donne raison à Guillaume Fongang lorsqu'il tirait la sonnette d'alarme en ces termes :

L'essentiel de la découverte scientifique ne tient pas seulement à la nouveauté d'une observation, mais aussi au fait d'établir un rapport solide entre le déjà connu et ce qui était jusqu'alors inconnu, car c'est grâce à ce processus que l'on parvient le plus sûrement à la compréhension véritable et au progrès réel³⁹.

Il devient vital pour nous de passer en revue ces multiples publications en rapport avec notre travail. C'est pourquoi l'étude de la revue critique de la littérature est capitale. Car elle permet de voir si les études ont été faites sur les coopératives agricoles dans tous les aspects. C'est sans doute dans cette perspective que Michel Beaud⁴⁰ écrit : "ce qu'on attend d'une thèse, comme dans tout travail de recherche c'est un progrès dans la connaissance : soit un éclairage sur la question en débat, soit la reconstruction d'un corpus explicatif, soit un approfondissement de la connaissance dans le domaine qu'elle analyse." Cette rigueur méthodologique oblige le chercheur à faire une fouille des documents d'une manière minutieuse en rapport avec le thème à traiter. Pour combler cette exigence scientifique, nous

³⁸ Ibid., p.17.

³⁹ G. Fongang, *les mutations du secteur agricole bamileké (Cameroun) étudiées à travers ses acteurs ; une analyse à partir des localités de Fokoué et de Galim*, paris, Gregnon, 2008, p. 24.

⁴⁰ M. Beaud, *l'art de la thèse*, paris, la découverte, 1997, p. 78.

avons eu recours à moult publications scientifiques en rapport avec notre thème, d'une manière directe ou indirecte. Il s'agit des travaux de :

J. Weber⁴¹ Dans son article intitulé : "structure agraire et évolution des milieux ruraux : cas de la région cacaoyère centre-Sud", l'auteur apporte des éclairages sur l'importance du cacao depuis son introduction dans la région centre-sud, ainsi que le rôle qu'ont joué les coopératives agricoles dans le développement socio- économique dans cette partie du pays depuis la libéralisation du secteur agricole. Ce travail ne se limite que sur la production du cacao. C'est partir de cette limite que notre travail s'inscrit dans le volet des coopératives agricoles. Cette étude ne s'attèle pas sur la formation des paysans à la pratique des bonnes techniques culturales en vue de l'augmentation de la production agricoles. Notre travail est une continuité des travaux de Weber dans la mesure où nous prenons en compte la formation des paysans pour une meilleure production agricole.

Georges Courade,⁴² présente la situation des planteurs face à la crise économique. Il met en exergue le rôle trouble de l'État dans l'agriculture, à cet effet Courade souligne :

Les nouvelles politiques économiques ont braqué les projecteurs sur les sociétés de développement déficitaire gérées par l'État et plus généralement sur les mobiles d'intervention en milieu rural. Nous avons un développement technocratique mettant sous tutelle les producteurs ayant des liens plus ou moins contractualisés avec les multiples sociétés de gestion de projets. L'État a absorbé l'essentielle des ressources dirigées vers le secteur agricole depuis l'indépendance⁴³.

Dans cet ouvrage, Courade, montre l'abandon du paysan par l'État. Nos travaux sont sa continuité dans la mesure où nous montrons comment le monde paysan s'était organisée après le désengagement de l'État dans le secteur agricole, et le rôle qu'ont joué les coopératives dans le développement du monde rural.

Jean Marc Ela⁴⁴, montre la faible implication de l'État à pouvoir accompagner les paysans qui sont acteurs du monde agricole, ce sont autrement dit les seigneurs de la terre. Les paysans abandonnés à eux-mêmes sont victimes de toutes les atrocités des institutions de Breton Woods. Cette étude ne montre pas la réorganisation paysanne après la crise économique des années 1990. Nous continuons à la suite de ses travaux à montrer les mécanismes mis en place par l'État en cédant la place à l'initiative privée en vue de continuer son œuvre.

⁴¹ J. Weber, "structure agraire et évolution des milieux ruraux : cas de la région cacaoyère centre-Sud", *cahier orstom, série science humaine*, vol XIX, n°2, 1997.

⁴² G. Courade, *le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, paris, Karthala, 1994. p. 58.

⁴³ Ibid., p.16.

⁴⁴ J. M. Ela, *L'Afrique des villages*, Paris, Karthala, 1982, p.43.

Jean Marc Ela⁴⁵, montre la situation alarmante de l'économie camerounaise après la crise des années 90. Les États africains en général, et le Cameroun en particulier vont se désengager de leurs missions régaliennes dans tous les secteurs d'activités de production, notamment le secteur agricole. Il montre à cet effet les moments troubles qu'a connu la paysannerie africaine en générale et celle du Cameroun en Particulier. Les coopératives agricoles s'étaient rapidement constituées pour pallier le secteur agricole de la gangrène économique que traversait le Cameroun. Cette étude ne montre pas l'évolution du monde rural après la crise économique de 1990. Nous lui succédons en montrant les profondes mutations qu'a connu le secteur rural avec les réformes agraires qui ont permis à travers l'initiative privée la création des coopératives agricoles.

Michel Ngathe⁴⁶, parle de la production et commercialisation du cacao dans la localité de Mbangassina avant et après la libéralisation de la filière cacao. Dans ce travail, l'auteur met en relief les périodes de vache grasse et les périodes troubles qu'avait connu le monde paysan avant et après la libéralisation de la filière cacao dans la localité de Mbangassina. Les travaux de Michel Ngathe s'attèlent sur la vente d'un seul produit agricole à savoir le cacao. Nous continuons à sa suite en montrant la production et la commercialisation des produits agricoles à travers les organisations paysannes pour le développement socio-économique de la localité du Mbam et Kim.

Valantine Achancho⁴⁷, met en exergue la réalité économique des organisations paysannes, leur propriété, l'intérêt que les adhérents tirent des différentes filières, les enjeux et les défis auxquels elles doivent faire face. L'étude présente également les besoins exprimés par les organisations paysannes, et fait des propositions sur le type d'accompagnement nécessaires à l'émergence et au renforcement des organisations paysannes. Cette étude ouvre aussi des pistes de réflexion pour des études spécifiques sur la dynamique d'organisation paysanne au Cameroun. Ce travail ne présente pas les réalisations des organisations paysannes au développement de leur localité sur le plan économique. Notre étude est la continuité de ce travail dans la mesure où il montre les réalisations des organisations paysannes sur le plan social pour un développement du monde rural.

⁴⁵ J.M. Ela, *Quand l'Etat pénètre en brousse : les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 1992. p. 205.

⁴⁶ M. Ngathe, "Production et commercialisation du cacao dans le Mbam et Kim : le cas de l'arrondissement de Mbangassina, 1974-2007", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006, p. 25.

⁴⁷ V. Achancho, "Renforcement des capacités d'actions et de négociation des organisations paysannes : cas des organisations engagés dans la filière du cacao du Cameroun", Mémoire de Maitrise en Histoire, Montpellier, 1998, p.87.

Valantine Achancho⁴⁸ montre le climat qui a favorisé l'éclosion des organisations paysannes dans l'arrondissement de Bokito dans les années 90. L'auteur déroule la réalité socioéconomique des paysans et les problèmes auxquels ils sont confrontés, les défis à relever pour une amélioration de la production agricole afin de contribuer au développement socioéconomique du milieu rural. Cette étude ne montre pas la participation des organisations paysannes dans le développement socio-économique de la localité de Bokito. Notre étude est une suite des travaux d'Achancho dans la mesure où nous montrons la contribution des coopératives agricoles dans le développement socio-économique du Mbam et Kim.

Christophe Signie⁴⁹, montre la contribution des organisations paysannes dans la promotion et le développement du monde rural. Cette étude met en relief les facteurs d'émergence des organisations paysannes dans la région centre- sud Cameroun, ainsi que les activités et leurs impacts sur le développement socioéconomique dans la zone forestière du Cameroun méridional. Signie montre le dévouement des organisations sur le plan socio-économique dans le Cameroun méridional d'une manière générale. Notre thème s'attèle à montrer le rôle des coopératives agricoles sur le plan socio-économique dans une localité précise, celle du Mbam et Kim.

Christophe Signie,⁵⁰ met en relief la contribution de l'UCCAO dans le développement économique dans la région des Garfield de 1958 à 1990. Il montre que les coopératives sont des leviers de développement du monde rural dans la région de l'Ouest. Ce travail ne prend en compte que le volet social de l'uccao dans le développement social de la région des hautes terres. Notre thème s'attèle à montrer la contribution socio-économique des coopératives agricoles dans le développement du monde rural notamment dans le Mbam et Kim.

Laurent Salomon Ndoun⁵¹, présente la CAPLANKAM comme une organisation paysanne dynamique dans la localité de Nkondjock, ainsi que sa contribution dans le développement socio-économique de l'arrondissement. L'auteur de ce travail met en relief les problèmes auxquels est confronté la CAPLANKAM dans l'accomplissement de ses objectifs. Ce travail fait l'étude spécifique d'une coopérative agricole dans l'arrondissement de

⁴⁸ V. Achancho, "Le rôle des organisations paysannes dans la professionnalisation de l'agriculture en Afrique subsaharienne : cas du Cameroun", Thèse de Doctorat en Sociologie, Institut des Sciences Technologies, Paris, 2012, p.12.

⁴⁹ C. Signie, "organisations paysannes et développement socioéconomique dans la zone du Cameroun méridional de 1992 à 2015", *Revue géographique*, vol 25, n°39, juillet, 2018. pp. 131-146.

⁵⁰ C. Signie, "l'UCCAO et développement économique et social de la province de l'ouest Cameroun de 1958 à 1990", pp. 275-293.

⁵¹ L. S. Ndoun, coopératives et dynamiques socio-économiques dans la localité de NKONDJOCK : le cas de la CAPLANKAM (1988-2005), Mémoire de Master en Histoire, Université Yaoundé I, 2021, p.59.

Nkondjock. Notre étude prend en compte toutes les organisations paysannes dans le développement socio-économique du Mbam et Kim.

Philippe René Oyono et Ludovic Temple⁵², dans leur article s'attèlent à décrire les organisations paysannes en milieu rural camerounais. Ils proposent à cet effet l'évaluation des changements institutionnels et organisationnels des organisations qui ont marqué la décennie 1990. Ils analysent dans cet article les contraintes véhiculées par le model de réforme rurale en termes de fonctionnalité, de couverture efficiente et des espaces géographiques. Ces auteurs ne montrent pas cependant l'implication des organisations paysannes dans le développement du monde rural camerounais. Nous les succédons en montrant que les organisations paysannes sont des catalyseurs de développement du milieu rural.

Thierry Benoit Bidias⁵³, s'appuie sur l'impact socio-économique et l'éclatement de l'union des groupes d'initiatives communes dans l'arrondissement de Bokito. Ce travail nous permet de voir comment l'union des GIC de la localité de Bokito œuvre à l'amélioration des conditions de vie des producteurs, ainsi qu'au développement de la localité. Il est d'une grande importance dans la rédaction de notre travail car, les limites de ce travail c'est qu'il ne s'appuie que sur une localité précise celle de Bokito.

Pierre Janin⁵⁴, a travaillé sur les liens entre l'agriculture familiale et la mondialisation ainsi que sur la sureté et la vulnérabilité alimentaire en période de changement dans les pays d'Afrique Subsaharienne. C'est un document relatif au développement du monde rural. Janin montre les difficultés auxquelles sont confrontées les petites agricultures marchandes. Ce travail nous aide à examiner l'impact de la libéralisation du marché dans les activités agricoles au Cameroun. L'auteur de cet ouvrage ne prend en compte le rôle des organisations paysannes dans la commercialisation des produits agricoles. Notre sujet montre que les organisations paysannes influencent les prix des produits des produits agricoles sur le marché en milieu rural.

Nous retenons de cette pléthore d'auteurs que leurs travaux sont riches et abondants. Car ils nous ont permis d'avoir une idée globale du rôle des coopératives agricoles dans le processus de développement du milieu rural camerounais.

⁵² P. R. Oyono et L. Temple, "Métamorphose des organisations rurales au Cameroun : implication pour la recherche du développement et la gestion des ressources naturelles", in *Revue internationale de l'économie sociale*, n°288, 2003, pp.68-79 ;

⁵³ T. B. Bidias, "Union des groupes d'initiatives commune des agriculteurs de Bokito (1994-2017)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2019, p. 60.

⁵⁴ P. Janin, *l'avenir des planteurs camerounais, résister ou se soumettre au marché*, Paris, Karthala, 1999, p.67.

VII. PROBLEMATIQUE

La problématique est une étape importante qui est construite autour d'une question centrale, permettant une meilleure approche et un traitement fécond du sujet choisi. Elle constitue donc la lampe du travail de recherche et son absence dans un travail scientifique pourrait être vide de sens. La question des coopératives agricoles et développement du monde rural n'est pas un thème nouveau dans le domaine de la recherche. En effet, le département du Mbam et Kim est essentiellement agricole. Cette activité fournie depuis longtemps l'élément constitutif pour la nutrition des populations. Et les cultures de rente et vivrières sont des cultures dynamiques et porteuses de nombreuses mutations dans la vie quotidienne des populations. C'est pourquoi l'État camerounais a encouragé les agriculteurs à créer les coopératives agricoles et des groupes d'initiatives communes pour une meilleure production des produits agricoles tant en quantité qu'en qualité. Et ce sont les coopératives agricoles qui répondent mieux à cette exigence. Ce travail vise à évaluer le poids des coopératives agricoles et leur potentiel dans le développement socioéconomique en milieu rural.

Dans ce contexte nous nous posons la question ci-après : les activités implementées par les coopératives agricoles participent-elles au développement socioéconomique de la localité du Mbam et Kim ?

À cette question principale, d'autres questions secondaires méritent d'être posées.

Ainsi, les coopératives agricoles dans le Mbam et Kim ont-elles permis aux paysans de réaliser les économies locales ?

Ont-elles donné les avantages favorables que ceux d'une grande entreprise sur le marché ?

Hypothèses de recherches

La question de recherche se construit généralement à partir d'une idée de recherche. Elle fait le lien avec les hypothèses qui suivent. La construction de la question de recherche doit être complétée par une formulation adéquate afin de la rendre compréhensible⁵⁵.

Hypothèse 1

Les coopératives agricoles contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations et participent au développement du monde rural.

⁵⁵ <https://www.scribbr.fr/article-scientifique/question-de-recherche>, consulté le 22 juin 2022 à 15h 05.

Hypothèse 2

Les coopératives agricoles sont les catalyseurs du développement socio-économique des zones rurales en générale et du Mbam et Kim en particulier.

Objectifs de la recherche

Les objectifs de recherche sont le point de départ d'une recherche. Ils indiquent l'intention de l'étude, les objectifs, l'idée principale. Cette idée principale est issue d'un besoin (le problème de recherche) et affinée dans des questions spécifiques (les questions secondaires). D'où le besoin de formuler clairement les questions de recherche pour pouvoir faire ressortir l'idée centrale de ces objectifs de recherche⁵⁶. Dans le cas de cette étude, nous avons les objectifs suivants : objectif général et spécifiques

Objectif général

Concernant l'objectif général, il s'agit montrer la contribution des coopératives dans l'amélioration de la production agricole.

Objectifs spécifiques

-Elle vise à monter le rôle des coopératives dans la réduction de la pauvreté et surtout l'amélioration des conditions des vie socio-économique des populations en milieu rural.

-monter les dynamiques ou mutations socio-économique résultante des coopératives.

Et en fin, monter les problèmes des coopératives tout en proposant les perspectives pour l'amélioration du fonctionnement des coopératives dans la localité du Mbam et Kim.

VIII. CADRE THEORIQUE

En science sociale, selon les approches méthodologiques, une théorie est un ensemble de méthode qui concourt à rendre une valeur rhétorique et spéculative. Dans ce cas, le dictionnaire de méthodologie en science humaine concède à la théorie un principe, une logique, une manière, distinguée ou en fin un état propre qui statue singulièrement un champ de recherche⁵⁷. Le domaine de l'histoire s'articule généralement avec des théories qui concourent à la mise au moyen expérimental de son contexte pratique. Chaque thématique historique repose sur une théorie appropriée partant de l'épistémologie à un

⁵⁶ https://edutechwiki.unige.ch/fr/Objectifs_et_questions_de_recherche, consulté le 23 juillet 2022 à 15h 04

⁵⁷ J. F. Dortier, le dictionnaire des Sciènes Humaine, Edition Science Humaine, Rantbeau, 2008, p.289.

approfondissement pratique, qui recouvre les fondements des vérités historiques⁵⁸. Pour les théoriciens eux- même, à l'instar de max Weber, dans l'initiation à la théorie sociologique et en science sociale, une théorie se définit comme toute forme de mise en pratique de toutes spéculations dont l'objectif est d'atteindre une finalité visée⁵⁹. Bien plus, plusieurs théoriciens ont balisé les sentiers de la science non pratique, c'est-à-dire du subjectif vers la nécessité objective. La théorie en histoire est ce que l'ADN est pour la reconnaissance des gènes⁶⁰. C'est pourquoi R. J. Lieber conçoit la théorie en ces termes " (...) il n'y a rien de plus pratique qu'une bonne théorie ; qu'on la recherche pour ses applications pratiques ou simplement pour avoir une pensée plus claire sur une question, un sujet, une discipline, la théorie nous permet de nous élever au-dessus de l'observation de l'élément particulier pour appréhender des séries ou des ensembles de faits ⁶¹". Cela stipule que le chercheur doit être armé de la variance interdisciplinaire afin de conquérir ou de coloniser les enjeux qui recouvrent les grands principes de l'objectivité scientifique à mettre en exergue. Toute thématique historique ne peut donc s'exclure dans l'ignorance volontariste du cadre théorique⁶². Ainsi, dans toutes recherches en histoire, la théorie s'invite à permettre la compréhension plus efficiente du contexte selon le choix thématique. Dans le cadre de notre sujet, nous allons convoquer deux théories à savoir la théorie du développement local et la théorie du développement de l'économique communautaire. A ces deux théories se greffera la théorie de la décentralisation et l'approche du développement communautaire dont, le volet expérimental a favorisé l'éclosion des groupes d'initiative commune (GIC), des fédérations des GIC et les grands groupes d'associations dont, le but consiste à combler le vide de l'action publique ayant abandonné le paysan appelé sous le vocable "le désengagement de l'État⁶³". C'est ce vide causé à l'endroit des producteurs agricoles qui a favorisé la montée en puissance de l'autodétermination des cultivateurs. La localité du Mbam et Kim, le cadre de nos recherches a été l'épicentre de la prise en charge des agriculteurs par eux même, dans l'intérêt de booster la production agricole, d'améliorer leur bien-être, ainsi que leurs conditions de vie au quotidien.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ T. Reverdy, *Sociologie des Organisations*, Edition Seuil, 1989, p. 126.

⁶⁰ M. Adélar Tremblay, *initiation à la recherche dans les sciences humaines*, Montréal, McGraw-Hill, 1968, p.15.

⁶¹ R.J. Lieber, *Théorie et relations internationales*, Paris, Edition Internationale, 1975, p.16.

⁶² B. Vachon, *Le développement local, théorie et pratique*, Boucherville, Gaëtan Morin, 1993, p. 104.

⁶³ C. Signie, "Organisations paysannes et développement socioéconomique dans la zone du Cameroun...", pp. 131-146.

Pour les théoriciens du développement local dont les chefs de file sont : (Michel Boisvert, Tremblay, Pecqueur, Vachon, Favrau, Dionne Hugues etc.)⁶⁴, le développement local découle directement du concept de développement endogène. Michel Boisvert assimile le développement endogène et le développement local et il affirme ainsi : “ ce courant (... en parlant du développement endogène), mieux connu sous le nom de développement local, est le seul qui mette autant d’accent sur le milieu comme facteur de développement, opposant une planification ascendante- par le bas- aux stratégies habituelles de types descendant par- le haut ”. Le développement local dégage deux approches à savoir :

L’approche du développement économique local axé sur la mise sur pied d’initiative concertée par des partenaires œuvrant au niveau du territoire local. Le développement local est décrit comme une perspective centrée sur la revitalisation des communautés et sur l’amélioration des conditions de vie des populations selon les initiatives qui sont mises en œuvre à la fois et pour les populations locales. Cette approche est principalement orientée vers l’amélioration des indices économiques traditionnels telle la croissance des emplois et des revenus à partir d’initiatives mises en œuvre par le secteur privé⁶⁵.

L’autre approche du développement local est celle du développement communautaire. Elle est centrée sur la vision globale et sociale du développement et fondée à la fois sur la solidarité et les initiatives à l’échelle de la communauté locale, de façon à contrer les effets de développement libéral et des interventions ou non-intervention de l’État. Dans cette approche, c’est le développement social qui influencera le développement économique. Le développement communautaire est considéré par certains auteurs comme “un processus organisationnel conduisant vers des objectifs de développement culturel, social, et économique”⁶⁶. On comprend que la notion de développement est plurielle puisqu’elle inclut toutes les sphères du développement.

La démonstration pratique à travers la théorie du développement local, nous permet fondamentalement de valoriser les circuits et les rapports que acteurs de la chaîne économique entretiennent ; afin de montrer les dimensions de la production du monde rural à travers une politique de proximité entre la paysannerie et les structures d’accompagnement que sont les coopératives agricoles.

⁶⁴ S. Tremblay, *Du concept de développement : trajectoire et repères théoriques*, Presse Universitaire du Québec, 1999, p. 25.

⁶⁵ Tremblay, *Du concept du développement...*, p.25.

⁶⁶ Ibid., p.27.

La théorie du développement de l'économie communautaire, dont les précurseurs sont Louis Favreau et Benoit Lévesque⁶⁷, a pour objectif d'intégrer à la fois des dimensions économiques et sociales dans un territoire ou communauté donnée. Le développement économique local tend à prendre en compte quatre dimensions, soit la dimension économique par la production et la vente des biens et des services, la dimension territoriale par la mise en valeur des ressources locales, la dimension sociale par un travail portant sur la recomposition sociale de la communauté et la dimension communautaire "en tant qu'espace du vivre ensemble et en tant que dispositif premier de revitalisation". De plus Louis Favreau décrit de la façon suivante l'approche du développement économique communautaire en ces termes :

L'action communautaire ne se cantonne pas dans la seule sphère des transferts sociaux dans la seule gestion palliative des problèmes socio-économiques. Elle s'inscrit dans la sphère de la production des richesses, dans l'intervention qui veut favoriser l'empowerment des communautés locales (le contrôle des populations locales sur le développement économique et sociale) et dans des partenariats inédits⁶⁸.

La théorie du développement de l'économie communautaire permet dans le cadre de ce travail de mettre en exergue les complexités des activités économiques des communautés de la localité du Mbam et Kim. La paysannerie avec l'appui des structures d'accompagnement tel que les coopératives agricoles, visent à atteindre les objectifs communs à savoir : l'augmentation de la production agricole, l'amélioration des prix de vente des produits agricoles en zone rurale, le développement communautaire via les ressources disponibles et l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural.

La théorie de la décentralisation locale part du principe que pour amorcer un développement participatif, il faut accorder un certain pouvoir aux collectivités locales. Par décentralisation on entend la redistribution des compétences administratives de l'État central au profit d'autres instances ou des pouvoirs locaux⁶⁹. Elle tient d'un système d'organisation administrative et de gestion par lequel l'État accorde à d'autres entités reconnues légalement par la constitution ou par la loi, la personnalité juridique, l'autonomie administrative, financière et de gestion⁷⁰. Il semble que la montée du développement local s'explique dans le cadre de la crise qui a secoué les États-nations depuis plusieurs décennies. Avec le vent du néolibéralisme qui a commencé à souffler dans les années soixante-dix, les États nationaux

⁶⁷ L. Favreau, et B. Levesque, *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, PUQ, 1996, p. 230.

⁶⁸ L. Favreau, "Economie communautaire, mobilisation sociale et politique du Québec (1985-1995)", *in contre l'exclusion repensée l'économie Québec*, PUQ, 1995, pp.175-186.

⁶⁹ Favreau, "Economie communautaire, mobilisation sociale et politique du Québec...", pp.175-186.

⁷⁰ S.C. Diallo, "Décentralisation et programme de développement en Guinée : la stratégie de communication des agents de développement dans la CRD de Diari dans la préfecture de Labé", Mémoire Online, consulté le 19 juin 2021, à 15h 30.

ont procédé à une réduction de l'appareil gouvernemental. Ils se sont ainsi départis de plusieurs responsabilités. La décentralisation politique et administrative est apparue comme un moyen pour les États de transférer les responsabilités et compétences à d'autres paliers du gouvernement⁷¹. Dans cette perspective, les communautés locales sont devenues des nouveaux lieux pour la régulation des rapports entre État, territoires et communautés locales⁷². C'est pourquoi Juan-Luis Klein et Pierre Hamel expliquent ainsi cette nouvelle réalité qui s'impose tant au niveau local qu'au niveau national :

L'État-nation subit des pressions fortes dans le sens de l'éclatement et de l'atomisation. Ses pouvoirs tendent à se disperser soit vers des structures internationales de gestion de la sphère économique. Soit vers des structures locales de gestion de la société civile. En même temps, les nouveaux cadres de la référence, conformément à cette situation l'État tient un nouveau discours aux acteurs socio-économiques locaux, les invitant à intervenir d'une manière directe dans la formulation et la mise en œuvre des solutions aux problèmes de reconversion auxquels font face les communautés locales et régionales⁷³.

La théorie de la décentralisation locale nous permet dans le cadre de cette thématique de briser le fossé profond qui existe entre l'élitisme (les gouvernants) et le peuple. Cette approche est une interpellation qui souligne la pertinence ou la nécessité d'une collaboration entre producteurs (agriculteurs, éleveurs, aviculteurs etc.) et les institutions agréées en faveur du mérite de l'augmentation agricole.

De ces théories de développement, nous utilisons celle du développement local qui est en relation avec notre contexte d'étude. Comme dans la plupart des pays en voie de développement, les coopératives sont un outil ou un instrument qui favorise la production agricole tout en contribuant à l'éclosion d'une économie locale, moteur ou acteur de l'amélioration de la croissance économique endogène. Il est donc évident que les populations locales s'organisent en castes pour pouvoir mettre en valeur leurs ressources, afin d'améliorer les conditions de vie des populations et d'accroître le tissu économique du monde rural. Ce n'est que de cette façon que l'on pourrait parler d'un véritable développement local et de se libérer du joug "dictatorial" de l'État. Une meilleure organisation du monde paysan permettra aux populations de sortir de la dépendance des pouvoirs publics et une exploitation judicieuse des ressources qui profiterait à tous.

⁷¹ C. Roig, "Théorie et réalité de la décentralisation", *revue française de science politique*, 1996, pp.445- 471.

⁷² Tremblay, *Du concept de développement...*, p. 33.

⁷³ P. Hamel et J.C, "Le développement régional au Québec : enjeu de pouvoir et discours politique", in *Le phénomène régional au Québec*, P.P Proulx (dir), sainte Foy, PUF, 1996, pp.293-311.

IX. METHODOLOGIE

Tout travail scientifique nécessite l'usage des sources diverses et complémentaires, qui se résument dans les bibliothèques publiques, privées et internet. Après la collecte, vient le classement des informations, suivi de l'analyse et de l'interprétation sous forme de fiche de lecture⁷⁴. Ces données collectées de sources diverses nous permettront de mieux nous en servir dans la rédaction proprement dite de la thèse ou du mémoire. Cette démarche renvoie à un ensemble de méthodes appliquées à un domaine de la science. Ainsi, la méthode sous cet angle est considérée comme la marche rationnelle de l'esprit. C'est dans cette logique que Michel Beaud⁷⁵ s'inscrit lorsqu'il dit :

Chaque domaine de la recherche possède des théories instituées et des méthodes éprouvées. Il incombe à l'étudiant chercheur de les connaître et d'en apprécier les fondements et les postulats avant d'engager sa propre recherche (...) il faut s'enquérir et s'imprégner des méthodes existantes.

Il nous importe de montrer la méthode de collecte des données et d'approches d'analyse. Dans le cadre de cette étude, quatre principales catégories de sources ont été mises à notre disposition à savoir la source écrite, la source orale, la source iconographique, et la source numérique.

Pour ce qui est des sources écrites, elles sont de deux ordres : les sources primaires d'une part, qui sont constituées d'archives, des rapports de séminaire de formation organisé par des coopératives agricoles, les accords de coopération entre les différentes coopératives agricoles et leurs partenaires commerciaux. Ces archives ont été consultées aux Archives du Ministère de l'agriculture et du développement rural, à la délégation départementale d'agriculture du Mbam et Kim. Certaines archives ont été consultées aux Archives du Ministère des petites et moyennes entreprises de l'économie sociale et de l'artisanat, et au ministère du commerce. Ces archives ont été d'une importance capitale dans la compréhension du fonctionnement des coopératives agricoles dans le Mbam et Kim. Et d'autre part des sources secondaires qui à leur tour sont constituées des ouvrages, des articles, des Thèses et des Mémoires, ainsi que les rapports de stage. L'essentiel de cette documentation a été trouvé dans les bibliothèques au campus de l'université de Yaoundé I, notamment de la bibliothèque du Cercle d'Histoire-Géographie-Archéologie (CHGA), et du cercle Philosophie- Psychologie-Sociologie-Anthropologie (CPPSA), et la bibliothèque de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH), dans la bibliothèque de l'Université

⁷⁴ Y. Kouotou, "La société d'exploitation forestière du Noun (SRFN) et le développement de l'arrondissement de Massagam 1972- 2004", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004, p.6.

⁷⁵ Beaud, *L'art de la thèse...*, p.48.

de Yaoundé II, principalement dans la bibliothèque de la faculté des sciences économiques et de gestion (FSEG). Nous nous sommes aussi rendu dans la bibliothèque de l'institut des relations internationales du Cameroun (IRIC), ainsi qu'à la bibliothèque de l'institut français du Cameroun (IFC). La recherche de la documentation nous a aussi conduit au Centre d'Information et de la Documentation sur l'environnement (CIDE), sans oublier la voix du paysan. Tous ces centres documentaires nous ont permis d'avoir non seulement accès aux travaux déjà menés sur la question des coopératives agricoles, mais aussi de renforcer les éléments de méthodologie et de compléter et confronter les informations collectées sur le terrain nécessaire pour la production de ce travail.

En ce qui concerne la source orale, le présent travail est le fruit des informations et des orientations à travers une certaine catégorie de personnes bien connues, pratiquant l'agriculture et membres de l'une des coopératives agricoles. Au regard de l'échantillon choisi, une bonne partie des informations a été obtenue lors des entretiens publics et privés sur le terrain. Nous avons effectué les enquêtes avec le personnel administratif, et les simples adhérents de la coopérative. Nos informateurs ont été choisis en fonction de leur ancienneté au sein de la coopérative. Ces entretiens ont été privés et la plupart des cas groupés. Le but visé était d'obtenir plus d'informations sur les activités menées par la coopérative. Après avoir passé au crible rationnel, la divergence des sources orales collectées, elles nous ont permis d'atteindre les résultats escomptés sur la nature des difficultés auxquels sont confrontés les agriculteurs. Ces multiples informations collectées nous ont permis d'enrichir celles lues dans les documents.

La quasi-totalité des sources iconographiques est constituée des photos des planteurs et celle de la récolte collecte des produits agricoles et des différentes réalisations des coopératives. La plupart de ces photos ont été prises par nous-même lors des différentes descentes sur le terrain. Ces images ont permis d'exposer certaines réalités que les textes n'ont pas suffisamment démontrées.

La source numérique quant à elle est le fruit de l'utilisation de l'outil internet. Cet outil des techniques de l'information et de la communication a permis d'accéder au site web de certaines coopératives agricoles, afin d'exploiter les différentes informations. La source numérique a été d'une importance capitale dans la mesure où elle nous a permis d'accéder à moult informations qui étaient introuvables dans d'autres sources. Dans ce travail, nous avons utilisé les méthodes diachroniques et hypothético-déductives. La méthode diachronique parce que notre thème se situe dans le temps et dans l'espace. La méthode hypothético-déductive a

consisté à émettre des hypothèses émises, à collecter les données et en affirmant ou en réfutant les hypothèses émises.

X. DIFFICULTES RENCONTREES

Comme toute entreprise humaine, cette recherche ne s'est pas faite sans difficultés car nous avons rencontré des écueils au niveau des centres de documentation liés à la fouille des documents. Certains centres ne nous ont pas donné la possibilité d'y accéder évoquant le contexte sanitaire lié au Covid 19. Certains personnels des services centraux et déconcentrés du MINADER, MINPMESA, MINCOMMERCE, et MINDDEVEL ne nous ont pas permis d'accéder aux archives qui étaient pourtant importantes dans notre travail.

Sur le terrain, certains personnels des coopératives agricoles de la localité du Mbam et Kim ne nous ont pas reçus prétextant que nous sommes un agent de renseignement. Certains par contre lorsqu'ils acceptaient de nous recevoir exigeaient une contrepartie pour des informations fournies. La dernière difficulté est relative à l'état des routes enclavées qui n'ont pas permis d'atteindre certaines localités cibles. Pour contourner ces obstacles, nous avons usé d'un esprit de patience et de persévérance pour pouvoir atteindre nos objectifs.

XI. PLAN DU TRAVAIL

On entend par plan de travail, l'ossature dont ce mémoire est structuré. Ainsi le premier chapitre est intitulé « l'avènement des coopératives agricoles et l'impact de la crise économique des années 1990 : le cas de la localité du Mbam et Kim » Ce chapitre présente l'impact de la crise économique des années 1990 dans le monde rural en général et la localité du Mbam et Kim en particulier

Le deuxième chapitre est intitulé : « Processus du mouvement coopératif dans le Mbam et Kim. » Il présente les différentes lois qui ont favorisé l'implantation des coopératives agricoles au Cameroun, ainsi que les conditions socioéconomiques qui ont donné naissance aux coopératives agricoles dans le Mbam et Kim.

Le troisième chapitre quant à lui s'attèle sur « l'Apport socio-économique des coopératives agricoles dans le Mbam et Kim » Ce chapitre montre comment les coopératives agricoles contribuent au développement socio-économique dans la localité du Mbam et Kim.

Le quatrième chapitre « Bilan et perspectives des coopératives agricoles pour une meilleure structuration et plus de compétitivité dans le Mbam et Kim. » Ce chapitre dresse le bilan des coopératives, relève les problèmes et envisage les perspectives pour une gouvernance locale porteuse de prospérité des coopératives agricoles dans le Mbam et Kim.

CHAPITRE I : L'AVENEMENT DES COOPERATIVES AGRICOLES ET L'IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE DES ANNEES 1990 : LE CAS DE LA LOCALITE DU MBAM ET KIM

I- IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE ET LA DYNAMIQUE DES COOPERATIVES AGRICOLES

A- COOPERATIVES AGRICOLES FACE A LA CRISE ECONOMIQUE

a- Les conséquences de la crise économiques et la naissance des coopératives agricoles dans le Mbam et Kim

Avant la crise, l'économie du Cameroun a enregistré entre 1980-81 et 1985-86 un fort taux de croissance grâce essentiellement au développement du secteur agricole. Toutefois, à partir de 1986- 87, l'économie connaît une forte contraction avec des taux de croissance négatifs¹. La crise qui s'est installée au Cameroun depuis 1985-86 est due principalement à la chute des prix internationaux des principaux produits d'exportation (pétrole, café et cacao) de 45% au cours des trois dernières années budgétaires, combinée avec une dépréciation d'environ 40% du dollar par rapport au FCFA, monnaie dans laquelle sont libellés les prix des principaux produits d'exportation². Depuis le début de la crise économique, le Cameroun a subi de nombreux bouleversements. Sur le plan politique, le système du parti unique a cédé sa place au multipartisme. Sur le plan économique la libéralisation a été amorcée par les autorités politiques à partir de 1989 dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) et s'est poursuivie jusqu'à la dévaluation de 50% du Franc CFA le 12 janvier 1994³.

Ces mesures drastiques ont eu des conséquences sur tous les aspects de la société camerounaise. Cette situation due à la crise économique a favorisé à vider les zones rurales au profit des zones urbaines. C'est pourquoi les activités agricoles de la localité du Mbam et

¹ J. Pokam Wadja Kemajou et W.D. Sunderlin, "L'Impact de la Crise Économique sur les Populations, les Migrations et le Couvert Forestier du Sud-Cameroun", CIFOR, n°25, 1999, pp. 1-23.

² G. Courade, et al, *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement structurel*. Edition Karthala, 1994, p. 298.

³ Ibid.

Kim avait connu une période de trouble⁴. La structure des activités des chefs de famille a subi les changements les plus extraordinaires. La totalité des actifs était tournée vers l'agriculture et principalement vers les cultures de rente (cacao et café). 83,7% des chefs de ménage étaient cultivateurs. L'agriculture vivrière était secondaire et marginale, ce d'autant plus que les chefs de ménage étaient généralement des hommes qui s'occupaient en priorité des cultures financièrement rentables. Seuls 16,4% avaient une activité secondaire. C'était le paysannat au vrai sens du terme⁵. En 1997, la structure des activités a beaucoup changé et est plus variée. La proportion des planteurs est descendue de 83,7% à 27,1%, la proportion des cultivateurs a augmenté de 6,5% à 32,8%, et la catégorie a connu une explosion, passant de 6,6% à 34,2%⁶. Les chefs de ménage exerçant une seule activité ne représentent plus que la moitié de l'échantillon. De plus, la proportion des planteurs exclusifs est alors à l'inverse de celle des agriculteurs devenus beaucoup plus nombreux. Les planteurs sont devenus polyvalents, l'activité secondaire leur permettant de pallier aux déconvenues des cultures de rente. On observe les mêmes tendances chez les garçons de 15 à 19 ans qui sont de plus en plus instruits et qui délaissent les cultures de rente au profit des cultures vivrières : 5,1% en 1974-75 contre 2,0% en 1997⁷. La pratique des cultures de vivrières a suscité une nouvelle tendance l'on a pu observer l'exode urbaine au début de 1997 où les jeunes ont migré des villes vers les zones rurales à l'instar de Minfoumbé, Biakoa, Essanza etc. Pour recourir à une production tant quantitative que qualitative, les populations du Mbam et Kim se sont mis ensemble pour continuer l'œuvre de l'Etat. Ce fut le début des coopératives agricoles.

b- Implication et déploiement des coopératives agricoles

La période des années 90 qui a été marquée par la crise économique qui a favorisé l'implantation des organisations paysannes au Cameroun en général et dans la localité du Mbam et Kim en particulier. Avec la loi n° 90 /053 du 19 décembre 1990 qui autorise la liberté d'association au Cameroun. Cette loi est l'aboutissement du décret n° 92/006 du 14 août 1992 autorisant la création des groupes d'initiatives communes, et les coopératives agricoles. C'est par ce canal que les organisations paysannes se sont implantées dans les milieux ruraux notamment dans la localité du Mbam et Kim. Malgré l'absence des documents

⁴ P. Gubry, et al, *Le retour au village, une solution à la crise économique au Cameroun*. L'Harmattan, 1996, p.129

⁵ A. Leplaideur, *Les systèmes agricoles en zone forestière : les paysans du Centre et du Sud Cameroun*. Paris, CIRAD-IRAT, 1985. P. 89.

⁶ F.Roubaud, 1994. "Le « modèle » de développement camerounais 1965-1990: de la croissance équilibrée à la crise structurelle". In *le village camerounais à l'heure de l'ajustement structurel*. Edition Khartala. pp 215-240.

⁷ P. Gubry, et al, *Le retour au village, une solution à la crise économique...* p.133.

sur le nombre exact des GIC et coopératives agricoles existants à cette époque, bon nombre des organisations paysannes étaient présentes dans la zone de Ntui, Mbangassina et Yoko. Ces GIC avaient un effectif variable mais généralement modeste qui avait de 5 à un peu plus de 20 personnes, une minorité de femmes et un grand éventail de classes d'âge. À cela s'ajoutait une certaine pluriactivité, presque tous les groupes comptant un ou plusieurs membres ayant une autre profession ou source de revenus (enseignant, artisan etc.) Les moyens de production des groupes étaient très limités et disposaient d'un champ collectif dit "communautaire"⁸ pris en location pour une durée de une à cinq années ou mis à disposition par l'un des membres, et dont la production est d'ordinaire très inférieure à celle des champs individuels. Cependant, dans certains cas, la solidarité du groupe contribuait à l'équipement individuel de membres qui, tour L'entraide agricole était largement répandue, huit GIC sur dix y recouraient de manière régulière, bien qu'avec une intensité variable, du moins en période de pointe. En dehors de l'entraide et des tâches communes, les membres des GIC s'associaient fréquemment pour acheter des intrants ou vendre des produits, sans toutefois parvenir à consolider leur position sur le marché⁹. On pouvait distinguer trois tendances des organisations paysannes dans le Mbam et Kim. La première est celle des groupes en état de survie précaire, qui fonctionnait au ralenti, avec des effectifs excessivement réduits, et prennent un caractère de plus en plus familial ; ils contribuent cependant au maintien de certaines formes d'entraide ou de solidarité, comme les tontines, lesquelles constituent parfois leur principale, voire leur seule activité collective. La deuxième tendance concernait surtout des groupes dont l'effectif (une quinzaine de membres en moyenne) garantit au moins un noyau stable relativement actif qui maintenaient certaines pratiques collectives. La troisième tendance est celle des groupes "dynamiques", parfois les plus récemment créés, qui enregistrent une hausse régulière de leurs effectifs et se distinguent par leur capacité d'initiative et leur ouverture À ce stade de l'analyse se pose la question de savoir en quoi l'adhésion à un GIC modifie l'activité ou l'organisation tangible d'une unité de production paysanne. La multiplication des organisations paysanne ne transformait pas radicalement les techniques de production qui, pour l'essentiel, restaient de type manuel et artisanal¹⁰.

⁸ P. Gubry, et al, *Le retour au village, une solution à la crise économique....* p.138.

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid., p. 174.

c- Rapport entre coopératives agricoles et les paysans

Après le retrait de l'Etat dans les secteurs d'activités économiques notamment dans le secteur agricole, les agriculteurs étaient confrontés à un nouvel acteur qui devait remplacer l'Etat dans ses missions régaliennes. L'on avait observé une certaine frustration des producteurs vis-à-vis des coopératives agricoles. La question la plus évidente était celle de savoir comment les coopératives agricoles devaient-elles être traitées avec les producteurs ? C'est la raison pour laquelle les producteurs de la localité du Mbam et Kim ont du mal à accepter le nouvel acteur qui est la coopérative agricole. Nos observations sur le terrain nous ont permis de comprendre la résistance de certains agriculteurs à adhérer au sein des organisations paysannes évoquant le manque de confiance au sein de ces organisations paysannes. C'est ce climat de frustration qui a été à l'origine de la baisse de la production agricole, puisque bon nombre de cultivateurs ne s'intéressaient plus aux activités agronomes.

B- ENTREE EN JEU DES NOUVEAUX ACTEURS ET LA NOUVELLE POLITIQUE D'ORIENTATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LE MBAM ET KIM

a- Un nouveau discours de réarmement des initiatives des coopératives agricoles

Après le retrait de l'Etat dans la chaîne de production notamment dans le secteur agricole des années 1990, le nouvel acteur qui remplace l'Etat dans ses missions tient un nouveau discours vis-à-vis du producteur agricole¹¹. Il était question pour les agriculteurs de s'accommoder au rythme des coopératives agricoles. Les coopératives remplacent l'Etat dans ses missions régaliennes, tout en traitant directement avec le producteur sans passer par l'Etat. La diversification de la production, l'amélioration de la production ainsi que le meilleur prix d'achat des produits agricoles, sans oublier la responsabilité accrue des producteurs¹². Bref, les coopératives agricoles avaient assuré une parfaite confiance de continuer à donner aux producteurs cultivateurs les mêmes avantages que leur donnait l'Etat avant son désengagement. Il s'agit d'un programme d'austérité consistant en la réduction des dépenses publiques et à une révision du rôle de l'Etat¹³. Les logiques de la stratégie de l'Etat furent

¹¹ A. LOTHORE Anne et P. DELMAS, Accès au marché et commercialisation des produits agricoles : valorisation d'initiatives des producteurs. Paris, Inter-réseau développement rural, 2009, p. 89.

¹² Y. GUILLERMOU, "Organisations de producteurs et dynamiques paysannes dans l'Ouest Cameroun". *Afrique contemporaine*, n° 222, 2007, p.251-271

¹³ G. FONGANG, "Evolution et défis du mouvement paysan au Cameroun", *Grain de sel* n° 49, Janvier-Mars 2010. Paris, Inter-réseaux Développement rural, 2010, pp. 135-147.

désormais la libéralisation et le désengagement. L'Etat s'est orienté vers la création d'un cadre stratégique pour l'initiative privée, la prise de mesures de privatisation en vue de réduire les gaspillages et de promouvoir une gestion plus efficiente. Sur le plan agricole, la mise sous ajustement structurel a conduit au retrait de l'Etat de la plupart des services qu'il assumait auparavant. L'Office national de commercialisation des produits de base (ONCPB) mis en place en 1976 va se désengager de certaines opérations de commercialisation vers 1990¹⁴. A la fin des années 1990 on assiste à un foisonnement d'organisations de producteurs. Ceci fait suite à l'action d'ONG nationales, de bureaux d'études, etc. L'Etat a en effet encouragé la création d'OP à travers plusieurs programmes. Les ONG nationales, les bureaux d'études et autres prestataires sont rémunérés au nombre d'OP légalisées comme GIC ou coopérative. Dans la recherche des ressources financières, ces acteurs vont privilégier les stratégies permettant d'obtenir une mobilisation des producteurs et la légalisation du maximum d'OP¹⁵. Les discours de sensibilisation vont aller dans le sens de miroiter les appuis qu'il serait facile d'obtenir à travers les OP légalisées.

b- Réadaptation des producteurs face aux nouveaux acteurs

Sur le plan économique, l'une des stratégies actuellement préconisée aussi bien par les pouvoirs publics que par les promoteurs de coopératives porte sur la relance progressive de la filière cacao-café. Elle visait à passer d'une filière de subsistance à une filière professionnalisée et durable, économiquement profitable pour l'ensemble des maillons de la chaîne qu'étaient organisation paysannes¹⁶. D'après nos recherches sur le terrain, cette vision d'ensemble se déclinait en un certain nombre d'objectifs à savoir l'augmentation du volume de la production et de l'amélioration de la qualité, la professionnalisation des opérateurs et l'assainissement de la commercialisation interne, le développement de nouveaux débouchés avec plus de compétitivité¹⁷. Pour que ces objectifs soient atteints, les promoteurs coopératifs avaient mis en œuvre de quelques mesures d'implémentation de cette relance telles que le programme de protection du verger cacao-café, le programme semencier cacao-café et le programme de réforme du sous-secteur engrais.

Les coopératives DU Mbam et Kim ont décidé de renforcer leur capacité financière en créant des mutuelles de crédit. Dans la localité du Mbam et Kim, chaque coopérative primaire

¹⁴J.M.ELA, *Quand l'Etat pénètre en brousse. Les ripostes paysannes à la crise*. Paris, Karthala, 1990, p. 268.

¹⁵G. COURADE, et al, "La liquidation des joyaux du prince : les enjeux de la libéralisation des filières café - cacao au Cameroun". *Politique africaine*, n°44, 1991, pp. 121-12

¹⁶ Document de stratégie de développement de la filière café, p.13.

¹⁷ Rapport de la mission MCS, Archives du Ministère de l'Agriculture

s'investissait plus dans ces mutuelles de crédits afin de se remettre progressivement du malaise créé par la cessation des subventions du gouvernement¹⁸.

Les coopératives agricoles ont accepté même les non-agriculteurs comme actionnaires ou membres car il agit comme une entreprise de micro finance accordant des prêts à bas taux d'intérêt, particulièrement aux agriculteurs, dans le but d'améliorer leur production¹⁹. C'est le cas de la coopératives Mbangassud qui a mis sur pied une mutuelle de crédit afin de financer les agriculteurs à des taux d'intérêt relativement bas. Avec la dissolution de l'ONCPB, ces services jadis associés sont devenus absents, ce qui s'ajoute au fait que les banques refusent d'accorder des prêts aux agriculteurs faute de garanties suffisantes. Ainsi, ce régime de création des coopératives de crédit a grandement contribué à maintenir les coopératives en activité, en atténuant le poids du désengagement de la part du gouvernement.

Sur le volet social, Une autre contrainte sociale pesant sur les coopératives, surtout dans cette ère néo-libérale, est le manque de connexion entre les coopératives centrales et les agriculteurs²⁰. La plupart des coopératives n'ont pas eu les moyens d'assumer leurs responsabilités sociales envers les agriculteurs, qui se sentent exclus du fonctionnement des coopératives et finissent par en démissionner. Afin de surmonter cela, les coopératives agricole du Mbam et Kim ont créé des unités coopératives plus petites dans tous les villages afin d'être proches des agriculteurs²¹. Avec ces unités au niveau des villages, les agriculteurs sont plus enclins à rester fidèles à une coopérative dont ils perçoivent mieux les innovations, attirant ainsi aussi plus de membres. En outre, les sociétés coopératives dans le Mbam et Kim ont beaucoup fait dans le sens de l'amélioration des conditions de vie de leurs membres en particulier et de leur communauté en général : construction de points de captage d'eau, fourniture de matériel pédagogique aux écoles²². Ces actions ont attiré de nombreux agriculteurs vers ces coopératives parce que l'adhésion dans les coopératives dépend de leur alignement sur les intérêts du peuple et de la prestation des services qui sont nécessaires à leurs membres.

¹⁸ Document de stratégie de développement.... p.20.

¹⁹ Ibid.

²⁰ D. Gentil, *Les pratiques coopératives en milieu rural africain*. Paris, L'Harmattan, 1985, p.173.

²¹ Ibid., p.175

²² Ibid., p. 180

c- Coopératives agricoles et construction de l'épanouissement des producteurs

La crise économique de 1990 a été une période de transition économique difficile chez les producteurs agricoles. Car l'Etat qui gérait toutes les activités économiques, s'était désengagé de ses missions régaliennes²³. Les coopératives agricoles qui avaient remplacé l'Etat avaient donné un nouvel espoir aux producteurs en les assurant de continuer à soutenir le secteur agricole. La mise en place des coopératives organisations paysannes dans les zones rurales a permis aux agriculteurs de la localité du Mbam et Kim de bénéficier des avantages commerciaux sur le marché. Le regroupement des agriculteurs a établi un climat favorable entre producteurs et les organisations paysannes de par leur proximité. Ce là a peu à peu entraîné l'épanouissement des ruraux.

Malgré les moments trouble de l'économie camerounaise dû à la crise économique, les organisations paysannes ont donné un certain nombre d'avantages aux producteurs en vue de leur épanouissement à savoir :

- l'accès aux intrants agricoles à moindre coût ;
- la collecte et la commercialisation des produits agricoles dus à la transparence du marché ;
- l'assistance technique aux agriculteurs ;
- la réduction des risques sur le marché c'est-à-dire le collecte d'un mirage de produits agricoles afin de les commercialiser.

Ces avancés progressives des organisations paysannes dans le monde rural a suscité chez le producteur un épanouissement économique et social²⁴.

II- LA CRISE ECONOMIQUE ET LES MISSIONS DES COOPERATIVES AGRICOLE (1990-2000)

A- AUTONOMISATION DES COOPERATIVES AGRICOLES EN CONTEXTE DE CRISE ECONOMIQUE

a- Vision des coopératives agricoles à l'ère de la crise économique

La crise économique des années 1990 avait poussé l'Etat camerounais dans la faitte financière, le contraignant ainsi de se désengager de toutes les sphères de productions économiques ; notamment le secteur agricole. Les coopératives agricoles qui ont remplacé

²³ M. HAUBERT, "Politique agraire et dynamique paysans : des nouvelles organisations ?" In *Revue tiers monde*, vol 32 n°128, 1991, pp. 75-97.

²⁴ M. HAUBERT, "Politique agraire et dynamique paysans..."

l'Etat dans ses missions régaliennes avait une vision globale de la gestion des coopératives agricoles au Cameroun et dans le Mbam et Kim en particulier. Il était question pour les organisations paysannes d'être plus proche du producteur pour combler le vide laissé par l'Etat. Cependant, les coopératives agricoles avaient une vue d'ensemble²⁵, celle de rassembler le plus de producteurs agricoles possible dans les zones rurales via les comités de sensibilisation afin de mettre sur pied une économie durable et redonner la confiance aux agriculteurs. L'agriculture étant un levier économique non négligeable dans la survie des populations en générale, et l'autonomie du monde rural en particulier avait permis à l'Afrique en miniature malgré la période difficile lui a permis de résister à la crise même si on a observé un diktat des institutions internationales sur les activités des coopératives²⁶.

La vision des organisations paysannes dans le Mbam et Kim était de faire de l'agriculteur le maillon fort dans la chaîne de production agricole au Cameroun ; et de lui rendre autonome. Malgré la lenteur des organisations paysannes à s'implanter dans le Mbam et Kim dans les années 1990, on a pu voir une tiède avancé des mouvements coopératifs qui ont redonné au monde rural toute sa valeur dans les années 2000. Cette vision d'autonomiser les producteurs a entraîné considérablement une polyculture et une augmentation considérable de la production agricole en milieu rural. Multiplier les organisations paysannes dans les zones rurales a permis que la localité du Mbam et Kim soit parmi les foyers de production agricoles les plus productifs du Cameroun. Car les activités des menées par les organisations paysannes de booster les la production agricoles et d'améliorer les conditions de vie en milieu rural.

b- Les objectifs des coopératives agricoles à l'ère de la crise économique

Les coopératives agricoles qui ont remplacé l'Etat dans ses missions régaliennes avaient les objectifs majeurs à savoir aider l'Etat à relever l'économie camerounaise, réduire la pauvreté en milieu rural et améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural. Les organisations paysannes ont joué un rôle important dans la réduction de la pauvreté²⁷; elles ont créé des opportunités économiques pour leurs membres, elles ont autonomisé les personnes défavorisées pour leur permettre de défendre leurs intérêts, elles ont apporté la sécurité aux producteurs en leur permettant de convertir les risques individuels en risques collectifs, et ont facilité l'accès de leurs membres aux ressources qu'ils utilisent pour subvenir à leurs besoins. Les coopératives agricoles de la localité du Mbam et Kim ont été les moteurs

²⁵ M. HAUBERT, *L'avenir des paysans, les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud*, Paris PUF, 1999, p.85.

²⁶ M. HAUBERT, *L'avenir des paysans, les mutations des agricultures familiales...* p.98.

²⁷ Organisation internationale du travail, *Les coopératives et les Objectifs du développement durable*, 2013, p.15.

d'accompagnement des producteurs en les accordant intrants nécessaires pour la culture et à moindre coût²⁸. Elles ont mis sur pied un système de transport en commun pour transporter et commercialiser leur production. Les efforts des coopératives agricoles en matière de réduction de la pauvreté sont largement reconnus. L'amélioration de la commercialisation des produits agricoles par le biais des coopératives à l'instar du cacao, du café, de l'huile de palme, de la tomate etc. ces coopératives agricoles ont permis à leurs membres de payer les frais de scolarisation de leurs enfants. Au Cameroun, plus 70% d'agriculteurs tirent un revenu de la vente de leur production par l'intermédiaire de coopératives agricoles de commercialisation, et dans le Mbam et Kim, on estime 65% le nombre de personnes qui, dans le secteur de l'agriculture, tirent l'essentiel de leur revenu de l'activité des coopératives²⁹. Les coopératives contribuent aussi à réduire la pauvreté en générant des emplois et en offrant des moyens de subsistance et tout un éventail de services, comme nous le verrons plus loin.

c- Les missions des coopératives agricoles pendant la crise économique

Les coopératives agricoles ont joué un rôle important dans le développement du monde rural pendant la crise économique de 1990 au Cameroun. Dans le département du Mbam et Kim, les coopératives ont joué un rôle de proximité à travers le rapprochement avec les producteurs. Ce système de rapprochement a permis aux coopératives agricoles de redonner une certaine assurance aux producteurs³⁰.

Les coopératives ont rendu les agriculteurs autonomes tout en leur permettant de se s'auto gérer sans l'intervention de l'Etat. Pour les coopératives agricoles, il était question d'aider l'Etat dans sa stratégie de développement agricole. Les coopératives agricoles avaient pour mission d'assurer l'encadrement technique des producteurs, assurer la collecte et la commercialisation des produits agricoles, faciliter l'accès des intrants agricoles aux producteurs. Il s'agissait en général de continuer à suivre le développement du monde rural à travers l'implémentation des coopératives agricole. Le déploiement des organisations offre des canaux de propagation rapides des innovations agricoles³¹. Car elles contribuent à l'augmentation de la production agricole et l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural. Au regard de l'impact de la crise économique au Cameroun, les

²⁸G. Belloncle, *Paysanneries sahéliennes en péril. Carnets de route tome 2 (1982 - 1984)*. Paris, L'Harmattan, 1985, p.275.

²⁹G. Faure, 1994. Mécanisation et pratiques paysannes en région cotonnière au Burkina Faso. *Agriculture et Développement*, n° 2, 1994, pp 3-13.

³⁰Organisation internationale du travail, *Les coopératives et les Objectifs du développement...* p20.

³¹ *Ibid.*, p.25.

pouvoirs publics se sont tournés vers les institutions privées que sont les coopératives agricoles pour accroître la production agricole afin de lutter contre la faim et la pauvreté en milieu rural. C'est dans cette perspectives que les coopératives agricoles sont venues en aide au population de la localité du Mbam et Kim. Les observations faites sur le terrain nous permettent de dire que les coopératives agricoles ont eu un impact significatif dans le développement économique de notre zone d'étude. Dans le but de relancer l'économie rurale, les coopératives agricoles ont donné une nouvelle configuration aux producteurs en boostant la production agricole, et en assurant la sécurité alimentaire³². Malgré la transition brutale de l'économie camerounaise en 1990, le nouveau acteur avait pu redonner l'espoir aux monde rural; en reconstruisant la solidarité entre par le biais des regroupements des producteurs agricoles.

Sur le plan économique, les organisations paysannes pendant la période de crise économique avait pour mission phare de promouvoir une économie de marché locale, tout en contribuant au développement des marchés en zone rural

B- COOPERATIVE AGRICOLES, CRISE ECONOMIQUE ET NECESSITE ECONOMIQUE 2000-2015

a- Une option politique du paysage local dans la localité du Mbam et Kim

Les organisations paysannes sont multipliées sur la base du renforcement économique du monde rural. Ceci a contribué à accroître leur influence sur la définition des politiques agricoles. Les organisations paysannes de la localité du Mbam et Kim ont pris conscience de l'importance d'être présent dans les débats agricole au niveau rural. Les organisations paysannes ont été sollicitées et responsabilisées pour gérer les conséquences du retrait de l'Etat de bon nombre de fonctions d'appui à l'agriculture qu'il assurait jusque- là. Depuis la décennie 2000³³, les coopératives agricoles de la localité du Mbam et Kim ont considérablement dans le mode de fonctionnement et de structuration ; la capacité des producteurs à mener des actions dans le domaine économique et à faire entendre leur voix dans les débats politique agricoles.

Cependant, les reformes politiques du paysage rural se sont traduites par un élargissement de l'espace d'initiative économique pour les producteurs qui ont été encouragés

³² Ibid., p.26.

³³ J. D. Awoumou Awoumou, "La libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique : le cas du secteur agricole au Cameroun", Mémoire de Master en Administration publique, Université Louis Pasteur Strasbourg, 2006, p.48.

par les pouvoirs publics³⁴. C'est ainsi que les politiques organisationnelles du paysage rural, se sont structurées autour de la reconstruction des services d'agricultures au niveau rural. L'entrée des coopératives dans le débat sur les politiques agricoles à l'échelle nationale, ou sous local a créé théoriquement des conditions favorables pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques rénovées³⁵.

b- Coopératives agricoles : une réévaluation de l'efficacité de la production du monde rural.

Les coopératives agricoles sont à la fois le lieu d'expression des intérêts des agriculteurs et un moyen d'atteindre les objectifs qu'ils se fixent. Au-delà de leurs multiples fonctions, les coopératives agricoles se sont orientées vers la construction d'un pouvoir du paysan. Le déploiement des coopératives agricoles dans le monde rural³⁶ a permis de réévaluer l'efficacité de la production agricole, ainsi que l'évaluation du niveau de développement du milieu rural. Dans le département du Mbam et Kim, la présence des coopératives agricoles a permis de réévaluer la production agricole qui est de plus en plus croissante tant sur la quantité que sur la qualité des produits de bases, allant des cultures de rentes et les cultures vivrières. Les multiples organisations paysannes dans le monde rural à travers les techniques culturelles et conseils pratiques que ces dernières mettent à la disposition des producteurs favorise à booster la production agricole. Depuis la décennie 1990, avec la crise économique, la production agricole avait considérablement baissé suite à la baisse des prix des matières premières agricoles et la dévaluation du franc CFA en 1994. Plusieurs cultivateurs avaient abandonné leurs plantations pour vaguer à d'autres métiers tels que la pêche et l'artisanat, ainsi que l'élevage³⁷.

Dans les années 2000, avec le déploiement des coopératives agricoles dans le Mbam et Kim, l'on a vu une augmentation de la production agricole. Ce qui a favorisé la lutte contre le chômage et avec la création des emplois pour les jeunes ruraux, ainsi que la diminution de la famine, la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Contre, lorsqu'on revoit l'évolution des coopératives agricoles pendant la crise économique, nous remarquons que les organisations paysannes ont peiné à s'installer en milieu rural, du fait de la résistance des agriculteurs qui

³⁴ Ibid., p. 60.

³⁵ Ibi.

³⁶ J. D. Awoumou Awoumou, "La libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique ..."p.79.

³⁷ La crise économique de 1990 avait déstabilisé le secteur agricole, ce qui avait conduit à la baisse des prix des produits agricoles contraignant plusieurs agriculteurs à abandonner les plantations de cacao et de café. Cette situation avait entraîné la faim dans le monde rural entraînant l'exode rural.

n'avaient pas confiance au nouvel acteur dans l'accompagnement des producteurs. L'évaluation des sociétés coopératives dans le monde rural, nous permet de dire qu'elles sont porteuses d'un développement local, et sont en phase avec les politiques de développement de l'agriculture au Cameroun³⁸. Le Mbam et Kim est entré en pleine mutation des activités agricoles à travers les appuis qu'elles ont apporté aux agriculteurs ; en accordant aux producteurs des intrants agricoles à moindre cout³⁹. Cet encadrement des coopératives envers les paysans a fait de la localité du Mbam et Kim l'un des pôles de production agricole les plus important.

c- Coopératives comme moyen de restauration de l'autonomie de l'initiative privée

Dans la plupart des pays, l'agriculture s'insère dans l'économie en générale et dans l'économie du monde rural en particulier. Il est claire de constater que les organisations paysannes sont des cadre qui incitent les producteurs à mettre en œuvre individuellement et collectivement des actions à priori favorables au développement du monde rural. Pour restaurer l'autonomie interne, certaines organisations paysannes en milieu rural transforment localement une partie de leur production⁴⁰, même si cette transformation n'est pas en grande quantité, on note cependant une certaine autonomie chez ces regroupements paysans. Car elles sont au cœur de leur activité en participant à la valeur ajoutée de l'économie nationale. Les organisations paysannes sont les lieux par excellence des micros finances qui offrent un accès facile des crédits agricoles aux producteurs⁴¹. Les coopératives agricoles résident dans leurs capacités à mettre leurs membres au centre des préoccupations en leur donnant les moyens nécessaires de s'approprier les organisations dont ils en font partie et de devenir autonome. Plusieurs organisations ont concentré leur attention sur le renforcement des capacités techniques de leurs membres, avec une stratégie de spécialisation des formateurs. Dans la localité du Mbam et Kim, les coopératives agricoles ont permis de donner une attention particulière au développement commercial des produits agricoles, les négociations et le système de vente groupés.

³⁸ J. D. Awoumou Awoumou, "La libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique ..." p.85.

³⁹ E. B. Siewe Pougoue, "Les coopérative agropastorales : un nouveau modèle socio-organisationnel de développement ?", in *colloque international sur ingénierie rurale, agriculture familiale et agro-industrie, Université de Rouen Normandie, 2019, pp.25-37.*

⁴⁰ D. Gentil, *les pratiques coopératives en milieu rural africain, l'Harmattan, 2005, p. 145.*

⁴¹ Ibid., p.162

Pour assurer l'épanouissement des membres, les organisations paysannes ont établi avec les acteurs institutionnels le partenariat pour l'accès à l'information, la participation à l'élaboration de politiques et programmes du développement du monde rural, l'accès aux intrants agricoles à moindre coût, ainsi que les partenariats commerciaux⁴². L'efficacité de ces partenariats a favorisé plusieurs éléments notamment les objectifs et les intérêts des partenaires solliciter et de la capacité des coopératives agricoles à influencer les contenus et les modalités de ces partenariats en fonctions de leurs besoins et de leur vision. Dans le cas de la localité du Mbam et Kim, les coopératives agricoles nouent les relations économiques avec leurs partenaires commerciaux dans un climat de méfiance vis-à-vis des partenariats institutionnels. On a remarqué une faiblesse dans la capacité de négociation qui s'est souvent traduit par des transactions ouvertes et se faisant dans les moindres capacités de nouer les relations régulières avec les acheteurs.

En somme, il était question pour nous de montrer l'avènement des coopératives agricole et l'impact de la crise économique des années 1990 dans la localité du Mbam et Kim. Nous avons présenté l'impact de la crise économique et la dynamique des coopératives agricoles en tant que nouvel acteur dans le monde rural. Ensuite, nous avons montré les rapports entre les organisations paysannes et les producteurs à l'ère de la crise. Ce chapitre nous a permis d'apprécier le développement rural à travers le rôle remarquable depuis l'installation des coopératives agricoles. Ces coopératives ont boosté les activités rurales tout en modifiant les manœuvres traditionnelles à la nouvelle donne. Elles ont permis l'affermissement de la gouvernance rural en adoptant les concepts du développement durable, une vision globale qui vise à équilibrer les inégalités entre les couches vulnérable, l'éradication de la pauvreté, le recul des grands fléaux comme le chômage, les discriminations, la marginalisation et enfin les exclusions dont le monde de la paysannerie est souvent victime. Ce qui nous amène à dire que l'avènement des coopératives agricoles dans le monde rural depuis les années 1990 a ouvert la voix salutaire au processus du mouvement coopératif dans le Mbam et Kim.

⁴² FAO, Les coopératives nourrissent le monde, 2012, p.67.

CHAPITRE II : PROCESSUS DU MOUVEMENT COOPERATIF DANS LE MBAM ET KIM

I- GENERALITES ET MUTATIONS

La nature a prédestiné le Cameroun de ses terres arables, idéales à la production agricole. Son secteur agricole est d'une importance capitale, au point où la variation de sa production s'étend des produits vivriers aux produits d'exportations et ce secteur reste parmi les plus favorables de la croissance économique⁴³. Dans sa nouvelle politique agricole, l'État entend faire de ce secteur le pilier de sa prospérité et les coopératives dans leur rôle significatif devaient garantir l'intérêt de la production agricole. La crise économique qui a frappé le monde dans les années 1990⁴⁴, a poussé les États du tiers monde en général et le Cameroun en particulier à se désengager du secteur productif. L'État n'ayant pas les moyens, de continuer à subvenir aux besoins des producteurs du secteur agricole, a cédé place à l'initiative privée par le biais des coopératives agricoles afin de pouvoir continuer son œuvre.

A- GENERALITE

Les bouleversements historiques de la vie politique et économique du Cameroun sont parsemés de ruptures et continuités. C'est sous ce prisme que la signature du traité germano-douala le 12 juillet 1884 fait du Cameroun un protectorat allemand, dont la conquête de l'hinterland avait consacré la mise en valeur du territoire. Cette mise en valeur par les Allemands s'appuyait principalement sur le volet social d'une part, avec la création des écoles, des centres de santé, ainsi que la construction des églises. Et d'autre part, sur le volet économique avec la création des plantations, dont l'initiative était basée sur les cultures de rentes qui devaient alimenter leurs industries en proie aux matières premières pour leur fonctionnement.

⁴³ Anonyme *Les atouts économiques du Cameroun*, Yaoundé, 2007, p.241.

⁴⁴ La crise économique qui a frappé le monde en 1990, a contraint les États du tiers monde à se retirer de leurs secteurs productifs pour laisser la place à l'initiative privé, sous la dictature des institutions de breton Woods.

1) Fondement historique des coopératives agricoles

Le développement économique du Cameroun commence en 1888 par l'Allemand Preuss qui avait entrepris les premières plantations cacaoyères à Victoria⁴⁵. Il est à noter que ces plantations cacaoyères avaient été établies par les missionnaires anglais, et abandonnées par suite de l'hostilité indigène⁴⁶. Cependant, il apparaît au début du XXème siècle, que le jardin de Victoria, bien étant l'organe directeur de la recherche agronomique au Cameroun, ne peut suffire aux exigences du développement agricole intensif adopté par l'administration germanique. Une trentaine de stations et institutions agronomes annexes avaient été créées dans l'ensemble du pays, dirigées par les fonctionnaires européens du service de l'agriculture⁴⁷. Au vu des premiers résultats de cette recherche agronomique, des sociétés agricoles se sont fondées et établies dès 1894-1896, dans les régions de Victoria à l'instar de la société Johann - Albrechtshöhe, Ossidinge, de Kribi, d'Edéa. Elles y sont une quinzaine en 1903⁴⁸. Puis, c'est l'ensemble du Cameroun qui voit s'établir des sociétés et des planteurs européens. En 1912, on compte ainsi 37 sociétés, dont la plus connue est *Syndikat für Oelpalmen Kultur* (SOK) créée en 1911⁴⁹. Elle exerçait dans la culture et l'exportation du palmier à huile. 100.000 hectares de terrain ont été concédés à 150 planteurs. Leurs exploitations emploient plus de 13.000 salariés, représenté à l'ordre de 22.000 hectares plantés en cacaoyers (10.650 hectares), *Funtumia* (4.400 hectares), Hévéa (2.800 hectares), palmier à huile (1.900 hectares), bananier plantain (1.800 hectares), tabac⁵⁰.

Par ailleurs, Le verdict prononcé par la SDN (Société des nations) lors du traité de Versailles en 1919, en défaveur de l'Allemagne, faisait de ce dernier l'ex protectorat du Cameroun. Le Cameroun devint alors un territoire sous mandat de la SDN, dont la gestion fut

⁴⁵ R. Tourte, *Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone, la période coloniale et les grands moments des jardins d'essais : 1885/1890-1914-1918, volume IV* en ligne consulté le 20-juillet 2021, p.182.

⁴⁶ Preuss qui en avait pris la direction de l'établissement de Victoria, qui gardait la vocation du jardin botanique, effectua quelques essais sur les cacaoyers déjà introduit par les missionnaires anglais, qui les avaient apportés de la côte d'or, Sierra Leone, Fernando Pô et, vraisemblablement, Sao Tomé. In *Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone* in R. Tourte, *Histoire de la recherche agricole en Afrique francophone, la période coloniale et les grands moments des jardins d'essais : 1885/1890-1914-1918, volume IV* en ligne consulté le 20-juillet 2021.

⁴⁷ En 1892, le Dr. Preuss ayant convaincu les pouvoirs publics de la fertilité des terres du mont Cameroun, peut agrandir son jardin, effectua un voyage en Amérique du Sud, dont il ramène des plantes et information, concernant en particulier le cacaoyer, les espèces caoutchoutières, le palmier à huile etc... in R. Tourte *Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone, la période coloniale et les grands moments des jardins d'essais : 1885/1890-1914-1918, volume IV* en ligne consulté le 20-juillet 2021.

⁴⁸ Tourte, *Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone, la période coloniale et les grands moments des jardins d'essais*, p. 183.

⁴⁹ Ibid., p.250.

⁵⁰ Ibid.

confiée à la France et à la grande Bretagne. Ces deux puissances avaient pour mission de continuer l'œuvre allemande sur le plan politique, économique et social. Pour accroître la production agricole au Cameroun, la France adopta une politique qui visait à contrôler la production agricole au Cameroun, celle des coopératives agricoles. Au début du mandat, l'administration coloniale française avait mis sur pied une station agricole à l'Ouest du pays. Cette station agricole fut encadrée par les coopératives, puis, plus tard par le secteur de modernisation des cultures d'altitude (SEMCA) entretenant 46 postes de paysannat⁵¹. Les premières effusions des coopératives agricoles au Cameroun sous mandat franco-britannique remontent en 1927⁵². À les considérer de près, ces coopératives avaient un statut juridique mal défini. L'adhésion au sein de ces coopératives était obligatoire à toute personne qui tirait ses principaux revenus économiques des activités agricoles⁵³. Les coopératives agricoles avaient pour principal but l'amélioration de la production agricole et des conditions de vie des Camerounais par le biais de l'agriculture. Cette vision des coopératives tel que perçu par le colon n'avait pas produit des résultats attendus. Mais, l'on n'observa aucune tiède avancée dans l'amélioration de la qualité de vie des populations des Camerounais. Que pouvait-on dire de ces premières coopératives sinon l'échec. L'on penserait que les populations camerounaises étaient vouées à la servitude vue que les colons avaient instauré le code d'indigénat dans la partie occidentale du Cameroun⁵⁴.

Ce n'est que tardivement, en 1931⁵⁵, que la culture du café commencera à être diffusée dans le monde rural. Cette année-là verra la création de la première coopérative en pays bamiléké, la Coopérative du plateau bamiléké de café arabica (CPBCA), directement gérée par trois représentants de l'administration coloniale. Son siège social sera fixé dans l'actuel département du Noun, malgré leurs statuts juridiques toujours inexistantes. La volonté des administrateurs coloniaux de multiplier au plus vite les structures coopératives coïncide avec l'accroissement de la production locale de café. En 1933, les premières plantations de café voient le jour dans le Bamboutos et, en 1934⁵⁶, une deuxième structure coopérative agricole voit le jour dans la Ménoua sous l'appellation coopérative des planteurs bamilékés de café arabica (CAPBCA) ; cette coopérative est une association de 37 membres avec, à sa tête, un

⁵¹ M. Fark- Güninger, "La transition économique à l'Ouest du Cameroun 1880-1990 Jeux enjeux", Thèse en Science Economique, Université de Neuchâtel, 1995, p.62.

⁵² F. Ngoué, "Implantation des organismes coopératifs dans la zone cacaoyère au Cameroun oriental 1960-1961", ORSTOM, 1990, p.17.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Ibid., p. 20.

⁵⁵R. Noumen, L'éclosion coopérative en pays bamiléké – Cameroun (1930-2010), *Cahiers de géographie du Québec*, Volume 59, N° 168, Décembre, 2015, pp. 433-445.

⁵⁶Ibid.

représentant de l'administration coloniale. Désormais, on réalisera, à Dschang, des opérations de décorticage et de conditionnement de café. L'administration coloniale avait mis sur pied plusieurs coopératives agricoles spécialisées dans le traitement et la vente des cultures de rentes dans les régions Bamoun et Bamiléké⁵⁷. À la différence des premières coopératives agricoles, les coopérateurs étaient tenus par un respect rigoureux des principes coopératifs qui sont : la participation des adhérents aux dépenses collectives et frais d'usage des produits, et les ristournes en fin de campagne agricoles...⁵⁸. Le succès de ces coopératives agricoles au Cameroun à l'époque coloniale, émane du rôle éducatif qu'avait joué le colon. Ce rôle a suscité les encouragements et cristallisé l'esprit de solidarité qui est la base de la coopération. Malgré ce léger succès des coopératives agricoles, l'effondrement de cet espoir des coopératives était dû à l'ingérence politique dans l'économie du Cameroun, sans tenir compte de l'immaturation des Camerounais de cette époque. La mésentente entre les sociétaires fut aussi à l'origine de l'échec de ces premières coopératives agricoles au Cameroun.

En outre, La réorganisation de l'administration française l'amena à promouvoir les cultures vivrières et de rentes par le biais des coopératives agricoles. C'est dans cette optique que la Société Indigène de prévoyance avait été créée. (SIP) en 1937⁵⁹. La SIP remplace les coopératives spécialisées. Chaque producteur devait souscrire des parts sociales pour le fonctionnement des coopératives. Ces parts servaient à la construction des hangars par l'administration coloniale. Les hangars construits étaient les lieux de commerce des produits de rentes. L'administration mettait toujours à la disposition des coopératives un véhicule pour la collecte des récoltes destinées à la vente. En 1938, la Société Africaine de Prévoyance (SAP) vit le jour. Cette dernière s'investissait dans l'achat des intrants agricoles⁶⁰. Ces coopératives étaient centralisées entre les mains de l'administration coloniale, et étaient incapables de prendre en compte les véritables intérêts des paysans, elles furent pour cela vouées à l'échec. En 1957, la France associa aux coopératives des centres de groupages ou des pré-coopératives. La collecte de tout produit destinée pour le marché était essentiellement leur fonction. Sous cette forme, l'administration française espérait contrôler toute la production de l'agriculture camerounaise en vue d'améliorer la qualité⁶¹. A la différence des SIP, l'administration française institua les primes de qualité aux meilleurs agriculteurs, de

⁵⁷ F. Ngoué, "Implantation des organismes coopératifs...", p. 18

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ F. Ngoué, implantation des organismes coopératifs... p.18.

⁶⁰ M. Fark- Güniger, "La transition économique à l'Ouest du Cameroun...", p.59.

⁶¹ F. Ngoué, "Implantation des organismes coopératifs...", p. 21.

l'ordre de 20 Fr CFA par kilogramme de cacao. C'est sous cette initiative française que MM. Ntede originaire de la région du Nyong et Sanaga et C. Assale ressortissant du Ntem, ont donné naissance à la société camerounaise de commercialisation du cacao (SCCC)⁶². Lorsque le Cameroun eut l'autonomie interne, et le pouvoir de former son propre gouvernement en 1958, le gouvernement avait décidé de prendre en charge les coopératives agricoles dans son programme d'action⁶³.

Dans la partie occidentale du Cameroun, qui était sous mandat britannique, le gouvernement ne s'était pas intéressé très tôt au développement de l'agriculture. Ce fut après la deuxième guerre mondiale que les Anglais mirent l'accent sur la culture du cacao et le jardin botanique de Victoria. Pour la culture du cacao, les Anglais promouvaient les associations de producteur pour gérer les installations de transformation du cacao pour en augmenter en qualité⁶⁴. Pour la stabilisation des prix et l'augmentation de la production des produits de rentes, le gouvernement anglais avait mis sur pied la *West Africa Produce Board* (WAPB). Des nouvelles structures virent le jour après la deuxième guerre mondiale. Il s'agit des *development boards*. Ces sociétés étaient des structures d'encadrement agricole, et avaient pour rôle de favoriser le développement des projets prévus par le plan d'assister les initiatives locales. En 1953, les coopératives qui existaient avaient assez de difficultés, elles furent donc regroupées dans les fédérations de coopératives dont la plus connue est la *North West Cooperative Africa* (NWCA)⁶⁵. Cela les donna une grande puissance financière et commerciale. Les activités économiques des Européens étaient centrées sur les plantations au sud. La production agricole des plantations augmenta, surtout celles de la banane, mais aussi celles du cacao, du caoutchouc et du palmier à huile.

2) Essor des coopératives agricoles à la période coloniale

À l'époque coloniale, les coopératives agricoles étaient des instruments de contrôles du territoire camerounais à travers les jardins d'essai des différentes cultures de rentes. Pour augmenter le rendement agricole, l'administration coloniale encouragea les populations locales à travailler en synergie pour avoir une production en masse. L'introduction, des cultures d'exportation de manière coercitive dans les petites exploitations familiales entre autres café et cacao constitue des exigences de l'administration coloniale, sans rapport avec la

⁶² Ngoué, "Implantation des organismes coopératifs...", p.23.

⁶³ Ibid., P.24.

⁶⁴ Fark- Güninger, "La transition économique à l'Ouest du Cameroun...", p.67.

⁶⁵ G. Fongang, "rapport sur les organisations des producteurs en Afrique de l'Ouest et du centre : attentes fortes dures réalités", 2012, p.16.

nécessité de survie des groupes domestiques locaux. Pour assurer la réussite de ces nouvelles cultures, la puissance coloniale créa des institutions spécialisées : stations de recherche, fermes de multiplications, services d'encadrement des producteurs, services d'approvisionnement en intrants et de commercialisation des produits. Et même les producteurs sont organisés en groupements coopératifs.

3) Mutation et héritage colonial des coopératives agricoles au Cameroun

Les coopératives agricoles ne sont pas un phénomène nouveau au Cameroun. Elles trouvent leur origine sous la forme traditionnelle (les groupes d'entraide pour les travaux agricoles, les tontines)⁶⁶. Les coopératives agricoles sous la forme moderne ont vu le jour au Cameroun à l'époque coloniale. Elles ont été inspirées et encouragées par les puissances métropolitaines pour assurer l'approvisionnement des métropoles en cultures de rentes. Il fallait absolument mobiliser le monde rural. La forme organisationnelle la plus apte à remplir cette mobilisation des cultures de rentes étaient les organisations paysannes⁶⁷. Cette initiative de créer les coopératives agricoles fondées sur l'adhésion volontaire n'était pas une initiative camerounaise. Ce fut par le biais des circulaires administratives de 1902 et 1909 et par les arrêtés municipaux approuvés par le gouverneur et sous la surveillance d'un administrateur colonial que vont être créées des SIP en Afrique occidentale Française⁶⁸. En 1938, la SIP devient la SAP. La législation française du 10 septembre 1947 régissant le statut juridique des coopératives en France est déclarée applicable dans les territoires d'outre-mer en général et au Cameroun en particulier. En 1955, par le décret portant statut de la coopération dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer transforme les SIP/ SAP en société mutuelle de développement rural (SMDR)⁶⁹. Ce décret avait continué jusqu'à l'indépendance du Cameroun. Après son indépendance, le Cameroun pour développer son économie et renforcer sa production des cultures de rentes afin d'assurer les devises pour financer le développement, implanta la formule des coopératives. Mais, la plupart de ces coopératives étaient celles laissées par les colons. Les sociétés coopératives telles qu'elles fonctionnent au Cameroun ont les mêmes objectifs que celles de la période coloniale. Elles ont pour but d'accroître la production agricole afin d'améliorer l'économie camerounaise, et d'élever le niveau de vie des populations.

⁶⁶ D. Diagne et D. Pesche, *Les organisations paysannes et rurales*, Gao, 1995, p.10.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ R. Noumen, les coopératives : des utopies occidentales du XIXe aux pratiques africaines du XXe siècle, *revue française de gestion*, 2008, n° 188-189, pp.271- 282.

⁶⁹ Ibid.

B- LA NAISSANCE DES COOPERATIVES AGRICOLES DANS LE MBAM ET KIM

Les bouleversements économiques qui ont secoué le Cameroun, en réduisant son pouvoir économique à partir de 1990, ont contraint l'État camerounais à se désengager de ses missions régaliennes. Ce désastre économique avait conduit à la privatisation des secteurs de production notamment le secteur agricole, encourageant ainsi à promouvoir l'initiative privée. Les agriculteurs se sentant abandonnés et faisant face à plusieurs difficultés liées aux revenus de leur travail, avaient mis sur pied des organisations paysannes afin d'améliorer leurs conditions de vie. Ce fut la naissance des coopératives agricoles dans la région du Mbam et Kim.

1) Contexte d'émergence des coopératives agricoles dans le Mbam et Kim

Les coopératives agricoles, les groupes d'initiatives communes (GIC) et unions des groupes d'initiatives communes (UGIC) ont émergé dans la zone du Mbam et Kim dans un contexte de la crise économique constatée en 1980. Avant la libéralisation et par le biais de divers mécanismes (projets de développement, sociétés d'État et recours à la subvention.), l'État assurait de nombreux services aux producteurs agricoles : fournitures des intrants, production de semences, plants et l'appui à la commercialisation. Cette époque de vache grasse est finie depuis 1990. L'État s'est retiré de la plupart de ses fonctions en faisant l'hypothèse que le secteur privé prendrait vite le relais⁷⁰. Plusieurs raisons ont contribué à l'éclosion des GIC, unions des GIC, et coopératives agricoles dans le Mbam et Kim. En 1992 en effet, le contexte économique camerounais est marqué par la transition entre les plans quinquennaux et les programmes d'ajustement structurel. Cette période de soudure a été très difficile pour l'État camerounais qui contrôlait l'essentiel des investissements dans le domaine agricole et régulait son dynamisme par un système de prix dont il maîtrisait seul les contours⁷¹. En 1990, une politique agricole a été élaborée pour améliorer les performances. Ses objectifs comprennent entre autres la modernisation de l'appareil de production, la sécurité alimentaire, la promotion et la diversification des exportations, le développement de la transformation des produits agricoles et l'équilibre des filières de production. Les coopératives agricoles trouvent leur raison d'être au Cameroun en général, et dans la région du Mbam et Kim en particulier dans une période économique difficile. Dans ce contexte, les

⁷⁰ République du Cameroun, *Stratégie de développement du secteur rural*, 2006, p.4.

⁷¹ G. Fongang, "Evolution et défis du mouvement paysan au Cameroun". *Grain de sel* n°49, janvier à mars 2010, p.1.

pouvoirs publics sont à bout de souffle et se retrouvent dans l'incapacité d'assumer leurs fonctions régaliennes sur le plan agricole. C'est dans ce sillage que l'État s'est retiré de la sphère de production, en donnant la responsabilité aux paysans, principaux producteurs de continuer l'œuvre de l'État⁷². L'autre facteur ayant favorisé la mise en place des coopératives agricoles dans la région du Mbam et Kim est lié au mauvais prix d'achat des produits agricoles dans le Mbam et Kim. En effet, après la libéralisation des prix des produits d'exportations, le producteur faisait face aux exactions des prix dont proposaient les acheteurs⁷³ ; d'où le regroupement des cultivateurs pour afin barrer la voix aux prix dérisoires dont ils subissaient. Les coopératives agricoles dans notre zone d'étude défendent les intérêts des agriculteurs afin d'améliorer les conditions de vie des paysans.

2) Des coopératives traditionnelles aux coopératives modernes

Le phénomène des coopératives agricoles dans le Mbam et Kim n'est pas récent. Il est le processus d'un esprit de solidarité entre les producteurs agricoles. Les vastes espaces des plantations qu'on retrouve dans la région du Mbam et Kim ont été l'œuvre de plusieurs producteurs qui s'associaient en petits groupes entre eux sous le vocable « *ndzangui* » afin d'établir un calendrier de travail⁷⁴. Chaque groupe pouvait avoir 10 à 15 membres. Le groupe de travail se rendait dans la plantation de l'un des membres selon le calendrier de travail. Le travail consistait à débroussailler, semer, et à récolter selon le besoin de chaque membre du groupe. Cette forme de regroupement n'avait pas un statut juridique. Mais les litiges entre les différents membres se résolvaient dans les règles de l'art de la société ; c'est-à-dire le chef de groupe rassemblait tous ses membres et, ensemble ils trouvaient des solutions. L'appartenance à un petit groupe de travail se faisait sans distinction d'ethnie ni tribu. Cette forme de coopération entre les peuples a favorisé le brassage culturel⁷⁵. A partir des années 1990, suite à la chute des prix des produits agricoles, quelques producteurs se regroupèrent pour contester les prix dérisoires ainsi que le mauvais traitement des producteurs vis-à-vis des acheteurs ambulants. Le kilogramme de cacao par exemple variait d'un cultivateur à l'autre selon la quantité du produit. Cet esprit de solidarité entre les producteurs agricoles dans le Mbam et

⁷² J. L. Dogngmo, « Les dynamismes endogènes et leur fondement culturel. » In *La politique de développement à la croisée des chemins : le facteur culturel*. (dir) D. Simo Yaoundé : éditions clé, 1998. p.187-188

⁷³ Entretien avec Melouno Thobi, 59ans, président de la coopérative agricole SOCOOPEN-COOP/ CA le 06 décembre, 2021 à Ntui.

⁷⁴ Ambassanda Evouna robert, président du GIC agricole espoir, 51ans, entretien du 05 novembre 2021, à Goura.

⁷⁵ Eko André Marie, conseiller paysan à la coopérative agricole SOCOOPRA COOP-CA, 41 ans, , entretien du 02 décembre 2021 à Ntui.

Kim avait donné naissance au syndicat, mais sans aucune base juridique⁷⁶. Le décret de 1992 a permis aux producteurs camerounais en général et ceux du Mbam et Kim en particulier de créer les coopératives agricoles jouissant d'un cadre juridique reconnu par l'État. Le décret de 1992 a été une loi salvatrice pour les producteurs du département du Mbam et Kim, car les agriculteurs ont trouvé en cette loi une tribune pour mieux produire et mieux commercialiser leurs différents produits agricoles, de défendre leurs intérêts et améliorer leurs conditions de vie, malgré la mise sur pied tardive des GIC, des unions des GIC et plus tard des coopératives agricoles.

3) Les coopératives agricoles pionnières dans la région

Au Cameroun, les coopératives agricoles ont été créées par l'État⁷⁷. Leur objectif principal était d'aider les paysans aux tâches de production, de transformation et de commercialisation de leurs produits agricoles. Depuis le retrait de l'État dans la chaîne de production, on a observé un nombre croissant des coopératives agricoles issues des initiatives paysannes qui ont fait leur apparition au Cameroun en général et dans la région du Mbam et Kim en particulier. Ces organisations paysannes sont devenues l'un des principaux catalyseurs du développement économique dans la localité du Mbam et Kim. C'est au lendemain du décret de 1992, décret portant création des coopératives et groupes d'initiatives communes au Cameroun que la première organisation paysanne a vu le jour dans le Mbam et Kim. Ce fut le GIC-MAT, fondé en janvier 1993 dans l'arrondissement de Mbangassina⁷⁸. Puis c'était autour de l'union MBANGASSUD fondée en 1999 et transformée en société coopérative en 2012. A la fin de 2001, le nombre des organisations paysannes est passé à 49. Aujourd'hui, le nombre se chiffre à plus de 400 organisations paysannes⁷⁹. Leur création et multiplication résulte d'une part de l'effondrement du prix du pétrole et celui des produits agricoles qui avait entraîné la baisse corrélative des revenus des paysans. Et d'autre part par la dévaluation du franc CFA en janvier 1994⁸⁰. Pour améliorer leurs revenus et accroître leur pouvoir d'achat, les paysans qui ne tiraient leur revenu que des cultures de rentes, ont opté pour la diversification de leurs activités économiques. Les cultures vivrières qui étaient

⁷⁶ Kemayou Gilbert, 52 ans, secrétaire à la coopérative agricole COOPROBI COOP-CA, entretien du 05 novembre 2021 à Biakoa.

⁷⁷ J. Essengue Nkodo, "Les mutations économiques ressenties et leur impact sur le milieu naturel d'Awaé-Eséé (Cameroun)", *Mémoire de Maitrise en Géographie*, Université Yaoundé I, 1996, p.115.

⁷⁸ J. Etouana, "Mutations agricoles récentes et leurs incidences sur le milieu physique de l'arrondissement de Mbangassina, département du Mbam-et-Kim (Cameroun)", *Mémoire de Maitrise en géographie*, Université de Yaoundé I, 1996, p.128.

⁷⁹ Rapport d'activité sur la production agricole au Mbam et Kim, 2015.

⁸⁰ G. Bedongle, *La question paysanne en Afrique noire*, Karthala, Paris, 1982, p.110.

destinées à l'auto consommation s'étaient greffées aux cultures d'exportations pour permettre au paysan de maximiser plus de profits. La nécessité se posa alors pour les agriculteurs de pouvoir se réunir en groupe pour pouvoir travailler ensemble tout en partageant les idées sur les techniques culturales et améliorer les rendements agricoles. On comprend donc la volonté des paysans d'adhérer aux organisations paysannes qui leur donnent la possibilité de résoudre ensemble les problèmes dont ils font face.

II. LA LEGISLATION AGRICOLE : INSTRUMENT DES COOPERATIVES AGRICOLES

A-TEXTES ORGANIQUES ET REGLEMENTAIRES DES COOPERATIVES AGRICOLES

1) Les textes coloniaux, ancêtre de la législation agricole et coopérative

Le mouvement coopératif a existé au Cameroun bien avant la période coloniale à travers le mode d'organisation traditionnelle basé sur le système des "tontines" des "communautés villageoises" et des "regroupements". Ces organisations traditionnelles étaient basées sur le système de l'entraide entre les membres et n'étaient pas structurées sur le modèle économique⁸¹. Elles n'avaient non plus des bases juridiques que les sociétés coopératives modernes, mais, étaient placées sous l'autorité de l'assemblée qui faisait office de droit légale et, résultaient de la mobilisation des populations visant à servir l'intérêt de leurs membres. Les coopératives agricoles structurées ont été introduites pour la première fois au Cameroun à l'époque coloniale⁸². La législation agricole était votée au parlement des métropoles et cette législation était aussi appliquée au Cameroun selon les lois votées dans les métropoles⁸³. Dans la partie orientale du Cameroun, l'administration décida de créer les lois régissant la bonne suivie des coopératives agricoles. C'est en 1937 que l'administration coloniale promulgua le décret du 7 juin 1937 et de l'arrêté n°250 du 9 juillet 1937 qui redéfinissaient la législation des coopératives agricoles⁸⁴. Cet arrêté est l'aboutissement de la création de la société indigène de prévoyance en 1937. Selon les textes de l'administration coloniale, les SIP étaient des structures pré-coopératives. Elles étaient définies comme " des associations d'entraide " dont le but était de jouer un rôle de premier plan dans les économies

⁸¹ G. Bedongle, *La question paysanne en Afrique ...*, p. 115.

⁸² Gning. T, et al, *Le nouveau modèle coopératif dans l'espace OHADA : un outil pour la professionnalisation des organisations paysannes ?* FARM, février 2014, p.20

⁸³ Noumen "L'éclosion coopérative en pays bamiléké...", pp. 271-282.

⁸⁴ Archives MINADER

locales encore soumises à des crises de disette et de famine⁸⁵. Les Sociétés Indigènes de Prévoyance ainsi mises en place et représentées au niveau de chaque subdivision administrative avaient pour fonction principale, la collecte et la vente des produits d'exportation et de consommation. Les producteurs agricoles étaient affiliés à la Caisse de Crédit Agricole Mutuel (CCAM), dont le but était de faciliter l'accès de crédit aux petits agriculteurs ruraux. Les SIP venaient aussi en aide aux cultivateurs nécessiteux et apportaient le crédit pour la réalisation des infrastructures et des équipements collectifs⁸⁶ ; c'est pourquoi, l'administration coloniale avait en même temps créé un Fonds Commun qui avait pour rôle de garantir les prêts consentis aux sociétés de prévoyance par les organismes publics ou privés⁸⁷. Au plan juridique, les SIP étaient des sociétés privées, elles étaient sous le contrôle de l'administration coloniale. La législation accordait aux SIP une personnalité civile et une autorité en charge de la gestion financière, qui était justifiable auprès des tribunaux⁸⁸.

À la fin de la deuxième guerre mondiale, les Sociétés Indigènes de Prévoyance avaient connu des conflits qui opposèrent les leaders autochtones à l'administration coloniale car, dans leur système de fonctionnement, ces structures ne jouaient leur rôle de prévoyance pour les "indigènes" mais servaient plutôt les intérêts de la métropole⁸⁹. Bien plus, les Indigènes considérés comme étant des simples adhérents, n'étaient pas impliqués dans la gestion des SIP du fait qu'il leur manquait une bonne formation et un encadrement technique qui font partie des éléments de base du fonctionnement des coopératives. Avec la participation des colonies à la libération la France lors de la deuxième guerre mondiale et la montée des idées anticolonialistes, les rapports entre la métropole et les colonies amorcent un changement et le terme "Indigène" devient impropre. C'est ainsi que les Sociétés Indigènes de Prévoyance vont changer d'appellation pour devenir des SAP.

En janvier 1949 fut créé le service de contrôle des organismes coopératifs et des sociétés de prévoyance qui contribuera à améliorer le fonctionnement des coopératives et la

⁸⁵ Circulaire administrative de 1902 et de 1909 relative à la création et au contrôle de greniers de réserves par les Commandants de Cercle (autorité administrative locale) et ensuite le décret du 29 juin 1910 qui s'inspirait d'une législation en vigueur dans les territoires français ou la colonisation dans le secteur agricole avait déjà connu des avancées importantes (Algérie, Tunisie, Indochine).

⁸⁶ A. Achancho, "Le rôle des organisations paysannes dans la professionnalisation de l'agriculture en Afrique subsaharienne : cas du Cameroun", Thèse de Doctorat en Sociologie, Institut des Sciences Technologies, Paris, 2012, p.133.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁹ J.M. Ela, *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du monde d'en-bas*. L'harmattan. Paris 1998, p.189.

mise en place de structures plus importantes. C'est dans cette mouvance que naîtra en 1958 l'Union des Coopératives de Café arabica de l'Ouest (UCCAO)⁹⁰.

À partir de 1957, à l'initiative de la Direction du Crédit mutuel du Cameroun, les caisses de crédit mutuel se multiplièrent. Dans la même année, sont créés des centres de groupage pré coopératifs dont le but est d'améliorer les conditions de commercialisation du cacao. Grâce aux subventions du Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES)⁹¹ et l'animation des comités de gestion des SAP, les centres ont donné des résultats satisfaisants. En 1959, interviennent des réformes importantes qui feront évoluer l'environnement du système coopératif. Ces réformes ont été possibles grâce à la loi n°59/48 du 17 juin 1959 et le décret d'application n°59/150 du 29 août 1959 portant création d'une Direction de la Coopération et de la Mutualité par la transformation du Service de Contrôle des Organismes Coopératifs et des Sociétés de Prévoyance, créé en 1946⁹². La loi n°59/50 du 17 juin 1959 portant réforme des SAP, a permis de revoir leur statut pour une gestion plus démocratique. Pour l'évolution vers la création des coopératives agricoles plus dynamiques, les membres du conseil d'administration étaient désormais élus par les SAP⁹³.

Dans la partie occidentale du Cameroun, le modèle coopératif prôné par la Grande Bretagne, plus libéral, a été mis en place vers 1922 dans la fédération du Nigéria à laquelle était rattaché le Cameroun occidental, sous le contrôle britannique⁹⁴. Ainsi, les questions relatives aux coopératives relevaient du Gouvernement d'Enugu⁹⁵. Dans ce modèle, la création des coopératives était promue par les services de l'agriculture dans le but d'améliorer les conditions de commercialisation du café et du cacao. Toutefois, l'État restait en retrait, avec des actions de type développement communautaire. C'est sous cet élan coopératif que plusieurs coopératives de collecte et de commercialisation des produits agricoles ont vu le jour et donné par la suite naissance à la NWCA en 1953⁹⁶.

En 1955, le gouvernement fédéral nigérian promulgua une ordonnance sur les Sociétés coopératives qui permit de nommer un *Registrar* ou fonctionnaire spécialisé sur les questions des coopératives au niveau provincial⁹⁷. Le rôle du *Registrar* consistait à contrôler et à fournir

⁹⁰ Noumen, "L'éclosion coopérative en pays bamiléké ..." pp. 443-445.

⁹¹ Achancho, Le rôle des organisations paysannes..., p.134.

⁹² Archives MINADER.

⁹³ Archives MINADER.

⁹⁴ Achancho, Le rôle des organisations paysannes..., p. 135.

⁹⁵ Province orientale du Nigéria.

⁹⁶ Archives MINADER

⁹⁷ Archives MINADER

l'aide technique nécessaire à la création et à la gestion des coopératives. C'est un système qui confère plus d'autonomie aux coopératives, à l'inverse du système para coopératif en vigueur dans la même période au Cameroun oriental.

En 1954, avec la naissance de la *Southern Cameroon*⁹⁸, la responsabilité de l'action des coopératives est confiée au nouveau gouvernement en place qui applique les mêmes principes que ceux en vigueur dans la fédération du Nigéria. C'est ainsi qu'en 1961, sera créé un service spécial chargé des coopératives et dépendant du haut-commissaire britannique basé à Buéa⁹⁹. Dans ce cadre, on assiste à la mise en place de plusieurs coopératives de base, d'unions et de fédérations de coopératives entièrement gérées par leurs adhérents. L'administration (*Registrar* et ses services) se contentait d'apporter le conseil technique à la demande et de veiller au respect des lois et règlements.

2) Textes post-indépendants de 1960

Au lendemain de l'indépendance du Cameroun en 1960, l'État camerounais s'appuya sur les coopératives agricoles pour accroître son tissu économique. Ces coopératives bénéficiaires des aides financières pour les paysans et leur encadrement technique. C'est dans cette optique que furent créées les sociétés coopératives d'épargne et de développement (SOCOOPED) dans les départements du Haut-Nyong, de la Kadey et du Lom et Djerem et une société coopérative de développement rural (SOCOODER) dans la Boumba et Ngoko, par la loi n°69/7/COR du 06 décembre 1969¹⁰⁰. L'État camerounais avait mis sur pied des centres de formations des cadres de coopératives dont, l'un à Ebolowa en zone francophone et l'autre à Bamenda en zone anglophone. C'est ainsi qu'en 1973, la " loi n° 73/15 du 7 décembre 1973 portant statut des sociétés coopératives au Cameroun " avec son décret d'application " n° 74/874 du 29 octobre 1974 " avait été promulguée¹⁰¹. Cette loi conférait les pouvoirs les plus étendus d'inspection et de contrôle à l'État vis-à-vis des coopératives, celui-ci approuvant les nominations ou nommant directement les directeurs des coopératives et ayant par ailleurs le droit de révoquer un membre du conseil d'administration. Cette loi définissait les engagements de l'État dans les activités coopératives¹⁰². Les organisations de producteurs ne pouvant pas directement se constituer en coopératives étaient promues par les services du ministère de l'agriculture sous différentes formes et appellations. C'est le cas des

⁹⁸ En 1954, le *southern Cameroon* n'était plus rattaché au Nigeria et avait déjà acquis son autonomie interne

⁹⁹ Archives MINADER

¹⁰⁰ Archives MINADER

¹⁰¹ Fongang, Rapport organisations de producteurs en Afrique de l'Ouest et du centre..., p.16.

¹⁰² A. Jootsa, et al, "Les mouvements coopératifs dans les hautes terres de l'ouest Cameroun", *Journal of alpine reseach/ Revue de géographie alpine*, 2015, n°19, pp.23-24.

Groupements d'agriculteurs modernes qui n'ont cependant pas de personnalité juridique. Il s'agit en général de petits groupes d'agriculteurs ne pouvant pas encore asseoir une réelle dynamique de fonctionnement coopératif. Mais il est espéré qu'avec le temps, ces organisations puissent développer un fonctionnement coopératif. Aussi, certaines ne peuvent remplir les exigences juridiques requises pour la légalisation comme coopérative. C'est encore cette loi de 1973 qui a donné lieu à la mise en place de l'Office National pour la Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) en 1975. L'ONCPB était une structure parapublique qui travaillait en partenariat avec les coopératives en leur achetant des produits pour ensuite les placer sur les marchés. Elle a contribué au renforcement des coopératives des années 1975 jusqu'à son déclin au début des années 1990¹⁰³.

Pour l'État camerounais, les coopératives ainsi promues ont une importance capitale dans sa stratégie de développement agricole. Celle-ci est essentiellement interventionniste. En effet, l'État camerounais met en place des sociétés et missions de développement, ainsi que des coopératives dans différentes régions du pays. Ces structures ont pour mission d'encadrer les populations qui sont engagées dans les principales cultures d'exportations. L'État a encouragé dans chaque zone agro écologique une culture d'exportation adaptée. Une telle option semble avoir été justifiée par la nécessité pour le jeune État de rechercher des ressources financières à travers les devises liées à l'exportation afin de pouvoir s'assumer.

Dans chacune de ces régions, soit l'État promeut une coopérative pour organiser l'approvisionnement en intrants, l'encadrement technique des producteurs, la collecte et la commercialisation, soit elle met en place une mission ou une société de développement, structure chargée de promouvoir la culture d'exportation de sa zone d'intervention et d'encadrer les populations qui y sont alors engagées. Dans le cas des sociétés et missions de développement, des organisations de producteurs sont promues dans la zone d'intervention pour jouer le rôle de relais dans l'organisation de la distribution des intrants, la collecte des produits, etc. Il est vrai, qu'il ne s'agit pas de producteurs dans le vrai sens du terme, mais plutôt d'ouvriers dans la mesure où ils ont en général très peu de contrôle sur leur activité et la répartition des bénéfices¹⁰⁴.

Ainsi nous pouvons citer pour cette période, quelques-unes des principales structures ci-après :

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Achancho, "Le rôle des organisations paysannes dans la professionnalisation de l'agriculture...", P.205.

- l'UCCAO pour le café arabica et robusta ainsi que le cacao dans la région de l'Ouest ;
- la NWCA dans le Nord-ouest pour le café et le cacao ;
- les ZAPPI Est dans l'Est pour le cacao ;
- la SODECAO dans les régions du Centre, du Sud et de l'Est pour le cacao ;
- la SODECOTON dans la partie septentrionale pour la culture du coton ;
- l'Hévécam dans les régions du Sud-Ouest et du Littoral et au Sud pour l'hévéa ;
- l'Upper Noun *Valley Development Authority* (UNDVA) pour la culture du riz dans la plaine de Ndop au Nord-Ouest ;
- la SOCAPALM dans les régions du Littoral et du Sud-ouest pour le palmier à huile¹⁰⁵.

En plus de l'encadrement des producteurs de sa zone d'intervention, chaque coopérative et chaque mission ou société de développement était en quelque sorte une excroissance de l'État à qui celui-ci confiait au plan régional des missions de développement socioéconomique et politique.

Ainsi, dans cette période, les organisations de producteurs à vocation économique sont essentiellement les coopératives. Il existe des formes embryonnaires (comme les GAM), vues comme des étapes intermédiaires de maturation de l'organisation coopérative. Ces structures évoluent sous forte influence de l'État et sont mobilisées dans la fourniture des services ci-après à leurs membres :

- organisation de la distribution d'intrants agricoles ;
- organisation de la collecte de la production agricole ;
- organisation de la mise en œuvre d'exécution de certaines opérations agricoles ;
- organisation de l'octroi et du recouvrement des crédits¹⁰⁶, etc.

¹⁰⁵ J.P. Prod'homme, *Quels acteurs pour quel développement local, Territoires et acteurs du développement local : de nouveaux lieux de démocratie*, Aube, 2001, P. 182.

¹⁰⁶ J.P. Prod'homme, *Situation et évolution des organisations paysannes et rurales : le Cameroun*. 2ème Paris, Chaire de sociologie rurale, 1993, P. 78.

3) La loi de 1990 et son impact dans les coopératives agricoles

La libéralisation du secteur productif, et la suspension des mécanismes de régulation administrée par l'État, a laissé face à face des opérateurs économiques le plus souvent peu préparés à s'engager sur de nouveaux types de relations basées sur la négociation et l'établissement des liens contractuels¹⁰⁷. La situation des producteurs agricoles s'est aggravée par des rapports déséquilibrés avec les autres opérateurs économiques, entre d'un côté, une offre le plus souvent atomisée et de l'autre, des opérateurs au degré d'intégration et de concentration développée comme les oligopsones de firmes multinationales, les commerçants collecteurs, les grossistes et bien d'autres. Pour rééquilibrer le pouvoir de négociation en faveur des groupes les plus vulnérables, le gouvernement appuie la promotion des organisations professionnelles agricoles. C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de libéralisation de l'économie et de l'application des orientations des nouvelles politiques agricoles, forestières et environnementales, l'État a mis en place dès 1990 une nouvelle réglementation favorisant la création des organisations paysannes et communautaires¹⁰⁸. Il s'agit de la loi numéro 90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association. Ce texte remplace la loi n°67/LF/19 du 12 juin 1967 qui elle-même abrogeait la loi de 1901. Cette loi s'est avérée plus souple et donne le pouvoir aux préfets de certifier l'existence des associations¹⁰⁹. Par la suite, la loi n°92/006 du 14 août 1992 concernant les sociétés coopératives et les groupes d'initiatives communes fut promulguée, en remplacement de la loi n°73/10 du 07 décembre 1973 portant statut des sociétés coopératives. À travers cette loi, de nombreuses organisations de bases, ayant un nombre de membres réduit, ont été légalisées et se sont engagées dans un processus de structuration en unions et fédérations de groupes d'initiatives communes¹¹⁰. Cette loi a également permis aux producteurs agricoles, en particulier dans les filières café et cacao, de se libérer d'un long passé coopératif dirigiste où la non-transparence dans la gestion a créé des attitudes de rejet du terme coopératif chez les agriculteurs. C'est dans le sillage de la loi de 1992 que le registre des coopératives et GIC a été créé pour permettre parmi d'autres attributions de légaliser ces formes d'organisations paysannes. Il faut toutefois relever que la souplesse de cette loi a laissé la place à des dérives. Des sociétés privées de prestations de services, n'ayant rien à voir avec les activités agricoles

¹⁰⁷ Signie, "Organisations paysannes et le développement socio-économique dans la zone forestière...", pp.131-146.

¹⁰⁸ République du Cameroun, Document de Stratégie de développement du secteur rural, 2005, p. 36.

¹⁰⁹ E. Ekoué Ekoué "contribution des organisations paysannes à la lutte contre la pauvreté" Mémoire d'Economie et de Sociologie Rurale, Université de Dschang, 2003, P. 25.

¹¹⁰ Signie, "organisations paysannes et développement..." P. 135.

ont pu se légaliser en GIC pour échapper à la fiscalité. Après la promulgation de ces deux premières lois, d'autres suivirent. Il s'agit de la loi de 1993 sur les groupements d'intérêts économique, de la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche¹¹¹ et ses décrets d'application, et enfin de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement. C'est tout cet arsenal législatif qui régit les organisations paysannes au Cameroun. Il a permis l'essor des regroupements paysans avec l'appui des programmes mis en place par l'État et l'aide des bailleurs de fonds internationaux. Parmi ces lois, celle sur les coopératives et les GIC est celle qui a été conçue pour les organisations de producteurs à vocation agricole. Toutefois, la loi n°92/006 du 14 août 1992 prévoit deux principales formes juridiques pour les organisations à vocation agricole à savoir les GIC et les coopératives. La légalisation des GIC et des coopératives s'effectue auprès du service régional du registre des sociétés coopératives et des groupes d'initiative commune logés au sein de la délégation régionale du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER). C'est grâce à cette législation que les organisations paysannes ont pu naître au Cameroun en général et dans la zone forestière en particulier.

B- L'ÉTAT FACE AUX COOPERATIVES AGRICOLES

1) L'action étatique face à l'encadrement des coopératives agricoles

Après une décennie de forte croissance, de 1976 à 1987, où le PIB par habitant avait doublé en termes réels, le Cameroun n'avait pas pu échapper à la crise globale qu'avait subie l'Afrique depuis plus d'une décennie¹¹². Cette situation de crise qui avait été qualifiée par la plupart des auteurs de « rapide et brutale » pour le cas spécifique du Cameroun a entraîné de profondes perturbations dans l'économie nationale et dans la vie sociale. Pays producteur de pétrole et autosuffisant en matière de production vivrière de base, le Cameroun n'était véritablement entré dans la crise généralisée qu'à la fin des années 80¹¹³. Alors que l'État était engagé dans des investissements importants, elle s'était traduite par une chute des termes de l'échange d'environ 65 % entre 1985 et 1987. Pour tenter de réduire la crise, le gouvernement camerounais, avec l'appui de ses partenaires financiers étrangers, notamment le Fonds monétaire international (FMI), avait mis en œuvre à partir de 1990 une politique d'ajustement

¹¹¹ Loi n°94/01 du 20 janvier 1994.

¹¹² Achancho, "le renforcement des capacités d'action et de négociation des organisations paysannes..." , p. 12.

¹¹³ B., Losch, et als, *Stratégies des producteurs en zone caféière et cacaoyère du cameroun. Quelle adaptation à la crise ?* 1991, p.252.

structurel et de libéralisation de l'économie¹¹⁴. Les mesures prises visaient essentiellement la réduction des charges des services publics et la libéralisation des fonctions d'appui à la production contrôlées jusque-là par les organismes publics. Avec les fonctionnaires victimes de la compression des effectifs dans les services publics, ce sont les ruraux camerounais qui ont été les premières victimes des mesures « d'ajustement structurel »¹¹⁵. La crise économique des années 1990 a amené l'État camerounais à prendre certaines mesures d'accompagnement pour redynamiser le secteur agricole qui était en faillite.

Pour faire face à cette situation, les mesures adoptées par l'État Camerounais ont consisté à conclure avec les Institutions de Bretton Woods les programmes d'ajustement structurels (PAS). L'orientation générale de la politique économique a consisté à redéfinir la stratégie de développement, et particulièrement le rôle de l'État dans la sphère économique¹¹⁶. C'est ainsi qu'un environnement libéralisé a vu le jour, caractérisé par l'allègement progressif des barrières non tarifaires, la restructuration, voire la privatisation/liquidation de la plupart des entreprises des secteurs de la production et de la commercialisation, la libéralisation des prix, et la responsabilisation des acteurs et notamment des organisations professionnelles et interprofessionnelles. C'est dans ce contexte qu'en 1988 s'était tenue à Yaoundé, un séminaire national sur les coopératives qui avait constaté la crise du système et avait jeté les bases de la réforme coopérative qui s'étaient concrétisées par la promulgation de la Loi sur la liberté d'association en 1990¹¹⁷. Cette loi a été complétée plus tard par la loi sur les groupes d'initiative commune et les coopératives en 1992.

Globalement, les mesures prises par l'État témoignaient d'une volonté politique affirmée de consolider l'agriculture comme le moteur essentiel du développement économique et social en raison de sa forte contribution à l'économie (les cultures d'exportation représentant à elles seules 50 % des recettes en devises) et des besoins du maintien de l'autosuffisance alimentaire. Malgré tout, les potentialités de production sont restées sous-exploitées et la part des cultures vivrières sur le marché des exportations est restée insignifiante¹¹⁸. Il s'est donc avéré nécessaire pour l'État d'orienter les organisations paysannes vers une politique agricole adaptée aux exigences de compétitivité et de s'adapter

¹¹⁴ A. Leplaideur, "Stratégies paysannes autour des systèmes cacaoyers et vivriers en zone centre-sud forestière camerounaise", in *Mission économie et sociologie rurale : Etats, développement. Paysans. Actes de Vième séminaire d'économie rurale*, Montpellier, 1985, pp.74-85.

¹¹⁵ Achancho, " le renforcement des capacités"... , p. 20.

¹¹⁶ Achancho, " le renforcement des capacités..." , P.25.

¹¹⁷ Ibid., P.35.

¹¹⁸ MINADER, Diagnostic flash des coopératives agricoles au Cameroun, 2007, P. 57.

aux chocs externes sur les produits de base. C'est ce qui a justifié l'élaboration et la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Agricole (NPA). Dès la première année de la NPA, le projet national de vulgarisation agricole (PNVA) a été mis en place avec pour objectifs :

- le renforcement des moyens et des compétences des services de vulgarisation agricole du ministère de l'agriculture (MINAGRI), des sociétés de développements et de tout organisme intervenant dans l'encadrement des agriculteurs ;
- le relèvement de la qualité et des performances du personnel de vulgarisation ;
- l'amélioration de l'efficacité des services d'appuis, du système d'information rurale et de communication ;
- le développement et le transfert continu des nouvelles technologies adaptés aux besoins des paysans par l'amélioration des relations entre chercheurs, vulgarisateurs et agriculteurs¹¹⁹.

Concernant les systèmes de financement décentralisés, un programme de développement de l'épargne et du crédit en milieu rural a été mis sur pied en 1995 avec l'appui de l'Agence Française pour le Développement (AFD)¹²⁰. Par ailleurs, la loi de 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiatives communes qui visait aussi le développement en milieu rural d'un réseau de proximité d'épargne et de crédit avait favorisé l'émergence d'un secteur micro-financier qui ne cesse de se développer. La NPA a permis de redynamiser le secteur associatif et de jeter les bases d'une organisation autonome et plus responsable des producteurs en créant le fonds d'appuis aux organisations rurales (FONADAOR)¹²¹.

2) La crise économique et ses conséquences sur les coopératives agricoles

Depuis la crise de 1990, le Cameroun comme beaucoup d'autres pays africains a vu son économie ralentir. Engendrée par la chute des revenus pétroliers¹²², cette baisse était plus ressentie qu'elle s'explique par l'affaiblissement des revenus tirés des matières agricoles. Pour le Cameroun en général, et le secteur de l'agriculture en particulier, le prix du kilogramme du cacao par exemple était passé de 75 francs CFA en 1960-61, à 420 francs

¹¹⁹ . République du Cameroun, Document de Stratégie Développement ..., p. 60.

¹²⁰ P.R. Oyono et L. Temple, "Métamorphose des organisations rurales au Cameroun : implication pour la recherche-développement et la gestion des ressources naturelles", in *L'économie sociale au sud*, 2002, pp. 130- 166.

¹²¹ . MINAGRI, Rapport d'activité du projet ASPPA, 1998.

¹²² A. BOPDA, "Le secteur vivrier sud-Camerounais face à la crise de l'économie cacaoyère" in *Espace Africain en crise : formes d'adaptation et de réorganisation*, 1993, pp. 102-122.

CFA en 1985-1986¹²³. Il s'en était alors suivi d'une expansion de ce secteur de production. Ainsi, la production cacaoyère dans le centre était passée de 38430 tonnes en 1960 à 66750 tonnes en 1970. Les difficultés de paiement puis la chute des revenus tirés des cultures de rentes ce sont amorcées à la fin des années 80. Dès la campagne 1987-1988, elles ont désorganisé l'économie rurale. En 1980-1990, le prix d'un kilogramme de cacao était passé à 250fr CFA¹²⁴. Cette baisse des produits de rentes avait aisément déstructuré les paysans entraînant ainsi la baisse du pouvoir d'achat des ruraux¹²⁵.

Entre 1985 et 1995, on note une chute conséquente du Produit Intérieur Brut (PIB) de 6,3 % par an. Ceci s'est traduit par un déséquilibre des comptes macro-économiques et, en particulier, par un déficit des finances publiques. Au cours de l'exercice 1987-1988, l'ONCPB, principal instrument de gestion des filières d'exportation enregistre un déficit de près 30 milliards de francs CFA¹²⁶. Le bilan réalisé en 1988 des deux décennies d'interventionnisme de l'État a mis en évidence les faiblesses suivantes :

- le déphasage entre les résultats de la recherche agronomique et les préoccupations des agriculteurs. En effet, les acquis sont restés inaccessibles aux utilisateurs du fait de la faible ou de l'absence de liaison entre la recherche et la vulgarisation et de l'inadaptation des thèmes de recherche aux besoins réels des agriculteurs ;
- l'inefficacité dans la gestion et l'encadrement de la production et la distribution des semences des produits vivriers du fait de l'incapacité de la mission de développement des cultures vivrières (MIDEVIV), structure étatique ayant le monopole de cette activité (coûts de fonctionnement trop élevés) ;
- coût trop élevé des subventions aux engrais pour les petits producteurs, qui avoisinait les 60 % de la consommation nationale (7,5 milliards par an), couplé à la lourdeur du circuit de distribution (retards de livraison aux exploitants) ; ceci est également valable pour les pesticides (insecticides et fongicides) pour le cacao, le café et les céréales (8 milliards par an) ;

¹²³ J. Schnetzler, "la dépendance alimentaire de l'Afrique et le cas du Cameroun", in *Revue géographique du Cameroun*, vol, VII, n°1 Yaoundé, 1987, pp.54-79.

¹²⁴ Schnetzler, "la dépendance alimentaire de l'Afrique...", pp.54-79.

¹²⁵ Franqueville, *Une Afrique entre le village et la ville, les migrations dans le sud Cameroun*, Paris, Orstom, 1956, p.154.

¹²⁶ J.M. Ela, *Quand l'Etat pénètre en brousse : la riposte paysanne à la crise*, Paris, Karthala, 1990, P.207.

- politique de crédit agricole défaillant. Le principal instrument de crédit, le FONADER s'est trouvé en rupture de ressources financières du fait de l'inadaptation des systèmes de garantie et des impayés de l'ordre de 70 % ;
- inefficacité et coût élevé du dispositif de formation et d'encadrement des producteurs via les sociétés de développement ;
- vieillissement des exploitants agricoles, à cause du phénomène d'exode rural et de l'accroissement rapide de la population urbaine.
- Faillite de la gestion administrative des coopératives agricoles par les agents étatiques (déconnexion de la base et non appropriation de l'outil par les producteurs, mauvaise gestion financière et interventionnisme très poussé des pouvoirs publics)¹²⁷.

3) La faillite du FONADER et le délaissement des coopératives agricoles

Le fonds national du développement rural (FONADER) a été créé le 28 août 1973 par le Décret n° 73/496¹²⁸. C'était une banque de développement rural, essentiellement approvisionnée par le Fonds de Stabilisation des Prix et certaines allocations budgétaires de l'État unitaire. Les principales missions du FONADER étaient les suivantes : l'administration, le stockage et la distribution des intrants agricoles subventionnés ;

- la promotion et la distribution du crédit agricole ;
- le financement et le suivi de certains projets de développement ;
- le recouvrement indirect des crédits de plantation par l'intermédiaire des sociétés publiques de développement, maîtres d'œuvre du programme de développement de plantations villageoises¹²⁹.

Parmi les facteurs ayant entraîné la chute du FONADER, il y a d'abord son fonctionnement interne. En effet, à cause d'une centralisation excessive, cet organisme éprouvait de sérieuses difficultés d'organisation. L'absence de représentations régionales et locales avait réduit ses capacités d'intervention. Les lourdeurs administratives entraînaient des retards dans la distribution des subventions auprès des producteurs villageois¹³⁰.

¹²⁷ Achancho, "Le renforcement des capacités...", P. 56.

¹²⁸ Décret n° 73/496 du 28 août 1973.

¹²⁹ E. Ngom, *Vers une stratégie nationale de développement durable de la filière palmier à huile au Cameroun*, MINADER, Atelier ESPO du 26 au 28 juin 2013 à Douala, p.6.

¹³⁰ Ibid., p. 8.

Initialement prévu pour distribuer le crédit dans le monde rural, le FONADER était devenu plus tard un organisme d'intervention de l'État dans d'autres secteurs économiques parfois non productifs. Le fonds profitait finalement plus à d'autres acteurs qu'aux ruraux¹³¹.

Le programme de plantations villageoises financé par le FONADER était en principe réservé à 90 % aux paysans, c'est-à-dire à ceux qui tirent 75 % de leurs revenus de l'agriculture¹³². De nombreuses élites urbaines et rurales (cadres des agro-industries maîtres d'œuvre du projet) ont cependant profité de ce projet pour créer leurs propres palmeraies, privant les ruraux d'un bien qui leur était statutairement destiné¹³³. Les élites possèdent 70 % de la superficie totale des palmeraies villageoises en 1989. Presque toutes les palmeraies des élites urbaines et rurales créées dans les années 1970 et 1980 avaient bénéficié des financements du FONADER¹³⁴. Enfin, notons également le manque de transparence dans le suivi du remboursement des crédits de plantation que les paysans avaient l'impression de rembourser éternellement. En effet, le modèle de remboursement entre la septième et la treizième année n'avait pas fonctionné et les remboursements avaient été éternisés du fait d'un fort taux d'intérêt (9 %)¹³⁵.

Parmi les causes externes de la faillite du FONADER, il convient de citer la crise économique des années 1980 liée à la dépréciation du dollar et à la chute des prix des produits d'exportation tels que le café, le cacao, le coton ou la banane. En effet, le FONADER est principalement financé par la Caisse de Stabilisation. Or, à partir de la fin des années 1970, les prix de ces produits de base ont entamé une baisse qui s'est prolongée jusqu'à la fin des années 1980. La situation est exacerbée par le retrait de la Banque mondiale qui constitue avec ses partenaires l'une des principales sources de financements du FONADER. Il en résulte un amenuisement des sources de financement du FONADER à la fin des années 1980¹³⁶.

¹³¹ T. Fouda Moulende, 2003. "Les mécanismes de financement en milieu rural camerounais. Une analyse des déterminants de la demande de services financiers des ménages" Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, France, 2003, p. 379.

¹³² MINADER, "Rapport d'étude d'identification et de caractérisation des bassins de production de palmier à huile dans le département de la Sanaga-Maritime. Programme de Développement des Plantations Villageoises", Yaoundé, 2012, p. 34.

¹³³ J. G. Elong, "Les plantations villageoises de palmier à huile de la SOCAPALM dans le bas Mounjo (Cameroun) : un projet mal intégré aux préoccupations des paysans". *Les Cahiers d'Outre-Mer* : n°224, 2003, pp. 55-70.

¹³⁴ J.G. Elong, *L'élite urbaine dans le paysage agricole africain : exemples camerounais et sénégalais*, Yaoundé, Harmattan Paris, 2011, p. 180.

¹³⁵ J.G. Elong, *L'élite urbaine dans le paysage agricole africain : exemples camerounais...*, p. 180.

¹³⁶ R.D. Hirsch, La filière palmier à huile au Cameroun dans une perspective de relance, Rapport d'étude, Agence Française de développement, 1999, p. 77.

L'autre facteur externe ayant entraîné la chute du FONADER est le désengagement de l'État des secteurs productifs consécutivement à la crise économique des années 1980. Ainsi, tous les organismes d'intervention de l'État dans l'économie et le monde rural sont fermés progressivement. Le FONADER qui était l'un des principaux moyens d'intervention de l'État dans le monde rural était aussi appelé à disparaître¹³⁷. La fin des années 1980 avait marqué une rupture du partenariat entre les petits agriculteurs bénéficiaires d'un crédit de plantation et les agro-industries publiques en charge de son recouvrement. C'était l'un des principaux facteurs de la faillite du FONADER, et plusieurs raisons expliquent cette rupture.

4- Structuration et fonctionnement des coopératives

Le décret de 1992 a redonné aux GIC et aux sociétés coopératives une grande liberté de pouvoir s'auto diriger sans l'intervention de l'État¹³⁸. Depuis l'avènement de la décentralisation, les coopératives fonctionnent d'une manière autonome sans la mainmise de l'État. La structure organisationnelle des GIC et sociétés coopératives dans le Mbam et Kim s'est faite dans les règles de la démocratie. L'organisation administrative repose sur la participation intégrale, permanente et directe des coopérateurs. En d'autres termes, les membres sont les seuls compétents pour gérer et administrer leurs coopératives, et ne partagent leur pouvoir de gestion avec une autorité publique¹³⁹. Les statuts de la coopérative sont élaborés par les membres et représentent l'acte constitutif de la coopérative. L'élaboration des statuts est un acte préalable avant tout enregistrement auprès des autorités compétentes. Le contenu des statuts varie selon les GIC et les sociétés coopératives de la localité du Mbam et Kim. Il comporte entre autres :

- la dénomination sociale du GIC ou de la coopérative ;
- l'adresse du siège social ;
- la définition de l'objet social ;
- le montant du capital social ;
- la valeur et le nombre minimum des parts sociales par membre ;
- les modalités d'admission et d'exclusion des membres ;

¹³⁷V. Madi, "Les Défis environnementaux de la relance de la palmeraie villageoise au Cameroun : Cas de la Sanaga maritime et de l'Océan". Mémoire des Sciences Agricoles, Université de Dschang, 2008, p.64.

¹³⁸ ONU, *Développement des coopératives agricoles*, Rome, 2001, p. 25.

¹³⁹ G. Tchami, *Manuel sur les Coopératives à l'usage des Organisations de Travailleurs*, Genève, 2014, P. 43.

- le mode de responsabilité financière des membres pour la dette du GIC ou de la coopérative ;
- composition des différents organes de la coopérative¹⁴⁰.

L'élaboration des statuts requiert un soin tout particulier car ils définissent les rapports qu'entretiennent les membres avec leur entreprise commune, leurs droits et leurs obligations. Les GIC et les sociétés coopératives dans le Mbam et Kim sont nécessairement composés d'une Assemblée générale et d'organes de contrôle et administratif.

L'Assemblée générale

C'est l'organe souverain des GIC et des sociétés des coopératives. Elle est la source de toute autorité et de tout pouvoir au sein de la coopérative et le lieu d'expression directe de la démocratie coopérative. Elle prend les décisions en dernier ressort¹⁴¹. Elle est composée de tous les membres de la coopérative, et ces membres ont un droit égal d'y participer et d'y intervenir. L'assemblée générale fixe les délais et les modalités de sa convocation mais le plus souvent, l'Assemblée générale est convoquée au moins une fois par an. C'est l'Assemblée générale qui lors de sa première réunion, adopte et par la suite modifie les statuts. Outre les fonctions et les pouvoirs qui lui sont spécifiquement conférés par la loi en vigueur, l'Assemblée générale a pour rôle :

- de modifier les règlements intérieurs de la coopérative autrement dit les règles de fonctionnement établis par la coopérative ;
- d'élire et de révoquer les membres du Conseil d'administration et de l'organe de contrôle ;
- d'examiner, d'approuver ou de rejeter le rapport et le bilan (généralement annuels) qui doivent lui être soumis ;
- de disposer des excédents d'exercice après versement aux réserves légales et statutaires (pour alimenter des réserves spéciales ou des fonds divers, ou pour distribuer des ristournes) ;
- de décider en dernier ressort de l'admission et de l'exclusion des membres ;

¹⁴⁰ Ibid., p. 44.

¹⁴¹ J. Schwetmann, *Coopératives et Emploi en Afrique* Genève, 1997, p. 57.

- de décider de la dissolution de la coopérative. Dans certains cas, les statuts prévoient que les décisions de l'Assemblée générale ne sont valables que si elles ont été adoptées en présence d'un nombre minimum de personnes appelées¹⁴².

Elle peut siéger d'une manière extraordinaire. Parfois il arrive que des décisions mettent en cause les statuts même de la coopérative ou alors son existence (cas d'une fusion ou d'une dissolution). Pour ces cas précis, l'Assemblée générale doit être spécialement convoquée sous la forme d'une Assemblée générale extraordinaire. L'Assemblée générale extraordinaire peut également être convoquée à chaque fois que le Conseil d'administration ou l'organe de contrôle le juge nécessaire ou lorsqu'une certaine proportion de membres en fait la demande par écrit. L'Assemblée générale constitutive est celle qui adopte les règlements intérieurs et les statuts de la coopérative¹⁴³.

Concernant l'élection des membres au conseil d'administration, l'assemblée générale suit la règle démocratique : « un membre, une voix ». Cela signifie que tout membre ayant satisfait ses obligations financières à l'égard de la coopérative conformément aux statuts dispose d'une voix et d'une seule. Le droit de vote est exercé par celui qui le détient et n'est aucunement lié au montant de la contribution du membre au capital de la coopérative. Certaines législations ou statuts autorisent le vote par procuration au cas où certains membres seraient dans l'incapacité d'assister à l'Assemblée générale¹⁴⁴.

Le Conseil d'administration

Il hérite des affaires courantes de la coopérative. Il est composé d'un nombre variable, mais fixé par la loi, de membres élus par l'Assemblée générale pour une durée déterminée, mais rééligible le plus souvent. Le Conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'Assemblée générale. Il a pour rôle :

- de décider des orientations de la coopérative
- de choisir des objectifs stratégiques ;
- de définir les politiques salariales et de gestion des ressources humaines ;
- de prendre les moyens pour assurer leur réalisation ;

¹⁴² Tchami, *Manuel sur les Coopératives à l'usage des Organisations...*, p. 47.

¹⁴³ Ibid.

¹⁴⁴ Ibid., p. 48.

- de nommer et révoquer le personnel (dont le Directeur ou gérant de la coopérative) et en fixer la rémunération ;
- de prendre des locaux à bail ;
- d'organiser les services et en contrôler le fonctionnement ;
- d'adopter le budget annuel et le contrôler ;
- d'adopter les politiques administratives¹⁴⁵.

En d'autres termes, faire tous les actes nécessaires à la réalisation de l'objet social de la coopérative. En revanche, sauf dispositions expresses des statuts, le Conseil d'administration ne peut sans décision de l'Assemblée générale, effectuer d'actes irréversibles ou affectant sur le long terme la viabilité de la coopérative (acheter ou vendre un immeuble ou un fonds de commerce, contracter un emprunt, disposer des biens de la coopérative etc.). L'Assemblée générale reste l'organe suprême de la coopérative. Un point important qui caractérise cet organe est son caractère collégial car le Conseil d'administration ne peut exercer ses pouvoirs que collectivement. Aucun de ses membres ne peut prendre de décision individuellement.

Le Président de Conseil d'administration (PCA)

Il est élu par le conseil d'administration, et dirige les débats du Conseil d'administration et de l'assemblée générale, représente la coopérative vis-à-vis des tiers et en justice. Un problème demeure quant à son élection car le plus souvent il est élu par le Conseil d'administration¹⁴⁶.

Le Commissaire aux comptes

Il représente, pour la totalité des membres, un organe de contrôle des comptes de la coopérative permanent et indépendant du Conseil d'administration. Elu par l'Assemblée générale, il lui présente un rapport et est responsable devant elle. C'est de son devoir de la convoquer s'il le juge nécessaire. Sa tâche est limitée au contrôle et non à la gestion. Il peut recevoir une rémunération fixée par l'Assemblée générale¹⁴⁷.

¹⁴⁵ Tchami, *Manuel sur les Coopératives à l'usage des Organisations...*, p. 49.

¹⁴⁶ Ndzengue Bekobo, président coopérative SOCOPLACAGE, 48 ans entretien du 28 novembre 2021 à Endiguili3.

¹⁴⁷ Menanga Désiré, commissaire au compte coopérative SOCOOPAQ COOP-CA, 53 ans, entretien du 28 novembre 2021, à Endiguili.

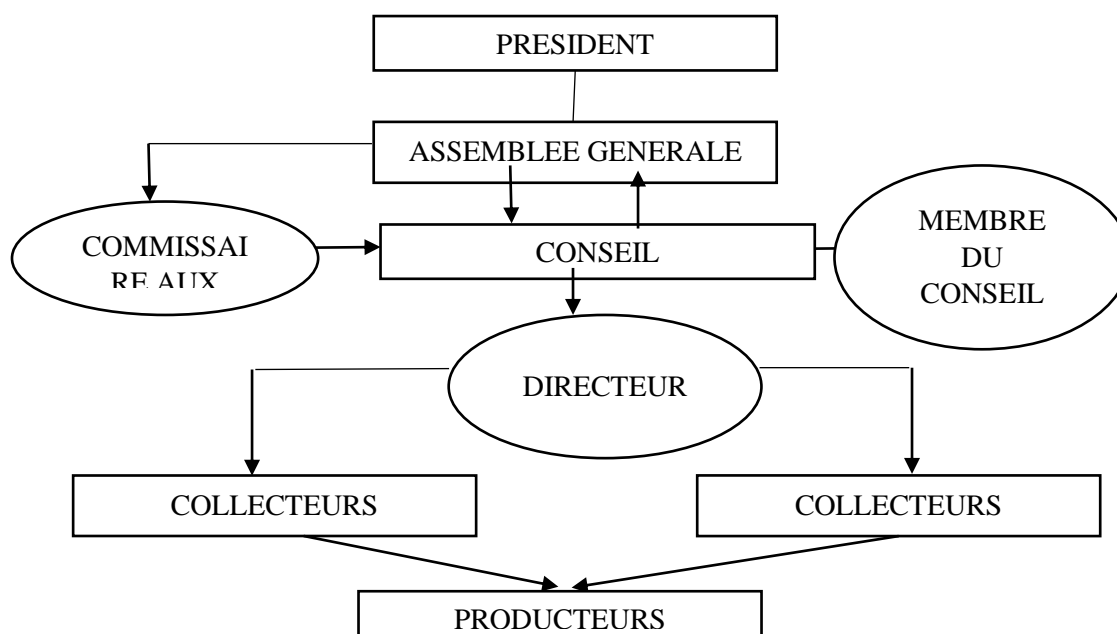
Le directeur

Il est élu par le conseil d'administration. Celui-ci assume les fonctions de direction et de gestion des GIC et des coopératives.

Les coopératives agricoles du Mbam et Kim fonctionnent avec le capital social représentant la somme des parts sociales souscrites par chaque membre. En effet, des biens matériels ou immatériels sont nécessaires pour le fonctionnement de la coopérative.¹⁴⁸

Certains de ces biens sont utilisés de façon durable par la coopérative pour la promotion de ses membres. Il s'agit des terrains, des équipements/machines, des immeubles, du fonds de commerce etc. Ces biens sont appelés " immobilisations ", ce sont des biens ou des valeurs destinés à servir de façon durable dans le cadre de la réalisation des activités de la coopérative. Les immobilisations sont financées par les parts sociales des membres de la coopérative. Mais cela n'est pas toujours le cas. Il appartient aux membres d'en déterminer la valeur selon leur moyen¹⁴⁹. Le directeur a pour rôle d'administrer et de gérer les biens et de la coopérative. Dans la coopérative SOCOOBI par exemple il veille au bon fonctionnement et la gestion saine des ressources de la coopérative. Le directeur organise les réunions avec les personnels de la coopérative pour s'assurer du dévouement à la tâche de ses personnels.

Figure 2 : Organigramme du fonctionnement des coopératives dans le Mbam et Kim



Source : Archives de la coopérative NG NGORO COOP/CA de Ngoro

¹⁴⁸ Onana Mamert, directeur coopérative SOCODEC COOP-CA, entretien 54ans, du 30 novembre 2021, à Ossembé.

¹⁴⁹ R. Louis, *Organisation et fonctionnement administratif des coopératives*, 1976, P.53.

En somme, il était question pour nous de parler de la genèse et dynamique des coopératives agricoles au Cameroun. Nous avons présenté les généralités et les mutations des organisations paysannes ; ensuite parlé du contexte d'émergence des coopératives dans la région du Mbam et Kim. Force est de constater que les coopératives ont été mises sur pied dans un contexte où le Cameroun traversait une période économique assez difficile. Les coopératives agricoles ont vu le jour dans l'optique où la question du développement socio-économique du milieu rural camerounais et du Mbam et Kim en particulier était la préoccupation des pouvoirs publics. La crise économique des années 1990 avait permis aux coopératives agricoles de s'auto gérer tout en participant au développement socio-économique des zones rurales.

CHAPITRE III : APPORTS SOCIO-ECONOMIQUES DES COOPERATIVES AGRICOLES DANS LE MBAM ET KIM

Depuis leur création, les coopératives agricoles ont toujours joué un rôle non négligeable dans le développement socio-économique du Cameroun. Le monde rural à travers l'agriculture a toujours été considéré comme la mamelle nourricière de la population. Le présent chapitre nous présente l'état des lieux des coopératives agricoles, ainsi que leur contribution dans la croissance économique de la région du Mbam et Kim.

I- LES GRANDS BASSINS DES COOPERATIVES AGRICOLES

Le département du Mbam et Kim est une localité aux terres fertiles, dont la pratique de l'agriculture ne souffre d'aucun doute. Elle est considérée comme l'une des régions dont la production agricole est considérable à l'échelle nationale. Les coopératives agricoles qui sont à l'origine de cette importante production des cultures vivrières que de rentes, ont été classées en bassins de production ou le nombre des organisations paysannes ainsi que leurs activités sont plus perceptibles.

A- LES BASSINS DE PRODUCTION AGRICOLE DANS LE MBAM ET KIM

Le Mbam et Kim est un important réservoir de la production agricole et donc le développement des coopératives s'est implanté avec les nouvelles politiques des plans de relance de la production nationale. Avec un sol et un sous-sol densément riche et un climat favorable aux activités agricoles, et un espace géographique qui s'étend sur une superficie de 25906 Km², le Mbam et Kim a été segmenté en plusieurs bassins de coopératives agricoles, faisant de la région l'un des grands pôles de production agricole au Cameroun.

1- Le foyer de production de Ntui

Le mouvement coopératif dans la localité de Ntui trouve ses fondements dans le décret n° 92/006 du 14 août 1992. Ces organisations paysannes se sont constituées dans le but de combattre la pauvreté, ainsi que l'insécurité alimentaire en milieu rural¹. Avec la libéralisation de l'économie camerounaise en générale, et le secteur agricole en particulier, le paysan s'est vu abandonner à lui-même et subissant la dictature des prix des produits agricoles par les

¹ Signe, "Organisation paysanne et développement socio-économique dans la zone...", pp. 131- 146.

acheteurs ; d'où l'émergence des organisations paysannes. Pour faire face à ce fléau, les paysans se sont regroupés autour des organisations paysannes pour booster la production agricole et améliorer leurs conditions de vie des populations en milieu rural². Au sein de ces coopératives les débats sur l'amélioration des prix d'achats des produits agricoles avec les exportateurs, ainsi que les prix des intrants agricoles ont toujours d'actualité. C'est dans cet esprit de solidarité et de la production agricole en masse, que les coopératives agricoles contribuent au développement économique du Mbam et Kim. Le nombre des organisations paysannes dans le bassin de production de Ntui se chiffre à 486³. Ce qui justifie une forte implication des cultivateurs dans la croissance de la production agricole tant sur les produits vivriers que sur les cultures d'exportations.

Tableau 1 : Principales structures des organisations paysannes à Ntui en 2015.

Organisations paysannes	Nombres d'organisations paysannes	Principales activités	Principales filières
GIC	413	Agriculture	Cacao, palmier à huile, banane-plantain, manioc, maïs, igname.
COOP-CA	28	Agriculture	Cacao, palmier à huile, banane-plantain, maïs.
UGIC	38	Agriculture	Cacao, palmier à huile, banane-plantain, manioc, maïs, igname.
FEGIC	06	Agriculture	Cacao, palmier à huile, banane-plantain, manioc, maïs, igname
CONF	01	Agriculture	Cacao, palmier à huile, banane-plantain, maïs.
TOTAL	486		

Source : Rapport d'activités agricoles dans l'arrondissement de Ntui, 2015

Le tableau ci-dessus présente les principales structures des organisations dans l'arrondissement de Ntui. À travers ce tableau, nous constatons qu'il y a un nombre important des organisations paysannes dans la localité de Ntui. Donc : 413 GIC, 28 Coopératives agricoles, 38 Unions de GIC, 06 Fédérations de GIC, et une Confédération de GIC, qui ont pour principale activité l'agriculture. Les principales espèces cultivées sont : le cacao, le palmier à huile, la banane-plantain, le manioc, le maïs, et l'igname. L'abondance des cultures vivrières dans cette localité trouve son explication depuis la crise économique des années 90

² Diagne et Pesche, *Les organisations paysannes et rurales...*, p.15.

³ Rapport annuel d'activités agricole d'arrondissement de Ntui, 2015.

et la crise alimentaire de 2008⁴, qui a suscité la pratique de la polyculture chez les agriculteurs.

2- Le foyer de production de Mbangassina

Le bassin de production de Mbangassina est la localité ancestrale des mouvements coopératifs de la région du Mbam et Kim. C'est le lieu où les organisations paysannes ont été mieux implantées. Le premier GIC, le GIC- MAT, fondé en janvier 1993⁵, est apparu au lendemain de l'adoption par l'Assemblée Nationale de la loi du 14 août 1992 portant création des sociétés coopératives et des Groupements d'Initiatives Communes au Cameroun⁶. Ces structures formelles de travail en commun ont pour objectifs majeurs :

- d'aider leurs membres à mener à bien des activités de production (par exemple, pallier la faiblesse technique et le manque d'engrais) de transformation et de commercialisation des ressources économiques (recherche de débouchés pour leurs productions) ;
- de leur fournir une assistance matérielle et/ou financière en cas de difficulté ;
- de les aider à épargner de l'argent dont ils se servent ensuite pour se soigner, s'équiper, régler la scolarité de leurs enfants et pour faire face à des situations difficiles⁷.

Leur création et leur multiplication résultent d'une part de l'effondrement en 1989 des prix garantis versés aux paysans producteurs de cacao et de café et de la chute corrélative de leurs revenus⁸, et d'autre part de la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994⁹. Pour améliorer leurs revenus et surtout accroître leur pouvoir d'achat, les paysans qui n'avaient que pour principale source de revenu le cacao et le café, ont opté pour la diversification de la production agricole ; ainsi, tout en continuant à cultiver le cacao et le café, ils se sont lancés dans l'exploitation des cultures vivrières et dans la pisciculture, qui sont susceptibles de leur rapporter plus de revenus¹⁰. En milieu rural, l'exercice de ces activités exige beaucoup de travail, surtout pour les labours et les récoltes. On comprend aisément l'empressement des paysans à être membres des organisations paysannes. La tribune

⁴ La crise économique de 1990 et la crise alimentaire de 2008, ont impacté négativement sur l'économie du Cameroun. Pour combattre ce phénomène de pauvreté, le gouvernement camerounais a mis sur pied les programmes d'accompagnement pour la pratique de la polyculture afin d'éradiquer les phénomènes de faim et de malnutrition en milieu rural. Selon notre analyse.

⁵ Fodouop Kengné, "Développement rural dans la province du centre au Cameroun", *Les cahiers d'outre-mer*, n° 221, 2003, pp. 87-102.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

⁸ P.Essengue Nkodo, "Les mutations économiques récentes et leur impact sur le milieu naturel ...", p. 115.

⁹ Ibid.

¹⁰ Fodouop Kengné, "Développement rural dans la province du centre ...", pp. 87-102.

du 14 août avait donné l'occasion aux paysans de résoudre ensemble les problèmes qui se posent à eux.

Photo 1 : Champ d'ananas du GIC-MAT à Mbangassina le 17 octobre 2021.



Source : Archives privé d'Etouna Jean, album GIC-MAT

Cette photo est un champ d'ananas cultivé dans la localité de Mbangassina par le GIC-MAT. Ce champ avait permis au GIC de faire plus d'économie pour son fonctionnement et d'accroître les revenus des adhérents au moyen des ventes. Cette organisation paysanne avait contribué à la croissance économique de la zone rurale en luttant contre les insécurités alimentaires et le chômage.

3- Les autres foyers de productions dans la région

Le mouvement coopératif est arrivé tardivement dans les autres bassins de production de la région du Mbam et Kim, à savoir Yoko, Ngoro et Ngambe-tikar. Ce qui explique un nombre assez faible des organisations paysannes dans ces bassins de production. Les organisations paysannes dans ces zones de production trouvent leur origine du fameux décret de 1992 autorisant les agriculteurs à mettre sur pied les GIC et les coopératives agricoles, toujours dans le but d'améliorer les conditions des paysans, et booster la production agricole¹¹. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'organisations paysannes dans les localités de Yoko, Ngoro et de Ngambe-tikar.

¹¹ Mangono Appolinaire, agriculteur, 52 ans, entretien du 20 mars 2022 à Mbanga.

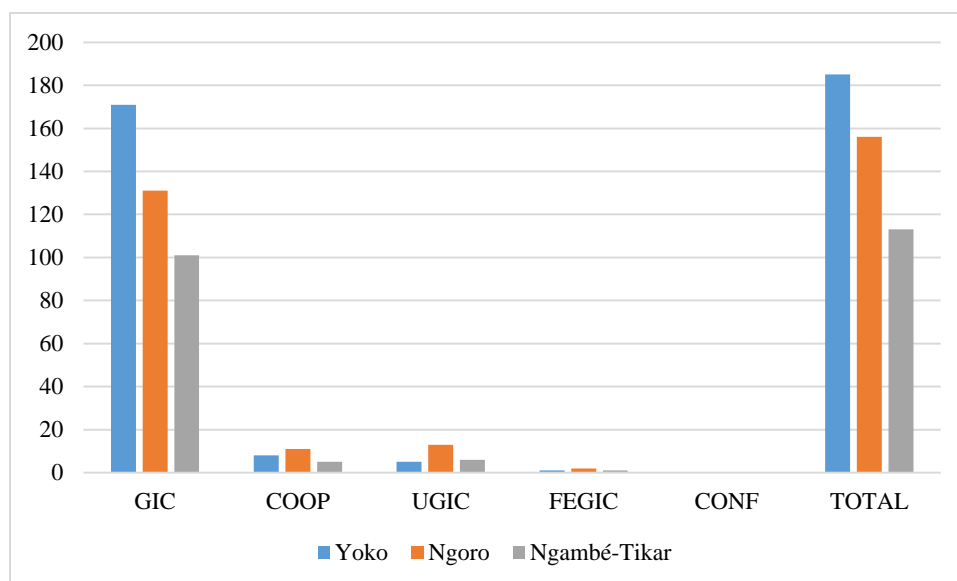
Tableau 2 : Nombre des organisations paysannes dans les localités de Yoko, Ngoro et Ngambé-Tikar de 2000 à 2015

Localités	GIC	COOP	UGIC	FEGIC	CONF	TOTAL
Yoko	171	08	05	01	/	185
Ngoro	131	11	13	02	/	156
Ngambé-Tikar	101	05	06	01	/	113

Source : tableau réalisé par nous grâce aux données du terrain.

Ce tableau nous montre que les bassins de production de Yoko, Ngoro et Ngambé-Tikar ne sont pas encore bien structurés en termes d'organisation paysannes d'où un faible nombre des coopératives agricoles par rapport aux autres bassins de production de la région. Cela s'explique par le manque de volonté à mettre sur pied les organisations paysannes dans ces bassins de productions.

Graphique 1 : Les organisations paysannes dans les bassins de Yoko, Ngoro et Ngambé-Tikar



Source : Graphique réalisé à partir des données des enquêtes de terrain

La région du Mbam et Kim est une zone écologique qui présente moult variations de cultures. Les cultures sont favorables à chaque bassin de production, ce qui explique l'abondance de la production agricole par rapport à certains bassins de production¹². Chaque

¹² Rapport d'activité des zones de production agricole DDADER Mbam et Kim, 2014.

zone se démarque dans une production spécifique, ainsi les grands bassins de production sont localisés comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Grandes zones de production et principaux produits de 2005 à 2014

Spécialisation	Bassin de production
Cacaoyer	Mbangassina, Ntui
Caféier	Ngambé-Tikar
Bannes-plantain	Ntui
Maïs	Ngambé-Tikar
Igname	Ntui, Mbangassina
Manioc	Mbangassina
Tomate	Ntui
Palmier à huile	Ntui
Gombo	Mbangassina, Ntui
Piment	Ntui, Mbangassina
Macabo	Ntui, Yoko, Mbangassina
Patate douce	Ntui, Mbangassina
Arachides	Mbangassina, Ntui,
Ananas	Ntui, Mbangassina

Source : Rapport d'activité DDADER Mbam et Kim, 2014, P.24.

À travers ce tableau, nous constatons que le Mbam et Kim est une région qui a des terres arables adaptées à plusieurs types de cultures. Ces cultures sont cultivées selon les conditions écologiques de chaque foyer de production. C'est pourquoi la culture du café et du maïs est plus favorable dans le bassin de Ngambé-Tikar à cause de sa situation géographique qui est à proximité avec la région de l'ouest et de son climat. La culture du cacao est beaucoup plus pratiquée dans les bassins de Ntui et de Mbangassina à cause de la forte présence ses cacaoculture dans ces deux bassins de production. Le palmier à huile est plus cultivé dans la zone de Ntui que dans les autres. La banane plantain a un fort taux de

production dans les arrondissements de Mbangassina et de Ntui grâce à l'importance accordée à la polyculture qui favorise l'accroissance économique en zone rurale. La culture de la tomate est beaucoup plus prisée dans la localité de Ntui. Ce s'explique par la prédominance des ressortissants du Nord-Ouest et du Nigeria qui maîtrisent le calendrier des cultures maraichères. L'igname est plus cultivée dans les bassins productions de Mbangassina et de Ntui parce que c'est un aliment qui est plus consommé par la population locale. Le manioc est plus cultivé dans la zone de Mbangassina. La culture l'arachide est plus pratiquée dans les localités de Mbangassina et de Ntui à cause de la forte prédominance de la savane dans ces bassins de production, de même que la culture de l'ananas.

Pour augmenter leur production agricole, les cultivateurs de la région du Mbam et Kim se sont regroupés en caste d'agriculteurs. D'après le recensement général de l'agriculture, 75 % des exploitations agricoles de la région du centre pratiquent la cacaoculture¹³. De la même source, 70 % des revenus monétaires des paysans proviennent de la vente du cacao. Le secteur cacao par exemple est donc d'une importance stratégique pour les paysans de cette région. Avec ses 7000 tonnes produites en moyenne par an, le département du Mbam et Kim est une des premières zones de production de cacao au Cameroun¹⁴. Les organisations paysannes sont le fer de lance pour le développement économique du Mbam et Kim. Avec un nombre assez élevé, elles consistent à booster la production et accroître le niveau de vie des paysans. D'après nos études, huit agriculteurs sur dix appartiennent à une organisation paysanne. Ces multiples coopératives agricoles font du Mbam et Kim un véritable Pôle de production des produits de rentes et vivriers. Le tableau ci-dessous nous présente la carte coopérative de la région du Mbam et Kim.

¹³ Achancho, "le renforcement des capacités d'action et de négociation des organisations paysannes ...", p.49.

¹⁴ Ibid.

Tableau 4 : Carte coopérative du Mbam et Kim de 1992 à 2015.

Arrondissements	GIC	COOP	UGIC	FEGIC	CONF	TOTAL
Mbangassina	411	33	41	04	-	489
Ngambé-Tikar	101	05	13	01	-	113
Ngoro	131	11	13	02	-	156
Ntui	413	28	38	06	01	486
Yoko	171	08	05	01	-	185
Total	1226	85	103	14	01	1429

Source : Rapport d'activité semestriel janvier- juin 2014 DDADAR Mbam et Kim.

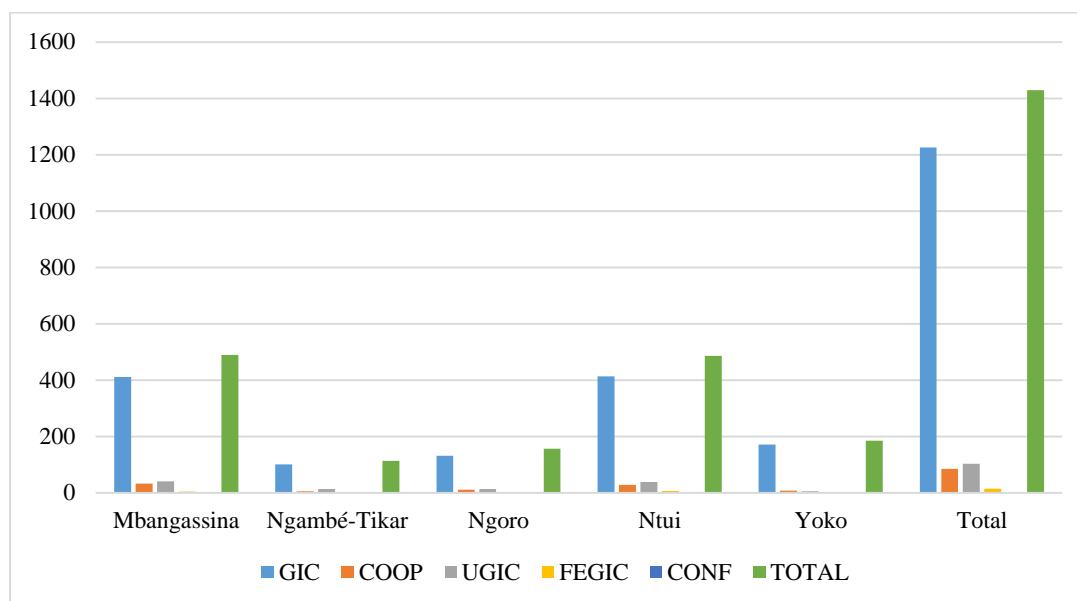
Le tableau ci-dessus est la carte coopérative du département du Mbam et Kim, répartie en cinq bassins de production agricole. La zone de Mbangassina est le foyer qui regroupe plus d'organisations paysannes. C'est dans cette localité que sont nées les premières organisations paysannes. Le foyer coopératif de Mbangassina comptabilise 489 regroupements paysans. Le foyer de Ngambé- Tikar totalise 113 regroupements des agriculteurs. Cette faiblesse des coopératives agricoles dans cette localité trouve l'explication dans le fait que la localité de Ngambé-Tikar est restée pendant longtemps une zone très enclavée¹⁵. Ce qui empêchait l'évacuation des produits agricoles vers les centres commerciaux. Le foyer de Ngoro comptabilise 156 organisations paysannes. Ce chiffre s'explique par une faible productivité agricole. Le bassin de production de Ntui quant à lui compte 486 coopératives agricoles. Ce chiffre qui est assez élevé trouve son explication dans la forte production des produits de bases dans la localité de Ntui. Le nombre d'organisations paysannes à Yoko se chiffre à 185¹⁶. L'addition de toutes ces organisations paysannes dans le département du Mbam et Kim donne un total de 1429¹⁷. Ce qui montre que le Mbam et Kim regorge atouts économiques à l'instar de l'agriculture qui sont non négligeables au développement du secteur rural¹⁸.

¹⁵ Rapport d'activité DDADRR, mars 2010.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Eloi Marie Paul Bessonogo, 59ans, présidente du GIC confiance, entretien du 20 mars 2022 à Ossombé.

¹⁸ Boussi Onyong, membre du GIC IPITI, 55 ans, entretien du 22 mars à Ntui.

Graphique 2 : Répartition des organisations paysannes du Mbam et Kim

Source : Graphique réalisé à partir de la carte coopérative Mbam et Kim

B- REALISATION DES COOPERATIVES AGRICOLES DANS LE MBAM ET KIM SUR LE PLAN SOCIAL

1- Les politiques de sensibilisation et communication

Les coopératives agricoles dans le Mbam et Kim ont utilisé les méthodes de sensibilisation et de communication pour avoir un effectif considérable. Les méthodes de sensibilisation et de communication ont été utilisées pour montrer les biens fondés des coopératives aux producteurs via les conseillers paysans (CP)¹⁹. Plus l'effectif est considérable, plus la quantité du produit est importante et le prix d'achat est favorable. C'est dans cette logique que la vente groupée est capitale. Les campagnes de sensibilisation étaient tenues via les assemblées convoquées par les présidents du conseil d'administration (PCA) qui présentaient aux producteurs les avantages pour un agriculteur d'être membre dans une coopérative agricole, le fonctionnement de la coopérative, ainsi que son but²⁰. Elles ont joué un rôle capital en conscientisant les adhérents à prendre le contrôle de leur avenir économique qui est basé sur l'agriculture et, du fait qu'elles n'appartiennent pas aux actionnaires étrangers, les avantages économiques et sociaux de leurs activités restent entre les mains des

¹⁹ Yoh Felix, président du GIC Sustainable Agricultural Entrepreneurship Empowerment, 57 ans entretien du 22 mars 2022 à Ntui.

²⁰ Olomo Joseph, PCA de la coopérative SOCER-E COOP CA, 61 ans entretien du 23 mars 2022 à Endiguili.

communautés ou elles sont établies²¹. Tout en mettant l'accent sur les besoins de leurs membres, les coopératives agricoles ont établi un plan de travail pour le développement durable de la communauté dans laquelle elles sont établies, aux moyens des politiques acceptées par les adhérents. Dans la zone d'étude, les coopératives agricoles ont fondé leurs valeurs sur l'entraide²², la responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité ainsi que la solidarité. A l'instar de leurs fondateurs, les coopératives agricoles défendent les valeurs éthiques telles que l'honnêteté, l'ouverture d'esprit, la responsabilité sociale et le souci d'autrui.

2- Formation des agriculteurs

L'agriculture a succédé un grand regain d'intérêt de la part des agriculteurs eux-mêmes ainsi que chez les acteurs du développement rural. Au vu du rôle que joue l'agriculture dans la croissance de l'économie camerounaise en générale, et dans la région du Mbam et Kim en particulier, les coopératives agricoles de la localité ont mis l'accent sur la formation de leurs membres en vue de booster la production agricole dans la région. Les coopératives agricoles ont proposé un encadrement dense des paysans, pour faire progresser leurs techniques culturales²³. En partenariat avec les pays occidentaux, ainsi que la société de développement du cacao (SODECAO) et l'appui du gouvernement camerounais, sans oublier l'apport des responsables du développement rural, via le programme d'entrepreneuriat agropastoral jeunes (PEA-JEUNES). Ces formations des agriculteurs ont permis de développer leurs activités de production, de conditionnement, de stockage et de commercialisation de leurs produits et d'en tirer de meilleurs revenus. Cela nécessite une meilleure connaissance du niveau d'implication des agriculteurs dans les différents secteurs de production, afin de dégager les actions spécifiques les concernant ; c'est en particulier le cas des filières cacao, banane-plantain, du café, du manioc et d'autres cultures vivrières qui ont une place déterminante au niveau de la production et de la transformation artisanale pour la commercialisation, et pour laquelle des gains de productivité importants peuvent être apportés aussi bien pour les producteurs que pour les coopératives agricoles. Les coopératives agricoles²⁴ dans le Mbam et Kim ont bénéficié des formations organisées par le projet du centre d'innovation vert pour le secteur agro-alimentaire au Cameroun (PROCISA). Cette

²¹ Mbene Lekala Vitaliste, membre du GIC PROCACEM, 59 ans, entretien du 12 février 2022 à Meloké.

²² ²² FAO, *Développement des coopératives agricole : manuel à l'intention des formateurs*, Rome, 2001, P.185.

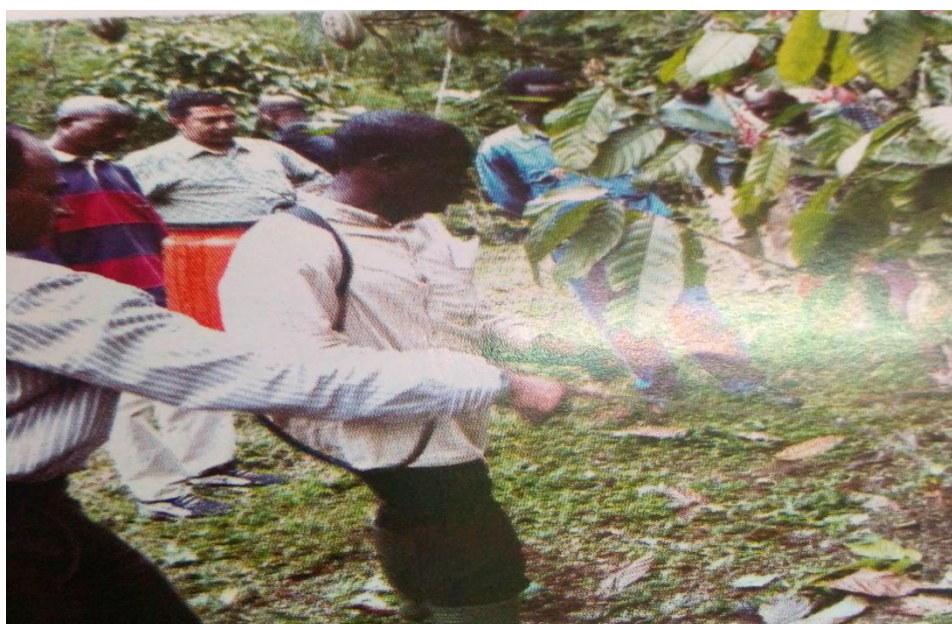
²³ Aboula Elys, conseiller paysan dans la coopérative MBANGASSUD COOP-CA, 55 ans, entretien du 16 novembre 2021 à Mbanga.

²⁴ FAO, *Développement des coopératives agricole : manuel à l'intention ...*, p.187.

formation a eu plusieurs approches notamment l'approche CBS (*coopérative business school*) dont l'objectif principal est de faire des coopératives des véritables centres au bénéfice de leurs membres. La CBS est un produit développé par le projet l'ABF (*agri-business facility for africa*)²⁵. Il a consisté à former les coopérateurs sur la bonne gestion de leurs activités et le management de leurs coopératives. La *farmer business school* (FBS) a formé les agriculteurs sur les techniques culturales, les bonnes méthodes d'utilisation et la manipulation des produits phytosanitaires, la production des plants améliorés ainsi que l'entretien des champs pendant la période d'avant récolte, pendant la récolte et post récolte. La formation de la *coopérative business school* s'est appuyée sur les volets suivants :

- l'orientation vers le marché et la compréhension du comment créer plus de revenus à partir d'un produit ;
- les concepts de service tel que la production et la commercialisation des plants améliorés, la mise en place des brigades phytosanitaires pour l'entretien des vergers ;
- l'amélioration de l'offre d'emploi des jeunes à travers les services tels que la production des plants améliorés, les services liés aux unités post récoltes ;
- l'accompagnement des coopératives agricoles à la production des business plan pour leur exploitation

Photo 2 : Formation des paysans par la SODECAO à Nguila Mangai le 15 décembre 2021.



Source : Cliché, Roger Vital MANGONO, le 25 août 2021.

²⁵ FAO, *Développement des coopératives agricole : manuel à l'intention ...*, p.189.

3- Amélioration des infrastructures et l'assistance locale

Participer au développement du monde rural est l'un des objectifs des organisations paysannes du Mbam et Kim. Au regard de leur implication dans le développement économique et la lutte contre la pauvreté, les coopératives agricoles avec l'appui de leurs partenaires commerciaux, viennent en aide aux populations des zones rurales²⁶. Ces aides sont souvent adaptées aux besoins des populations rurales. La réalisation des infrastructures de base telles que la construction des points d'eaux potables, la construction des bâtiments dans les institutions publiques et bien d'autres par les organisations paysannes témoigne de leur engagement dans le développement socioéconomique du monde rural. En septembre 2014, la société coopérative MBANGASSUD COOP-CA en partenariat avec leur partenaire commercial six cacaos ont offert un bâtiment de trois salles de classe avec un bureau administratif entièrement équipés à l'école publique de Biko²⁷. L'ère de la décentralisation a donné une orientation nouvelle aux organisations paysannes qui contribuent de façon acceptable à l'amélioration du cadre de vie des populations rurales, grâce aux ressources dont ils disposent. Les associations locales participent à la mobilité des personnes. Elles sont au centre du développement communautaire, un concept lié au développement participatif, au développement rural. Elles comprennent plusieurs composantes dont l'entraide ou l'assistance mutuelle. Il s'agit d'un besoin réel des populations d'améliorer leurs conditions de vie en mettant ensemble leur savoir-faire pour la gestion de leurs propres ressources. Elles contribuent également à former des personnes qui par la suite peuvent se prendre en charge elles-mêmes dans leur vie quotidienne²⁸. Les associations locales développent une introspection dans la recherche du sens de l'effort, des responsabilités et de l'intérêt général. C'est le lieu du développement des aptitudes des membres dans la prise et l'exécution des décisions²⁹. Les actions de développement, qui correspondent à des besoins exprimés et impliquent les populations dès leur conception, trouvent généralement l'adhésion des associations locales.

²⁶ Fodouop Kengné, "Développement rural dans la province du centre ...", pp. 87-102.

²⁷ Aloumbé Emmanuel, PCA de la coopérative Mbangassud, 56 ans entretien du 25 mars 2022 à Biakoa.

²⁸ Mbachhi Njamgong George, membre de la cooperative CUDF COOP-CA, 63 ans, entretien du 22 mars 2022 à Ntui.

²⁹ Achanco, renforcement des capacités..., p. 108.

Photo 3 : Bâtiment de trois salles de classe construit par la société coopérative Mbangas sud COOP-CA à l'école publique de Biakoa en 2015.



Source : Cliché, Roger Vital MANGONO, le 21 décembre 2021

II-CONTRIBUTION DES COOPERATIVES AGRICOLES DANS LA CROISSANCE ECONOMIQUE DU MBAM ET KIM

A- DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES PAR LES COOPERATIVES

1- Transformation des produits agricoles

Plusieurs coopératives agricoles de la localité du Mbam et Kim procèdent à la transformation des produits agricoles afin de participer au développement socioéconomique du secteur rural. En effet, la crise alimentaire qu'a connue le Cameroun en 2008 a été considérée comme un déclic pour la consommation des denrées alimentaires issues de la transformation locale. Toutefois, elles se limitent à la transformation artisanale des produits tels que le séchage des légumes verts, le broyage du maïs et du manioc, la fabrication de la semoule de manioc ou celle de la provende de maïs. Après la vente, l'excédent des récoltes est transformé et vendu dans les marchés locaux et dans les centres urbains. Ainsi, en 1996, le GIC MAT dans l'arrondissement de Mbangassina avait séché d'importantes quantités de légumes verts qu'elle écoule ensuite dans les villes de Yaoundé, Mfou, Mbalmayo, Bafia et Yaoundé sans risque de détérioration. En janvier 2000, elle avait produit en moyenne 1 600 t de farine de maïs et 2 000 t de semoule de manioc (tapioca) dont elle avait écoulé la grande partie de ces produits sur les marchés locaux du Mbam et Kim, et l'excédent était écoulé dans les villes de Bafia et Yaoundé³⁰. Les coopératives agricoles SOCOOPBI et MBANGASSUD ont respectivement transformé en 2014, chacune 5 tonnes et 3 tonnes de fèves de cacao en chocolat et en beurre de cacao.

Le paysan grille les fèves de cacao, les écrase, puis met la pâte à ébullition et recueille l'excès d'huile³¹. C'est le cas de la coopérative MBANGASSUD dont les membres sont spécialisés dans la fabrication du beurre de cacao.

³⁰ Fodouop Kengné, "Développement rural dans la province du centre ...", pp. 87-102.

³¹ Ibid.

Photo 4: Mécanisme de fabrication artisanale du chocolat par la coopérative SCOOPBI à Bikoa le 16 octobre 2021.



Source : Cliché, Roger Vital MANGONO, le 20 novembre 2021.

La photo ci-dessus nous montre un atelier traditionnel de transformation traditionnel de cacao en chocolat et autres dérivées dans la localité issue du cacao comme le beurre de karité dans la localité de Biakoa³². Cette transformation permet à cette coopérative de valoriser localement le produit mais, de contribuer à l'économie locale et augmenter la croissance au niveau structurel de la coopérative, ce qui donne une plus-value à la coopérative et crée les micro-emplois afin de lutter contre le chômage et la pauvreté dans la localité.

2- Produits de rentes

Le cacao et le café sont les deux principaux produits industriels qui sont cultivés et commercialisés à l'échelle nationale et internationale dans la région de Mbam et Kim. La commercialisation de ces produits d'exportation est régie par la loi n° 95/11 du 27 juillet 1995, portant organisation du commerce du cacao et du café au Cameroun³³. Dans les coopératives agricoles, la commercialisation des produits de rentes se fait selon le calendrier périodique élaboré par le préfet de la région. Deux étapes ont conditionné le marché du cacao et du café au sein des coopératives. La première étape est celle de la négociation des prix

³² Essengue Nkodo, "Les mutations économiques récentes et leur impact sur le milieu naturel ...", p. 115.

³³ Loi n°95/11 du 27 juillet 1995.

d'achat entre les exploitants et les fournisseurs qui sont les organisations paysannes³⁴. Cette étape de négociation peut durer plusieurs jours à l'attente d'un meilleur prix acceptable par les producteurs. Cette phase est couplée à celle de la signature du contrat, qui consiste pour les producteurs à livrer la quantité du produit sollicité par l'acheteur dans un délai précis. Après l'étape de négociation, suit celle de la collecte³⁵. Elle consiste pour les coopératives à rassembler les récoltes de leurs adhérents des différents horizons vers les magasins de stockages pour la vente groupée. Les collectes se font à l'aide des véhicules adaptés aux états des pistes ruraux. Après, suit l'étape de la commercialisation proprement dite. Cette étape se fait généralement en présence d'un contrôleur de la qualité du produit de base agréé et chargé de la commercialisation des produits de base³⁶. La commercialisation des produits agricoles dans les coopératives est de type équitable, qui est défini comme étant :

Un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs. Les organisations du commerce équitable, soutenues par de nombreux consommateurs, s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion publique et à mener campagne pour favoriser des changements dans les règles et les pratiques du commerce international conventionnel³⁷.

Pour les agriculteurs, c'est la garantie d'être rémunérés décemment, de vivre de leur travail et d'avoir des conditions de vie acceptables. Le consommateur s'y retrouve aussi en achetant des produits de qualité et respectant une certaine éthique. Les coopératives du Mbam et Kim ont intégré le commerce équitable afin de valoriser les produits de leurs producteurs grâce à un prix acceptable que leur proposent les partenaires commerciaux comme Delkar, Six cacao, Olamcam et bien d'autres³⁸. Les coopératives du Mbam et Kim visent à donner les avantages à leurs membres que ceux d'une grande entreprise sur le marché en commercialisant leurs produits agricoles des meilleurs prix.

La relation commerciale entre les coopératives agricoles du Mbam et Kim et leur partenaire ont pour objectif d'être l'aiguillon du commerce mondial, instaurant un système plus juste qui place le producteur au cœur de l'économie³⁹. Contrairement au système classique du commerce qui vise la forte production, au détriment parfois de l'agriculteur qui se retrouve dans une situation économique défavorable. De plus, le producteur reste

³⁴ R. Faikréo, et al, *Caractérisation des organisations paysannes au nord-Cameroun : cas des terroirs de laïnde karewa mafa-kilda etisraël*, 2007, p.43.

³⁵ Ibid.

³⁶ Décret n° 97/131/PM du 21 mars 1997

³⁷ Faikréo, et al, *Caractérisation des organisations paysannes au nord-Cameroun...*, p. 45.

³⁸ Ibid., P. 56.

³⁹ Ibid., p.63.

autonome, c'est-à-dire qu'il peut combiner de commercialiser avec les partenaires commerciaux et vendre dans le marché local⁴⁰.

Dans les coopératives du Mbam et Kim, le cacao et le café ne pourront être commercialisés que s'ils réunissent les conditions suivantes :

- être bien fermenté et séché sur une claie, une aire cimentée, une bâche ou un four approprié ;

Photo 5 : séchage du cacao sur une claie à Talba



Source : Cliché, Roger Vital MANGONO, le 24 novembre 2010

- être propre et exempt de tout corps étranger notamment les particules animales, végétale, ou synthétiques ;

- être dépourvu et avoir une teneur en ochratoxine et en hydrocarbures aromatiques et polycliniques en conformité avec les tolérances internationales ;

- avoir un taux d'humidité $\leq 8\%$ notamment lors des opérations d'achat et durant le stockage dans un magasin d'acheteur ou d'exportateur⁴¹.

⁴⁰ C. Ngouanet, "Émergence des organisations paysannes dans une zone rurale en mutation : dynamiques et ambiguïtés. Cas des hautes terres de l'Ouest-Cameroun". Mémoire de DEA de géographie. Université de Dschang. 2000, p. 75.

Les conditions susmentionnées sont vérifiées lors des pesés des produits. Si la qualité du produit ne rime pas avec ces conditions, il est tout simplement rejeté et placé hors standard. Les pesés se font en présence des producteurs. La dernière étape est celle du paiement des revenus au cultivateur⁴². Après avoir comptabilisé le nombre de kilogrammes destinés à chaque producteur, 30f cfa par kilogramme sont retenus par la coopérative pour son fonctionnement, 100F cfa sont retenus par la coopérative pour l'épargne scolaire et 50F cfa par kilogramme du cacao ou café sont retenus pour le développement et l'assistance sociale, 100F cfa par kilogramme sont retenus pour l'achat des intrants agricoles⁴³. Et le reste des revenus sont reversés au planteur.

Photo 6 : Magasin de stockage du cacao à Yoko le 29 décembre 2021



Source : Cliché, Roger Vital Mangono, le 10 novembre 2021

La photo ci-dessus nous présente le magasin de stockage de cacao dans la localité de Yoko. Ce magasin représente pour les cacaoculteurs le centre commercial du cacao.

Le tableau ci-dessous fait le récapitulatif des produits de rentes commercialisées dans le bassin de production de Ntui en 2015.

⁴¹ S. M. J. Minkame Akono, "L'évolution de l'efficacité des filières agricoles d'exportation : cas du secteur cacao au Cameroun", Mémoire de Master en Marketing international, Université Yaoundé II, 2014, p. 49.

⁴² Abenenigne Victor, 51 ans, PCA coopérative SOPROCABA COOP/CA, entretien du 15 janvier 2022 à Banta.

⁴³ Minkame Akono, "L'évolution de l'efficacité des filières agricoles d'exportation...", p. 59.

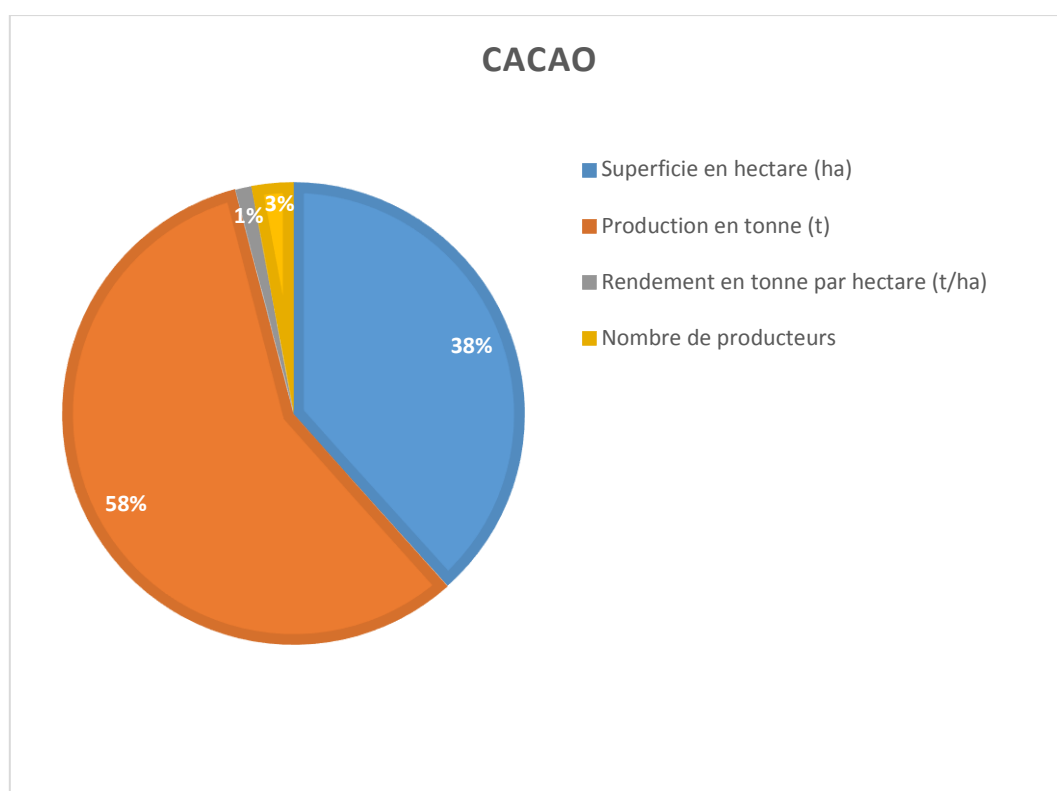
Tableau 5 : Récapitulatif de la production des cultures de rentes à Koussé en 2015.

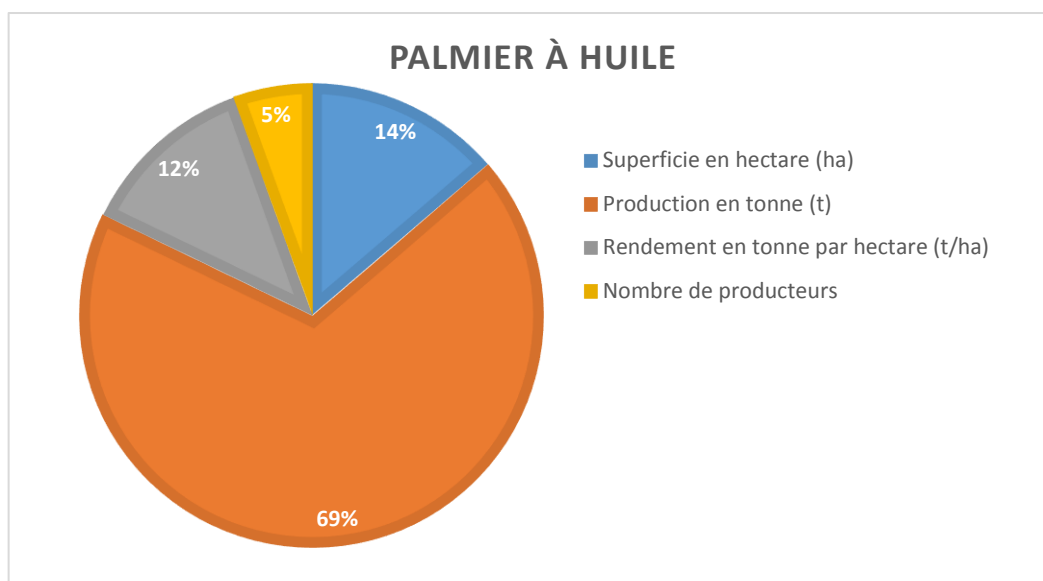
Filière de production	Superficie en hectare (ha)	Production en tonne (t)	Rendement en tonne par hectare (t/ha)	Nombre de producteurs
Cacao	330	494,415	10	25
Palmier à huile	50	250	45	20

Source : tableau réalisé par nous à partir des données sur le terrain

Le tableau ci-dessus fait le récapitulatif de la production des produits de rentes à Koussé dans l'arrondissement de Ntui. En 2015, 494,415 tonnes de Cacao et 250 tonnes d'huiles de palme ont été vendus par le GIC des producteurs de cacao et de palmier à huile à Koussé.

Graphique 3 : Récapitulatif de la production du cacao et du palmier à huile à Koussé en 2015





Source : Graphique réalisé à partir des données des enquêtes de terrain

3- Les produits maraichers ou vivriers

Les conditions climatiques et écologiques ont fait du Mbam et Kim une région aux terres fertiles, favorisant ainsi plusieurs types de cultures à l'instar des produits vivriers. Les coopératives agricoles de la région se sont investies dans la production et la commercialisation des denrées alimentaires faisant du Cameroun un pays de l'autosuffisance alimentaire et du Mbam et Kim un important pôle de production et de commercialisation des cultures vivrières⁴⁴. Selon le ministère du commerce, le secteur rural est le premier secteur de l'économie nationale pour sa contribution au produit intérieur brute⁴⁵ (PIB). Depuis la crise économique de 1990 en passant par la crise alimentaire de 2008, les pouvoirs publics ont redynamisé le secteur agricole en mettant l'accent particulier sur les produits vivriers qui occupent depuis 2006 50% de la population rurale active⁴⁶.

Dans la région du Mbam et Kim, plusieurs types de produits vivriers sont commercialisés par les coopératives agricoles, à l'instar du macabo, le manioc, la banane-plantain, les ignames, la tomate et bien d'autres. Les coopératives agricoles collectent et vendent leurs produits vivriers aux consommateurs et aux revendeurs connus sous le vocable *bayam-sellam*⁴⁷ pendant les jours des marchés périodiques de chaque localité du département. Après la vente locale, certaines coopératives agricoles écoulent leurs surplus de la production vivrière dans les grandes agglomérations. Car elles disposent des agents commerciaux qui

⁴⁴ Minkame Akono, "L'évolution de l'efficacité des filières agricoles d'exportation...", p. 59.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Stratégie sectorielle agricole au Cameroun, 2006, p.3.

⁴⁷ Acheteur des marchandises après des producteurs locaux et qui les arrivent dans les espaces urbaines

collectent les produits de leurs membres afin d'acheminer vers les centres urbains où la demande est abondante et financièrement intéressante. C'est ainsi qu'en 2000, le GIC- MAT dans l'arrondissement de Mbangassina a produit 109 tonnes d'ananas, 250 tonnes de tomates, 28 tonnes de poivrons et 18 tonnes de piments⁴⁸. Entre 2009 et 2010, les organisations paysannes de la région du Mbam et Kim ont écoulé dans les villes de Yaoundé, Douala, Ambam, ainsi qu'au Congo et au Gabon plus de 150000 tonnes de produits vivriers⁴⁹. Le tableau suivant présente la quantité des produits vivriers commercialisée par la coopérative des cultivateurs des vivres du Mbam et Kim à Ntui.

Tableau 6: Récapitulatif de la production des produits vivriers par la coopérative (société coopérative des cultivateurs des vivres) SCOOCUVIMK à Ntui en 2015.

Filière de production	Superficie en hectare (ha)	Production en tonne (t)	Rendement en moyenne par hectare (t/ha)	Nombre de producteurs
Ananas	25	100	4	10
Manioc	136	1767	13	40
Igname	128	2816	13	35
Patate douce	15	160	7	40
Macabo	20	361	18	35
Banane- plantain	35	580	15	40
Banane douce	30	440	15	32
Arachide	25	50	2	20
Tomate	40	800	20	30
Piment	5	20	4	7
Pastèque	20	500	30	36
Maïs	30	500	20	38

Source : Tableau réalisé par nous à partir des données sur le terrain.

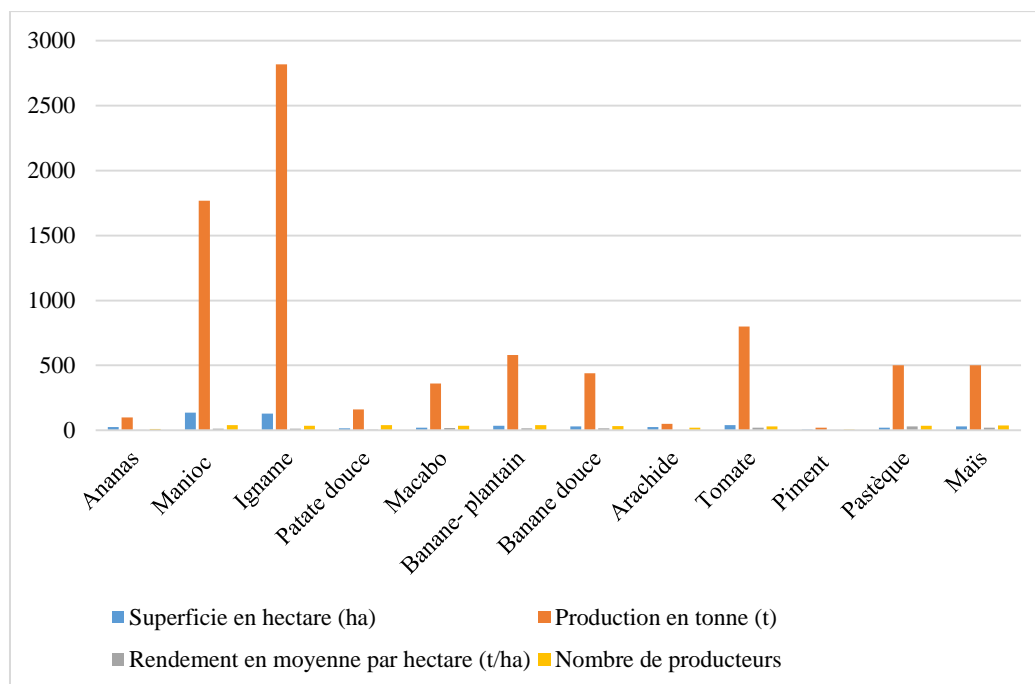
⁴⁸ Fodoup Kengné, "Le développement rural dans la province du centre", in *Gestion partagée et développement communautaire en Afrique Noire*, cahier d'outre-mer, 2003, pp.87-102.

⁴⁹ Archives DDMINADER Mbam et Kim

Le tableau ci-dessus nous présente les statistiques de la production de cultures vivrières de 2015 et commercialisé par la coopérative SCOOCUVIMK à Ntui. Ces résultats nous montrent que les coopératives agricoles du Mbam et Kim participent à la croissance économique et améliorent les conditions de vie des populations en milieu rural⁵⁰. Elles luttent également pour le chômage en zone rurale mais aussi contre le phénomène de l'insécurité alimentaire. La pratique de ces différentes cultures vivrières s'explique par la fertilité du sol et ainsi que le climat favorable. Elles sont plus commercialisées et consommées par la population locale, ce qui explique leur abondance.

⁵⁰ Bitama Ada Yves Martial, PCA coopérative AGRIMAK COOP- CA, 65 ans entretien du 26 mars 2022 à Ntui.

Graphique 4 : Récapitulatif de la production des produits vivriers par la coopérative SCOOUCUVIMK (société coopérative des cultivateurs des vivres) à Ntui en 2015.



Source : Graphique réalisé à partir des données des enquêtes de terrain

Photo 7 : Collecte de banane-plantain par les Bayam-sellam au marché rural de Talba le 20 octobre 2021.



Source : Cliché, Roger Vital Mangono, 25 novembre, 2021

B- Coopératives agricoles et développement participatif

1- Coopératives agricoles et initiatives communautaires du développement participatif

Les associations paysannes jouent un rôle vital dans le développement et la mise sur pied des projets locaux⁵¹. L'élaboration de la stratégie de développement du secteur rural a permis une collaboration entre les organisations paysannes et les collectivités territoriales décentralisées (CTD) afin de promouvoir le développement socio-économique dans la localité du Mbam et Kim⁵². C'est un transfert par l'État aux collectivités territoriales décentralisées de pouvoir s'auto développer grâce à leurs ressources disponibles. Pour le législateur Camerounais, la décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion de développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local⁵³. Le décret n°2010/042/PM du 26 février 2010 fixent les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière de promotion des activités de production agricoles et le développement rural⁵⁴. Ce décret a été mis sur pied pour permettre aux CTD d'apporter un appui aux coopératives agricoles pour le développement de leur localité. Les compétences transférées aux CTD dans le domaine agricole sont les suivantes :

- la participation à l'acquisition des semences et pesticides ;
- la surveillance et la lutte contre les maladies phytosanitaires ;
- le développement des mini infrastructures rurales ;
- la mobilisation communautaire et les coopératives agricoles en vue du développement local⁵⁵.

Dans le Mbam et Kim, les coopératives agricoles participent au développement des comités villageois de développement (CVD), les groupes d'initiatives communes (GIC) et les sociétés coopératives, le développement des centres d'éducation et d'action communautaire (CEAC), la promotion de l'entrepreneuriat local et du genre, la promotion de partenariat décentralisé pour un développement durable et soutenu.

⁵¹ Rapport d'activité DAADER Ntui, 2007.

⁵² Mandong Gorges, maire de la commune de Ntui, 58ans, entretien du 22 mars 2022 à Ntui.

⁵³ Archives MINADER sur le transfert de compétence du MINADER au CTD.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

2- Les coopératives agricoles et la protection de l'environnement

Les coopératives agricoles du Mbam et Kim contribuent à la préservation de l'environnement. La lutte contre la pollution liée aux pratiques agricoles intensives et l'utilisation des produits phytosanitaires toxiques qui ont un impact dans la dégradation de l'environnement est un enjeu majeur dans le secteur de l'agriculture⁵⁶. Cependant, de profonds changements ont été visibles puisque les coopératives agricoles suivent désormais leurs adhérents dans leur volonté de préserver l'environnement. Elles s'appuient sur des initiatives ayant un impact positif sur l'environnement et soutient le renforcement des capacités environnementales, en améliorant leurs techniques agricoles qui contribuent à lutter contre les changements climatiques⁵⁷. L'interdépendance entre l'environnement et le développement humain étant fondamentale, la gestion saine des ressources naturelles, la protection des écosystèmes et de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques contribuent au maintien et à l'amélioration des conditions de vie des populations du Mbam et Kim. Les agriculteurs utilisent les produits phytosanitaires peu nocifs pour la préservation du sol et de l'environnement⁵⁸.

Les coopératives agricoles sensibilisent les agriculteurs à la préservation des essences forestières rares. Le but des coopératives est d'aider les agriculteurs à atteindre les objectifs environnementaux sur exploitation en s'autorégulant et en se dotant de moyens locaux efficaces. Dans la localité du Mbam et Kim, les coopératives agricoles ont mis sur pied la certification biologique qui consiste à utiliser les produits moins toxiques. Dans ces champs certifiés, on retrouve les barrières végétatives pour la préservation des cours d'eau qui suit encore le modèle traditionnel qui, dans la plupart des cas, nécessite peu d'intrants. La quasi-totalité des coopératives du Mbam et Kim conseillent à leurs adhérents d'utiliser les engrais naturels (compos), ou des engrais bio qui ne sont pas nocifs pour la santé des consommateurs. En effet, les cultures qui ne nécessitent pas l'ajout de pesticides comme la banane, le macabo, le manioc sont vendues à des meilleurs prix grâce à la valorisation de la qualité. En outre, les cultures pratiquées sans produits nocifs améliorent les conditions sanitaires des petits producteurs comme le témoigne Aboula Elys délégué de la coopérative MBANGASSUD : "Nous voulons protéger la terre et transmettre à nos enfants et petits-enfants une terre

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Ngotto Benoit, membre de la coopérative SOPROCABA, 57ans, entretien du 15 avril 2022 à Banta.

⁵⁸ L. Barbedette, "Fondements locaux du rôle des organisations paysannes dans le fonctionnement des filières agricoles", in M. Levy (dir.), *Comment réduire la pauvreté et inégalités*, Paris, IRD-Karthala, 2002, pp.141-160.

fertile"⁵⁹. La protection de l'environnement via les coopératives agricoles a un impact positif sur la santé des populations du Mbam et Kim et l'environnement.

C- LES COOPERATIVES AGRICOLES DANS LA LUTTE CONRE LA PAUVRETE DANS LE MBAM ET KIM

1- Des défis majeurs pour le secteur agricole et rural

Au regard des contreperformances du secteur agricole et rural, des défis majeurs s'imposent à la nation toute entière, et particulièrement aux pouvoirs publics qui ont la responsabilité de l'élaboration des politiques économiques et sociales⁶⁰. Dans le Mbam et Kim, les membres des organisations des producteurs agricoles tirent profit des diverses activités socio-économiques grâce à la vente de leurs produits⁶¹. Les différentes actions menées à savoir, le développement de l'agriculture et le commerce, sont en elles-mêmes les stratégies de lutte contre la pauvreté. Pour résoudre le problème de la pauvreté en milieu rural, les OP imposent à chaque membre de dire ses besoins pour l'amélioration de son quotidien⁶². Les activités agricoles ont permis aux coopératives de varier leurs alimentations. Car une bonne partie de leur récolte était destinée à l'autoconsommation. L'épargne effectuée par les membres des OP leur a permis de s'occuper de leur santé et de la scolarité de leurs progénitures. C'est le cas de Biandji Valentin qui affirme avoir reçu une somme de 200000F CFA comme épargne et qui lui a permis de payer la scolarité de ses trois enfants⁶³. Les principaux défis des Op en milieu rural sont : assurer l'autosuffisance alimentaire, éradiquer la pauvreté, et améliorer les conditions de vie de la population paysanne.

2- La lutte contre la pauvreté en milieu rural

Avec 85% des pauvres qui vivent en milieu rural, et plus de 50% de pauvres dans la population rurale, la lutte contre la pauvreté se situe au cœur de toute politique de développement agricole au Cameroun⁶⁴.

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ CH. Ngouanet, "Emergence des organisations paysannes dans une zone rurale en mutation : dynamiques et ambiguïtés – Cas des hautes terres de l'Ouest Cameroun ", Mémoire de DEA de Géographie, Université de Dschang, 2000, P.58.

⁶¹ B. Njonga et E. Dikongue Matam, 1996, *Cheminement démocratique des organisations paysannes : jeux de pouvoir, démagogie, influences extérieures ?* Yaoundé, SAILD, 1996, P.267.

⁶² D. Descendre, *L'autodétermination paysanne en Afrique, solidarité ou tutelle des ONG partenaires ?* Paris, Bruxelles, L'Harmattan-CSA, 1991, P.317.

⁶³ Ibid., P. 320.

⁶⁴ Ibid.

En mettant la population rurale au cœur de leur action, les coopératives agricoles jouent un rôle vital dans la lutte contre la pauvreté. Fondé sur l'entraide, l'auto-responsabilité, la démocratie, l'égalité et la solidarité, le mouvement coopératif dans le Mbam et Kim présente toutes les caractéristiques propices au développement rural et fait partie des solutions existantes pour réduire les inégalités des revenus entre les paysans⁶⁵. Les coopératives agricoles sont des moyens à travers lesquels les membres créent leurs propres débouchés économiques par la force du collectif afin d'éradiquer la pauvreté dans les milieux ruraux. Elles constituent de ce fait le fer de lance de la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Au-delà de leurs structures non discriminatoires, et du principe d'adhésion volontaire, les organisations paysannes (OP) dans le Mbam et Kim représentent les modes d'organisations permettant aux populations rurales de booster non seulement leurs activités économiques mais aussi d'atteindre leurs objectifs sociaux et environnementaux comme l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois productifs et la promotion de l'intégration sociale⁶⁶.

L'analyse du profil de la pauvreté en milieu rural, à partir du document de stratégie de développement du secteur rural (DSDSR), fait ressortir que pour les populations en milieu rural, l'amélioration des conditions de vie passe principalement par la création des emplois, le désenclavement des zones rurales, la garantie de justes prix aux produits agricoles, l'accès aux soins de santé, à l'instruction et à l'eau potable⁶⁷. Il apparaît donc que l'amélioration des conditions de vie en milieu rural passe par l'accroissement de leurs revenus à travers un accès à l'emploi, avec des prix agricoles plus rémunérateurs et d'autre part à une amélioration du cadre de vie paysan. S'agissant de l'amélioration du cadre de vie, les administrations en charge du secteur rural entendent renforcer la collaboration avec les organisations paysannes pour la réalisation des objectifs des stratégies sectorielles afférentes arrêtées par le gouvernement.

Les coopératives agricoles pour lutter contre la pauvreté dans le Mbam et Kim, forment et emploient les jeunes qui sont rémunérés. Comme emplois nous avons les chauffeurs, les conseiller paysans, les applicateurs, les agents d'entretien, les formateurs et ceux qui sont dévolus à la tâche de transformer les produits agricoles.

⁶⁵ D. Descendre, *L'autodétermination paysanne en Afrique, solidarité ...*, P.320.

⁶⁶ Ngouanet, 2000, "Emergence des organisations paysannes dans une zone rurale en mutation : dynamiques et ambiguïtés...", P.63.

⁶⁷ Ibid.

3- La sécurité et l'autosuffisance alimentaires

Avec un niveau de consommation calorique de 2 300 Kcal/pers/jour, contre 2 600 kcal/pers/jour en moyenne dans les pays en développement et un équilibre alimentaire qui reste fragile dans les zones rurales, la sécurité alimentaire est une préoccupation majeure des coopératives agricoles et du gouvernement camerounais. Si l'on se réfère à la définition de la sécurité alimentaire qui est la situation dans laquelle "tous les êtres humains, ont un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques en vue de rester en bonne santé"⁶⁸. Ou encore elle peut être défini comme la garantie d'un accès généralisé et pérenne aux ressources nécessaires à une alimentation équilibrée. Cette définition implique quatre dimensions : la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité, et la qualité nutritionnelle⁶⁹. Avec la diversité des produits vivriers existant dans le Mbam et Kim, les coopératives agricoles participent à la lutte contre l'insécurité alimentaire non seulement dans le monde rural, mais, elles représentent aussi une des stratégies que les populations adoptent pour augmenter les productions et les rendements afin de ravitailler les métropoles en produits vivriers. Les coopératives agricoles de la région du Mbam et Kim mettent en exergue les relations que le monde rural entretient avec les villes. Les zones agricoles par excellence, aux conditions climatiques propices aux pratiques agricoles dans la région sont en mutation permanente avec 70% de la population active et 85% du territoire concernés par l'activité agricole⁷⁰. La multiplication et l'expansion des coopératives agricoles apparaissent alors comme un palliatif face à l'insécurité alimentaire. Cette forte présence des organisations paysannes témoigne de leur dynamisme et de leur détermination à faire du Mbam et Kim une région de l'autosuffisance alimentaire en jouant un rôle vital dans la production massive des produits vivriers⁷¹. Le renforcement de l'autosuffisance alimentaire est l'un des objectifs primordiaux assignés aux administrations du secteur rural. Le développement des cultures vivrières et de rentes sur les grandes superficies fait du Mbam et Kim un véritable pôle de production de produits alimentaires sur le plan national. Le potentiel agricole du Mbam et Kim s'avère être une garantie efficace contre l'insécurité alimentaire et les produits qu'il fournit dans les marchés locaux. La sécurité

⁶⁸ Ministère de l'agriculture et du développement rural, *document de stratégie du secteur rural*, 2005, p. 17.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ L. B. Tchoukoua et H. Banaga, "Contribution des organisations paysannes dans la production des cultures vivrières dans l'arrondissement de Ntui", in *revue canadienne de géographie tropicale*, vol. 3, 2016, pp. 53-65.

⁷¹ D. Cogneau, et al, *L'économie camerounaise. Un espoir évanoui*, Ed. Karthala, 2000, Paris, p.287.

alimentaire a une valeur sociopolitique déterminante au Cameroun⁷² ; elle permet de préserver l'équilibre entre zones urbaines et zones rurales. En effet, les activités agricoles en général et dans le secteur des cultures pérennes en particulier ont été longtemps un important instrument de rééquilibrage et de l'occupation spatiale, plusieurs jeunes de la localité du Mbam et Kim s'étaient investis dans l'agriculture parce que les revenus agricoles étaient considérables pour assurer la satisfaction de leurs besoins prioritaires⁷³. Fort de ce constat, il est loisible de constater que la localité du Mbam et Kim est l'un des bassins de production agricole vital pour le développement du Cameroun. Pendant plusieurs années, les revenus tirés des cultures de rente et vivrières ont contribué à la mise sur pied de plusieurs projets de développements créés par les coopératives agricoles. Les producteurs ont tiré des ressources pour l'amélioration de leur cadre social et pour la promotion des investissements privés. La chute des cours des matières premières et la crise économique ont obligé l'État à revoir le fonctionnement des coopératives⁷⁴. Il a fallu reformer les structures pour renforcer les capacités compétitives du secteur agricole camerounais.

En somme, il était question dans ce chapitre de montrer la contribution socioéconomique des coopératives agricoles dans le Mbam et Kim. Il en ressort donc que ces OP forment leurs adhérents sur les techniques culturales plus rentables en vue de booster la production agricole, créent les emplois, luttent contre la pauvreté et améliorent les conditions de vie des populations en milieu rural. Malgré ce rôle capital que jouent les coopératives agricoles dans le développement du monde rural, elles ne sont pas en reste des multiples difficultés que connaît bon nombre des structures privées. D'où les perspectives plus efficaces pour une meilleure amélioration des coopératives agricoles du Mbam et Kim dans le but d'accroître son élan de production et le développement du milieu rural

⁷² Communication camerounaise lors de l'atelier conjoint sur le renforcement des systèmes nationaux de statistiques alimentaires et agricole en Afrique, Pretoria Afrique du Sud- 22- 26 Novembre 2001

⁷³ J. D. Awoumou Amougou, "La libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique : le cas du secteur agricole au Cameroun, Mémoire de Master en Administration publique, Université Louis Pasteur Strasbourg, 2006, p.16.

⁷⁴ Awoumou Amougou, "La libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique ...", 2006, p.120

CHAPITRE IV : BILAN ET PERSPECTIVES DES COOPERATIVES AGRICOLES POUR UNE MEILLEURE STRUTURATION ET PLUS DE COMPETITIVITE DANS LE MBAM ET KIM

Le désengagement de l'État dans les secteurs productifs, notamment le secteur agricole a permis aux paysans de remplacer l'État dans ses missions régaliennes. Les coopératives de la localité du Mbam et Kim s'investissent dans la production massive des cultures de rentes et vivrières, afin de palier le monde rural des phénomènes de la pauvreté, et de la faim. L'amélioration des conditions de vie des populations est l'une des missions que se sont assignées les organisations paysannes. Dans cet élan de développement local, les coopératives agricoles font face à d'énormes difficultés. Dans ce chapitre, nous relevons certaines difficultés liées au fonctionnement des coopératives dans le Mbam et Kim, et proposons quelques perspectives en vue de pallier à leurs problèmes.

I- LES CONTRASTES DE LA LEGISLATION AGRICOLE SUR LES COOPERATIVES

Les obstacles liés au bon fonctionnement des coopératives sont de deux ordres. Nous avons les problèmes d'ordre structurel et les obstacles conjoncturels.

A- OBSTACLES STRUCTURELS

1- Le manque de collaboration entre les coopératives agricoles

La collaboration entre les coopératives agricoles dans le Mbam et Kim est un véritable handicap à leur émergence. Les organisations paysannes sont repliées entre elles. Ce manque de communication ne favorise pas l'unanimité du prix d'achat du cacao et du café au sein des dites coopératives¹. Chaque coopérative négocie le prix d'achat de ses produits à huis clos. En novembre 2012, la coopérative SOCOBI COOP-CA avait un prix d'achat inférieur par rapport au prix négocié par le GIC Espoir. Malgré la production agricole énorme dans le Mbam et Kim, les acheteurs s'offrent les produits des cultivateurs à des prix aléatoires. Le manque d'entente entre les organisations paysannes favorise les relations de dupe entre les

¹ Foé Damien Cosmas, président de la coopérative SCOOPLI COOP-CA, 56, ans entretien du 29 décembre 2021 à Yoko

agriculteurs et leurs partenaires commerciaux². La solidarité entre les organisations paysannes devrait renforcer leur capacité à faire face aux atrocités dont- ils sont victimes vis-à-vis des exportateurs des produits agricoles. Leur collaboration témoignerait de leur capacité à changer les conditions de vie du monde rural dont ils sont les principaux acteurs. Les organisations paysannes du Mbam et Kim gagneraient à travailler en synergie en partageant les expertises en matière de gestion et de négociation des prix des produits agricoles. Cette synergie entre les coopératives agricoles favoriserait à harmoniser les prix d'achat du cacao et du café au sein des coopératives agricoles de la région du Mbam et Kim³. Ce climat harmonieux des prix liés à l'achat des produits agricoles bénéficierait à tous les producteurs. Le climat d'entente et de dialogue entre les différentes organisations paysannes abolirait les idées de paternalisme des organisations non gouvernementales (ONG) qui prétendent par le fallacieux prétexte aider les agriculteurs à accroître leur production et à améliorer les conditions de vie des populations du monde rural. Cette vision des ONG n'est que la continuité de la doctrine colonialiste. Le partage des idées entre les organisations paysannes amènerait les acheteurs à respecter la loi de l'offre et de la demande, qui voudrait que ce soit le producteur qui fixe le prix d'achat de son produit au consommateur⁴. S'il est clair que le développement économique commence à la base, et en tant qu'élément productif, les organisations paysannes gagneraient à collaborer davantage pour mettre fin aux exactions que subissent les producteurs dans le monde rural. En tant que mamelle nourricière de la société camerounaise, les coopératives agricoles jouent un rôle non négligeable dans la contribution du produit intérieur brut (PIB), et dont un levier vital de l'économie dans la région du Mbam et Kim.

2- Les problèmes de leadership dans les coopératives agricoles

Dans le monde rural, notamment dans la caste des agriculteurs, la gestion des organisations paysannes est un obstacle à leur émergence, par rapport à la conduite de leurs dirigeants. Les leaders ont le plus souvent tendance à dominer d'une manière absolue ou d'imposer l'ensemble de l'organisation. La prise des décisions unilatérales par les responsables qui appartiennent à un clan ou alors à la famille fondatrice d'une telle organisation paysanne fragilise les coopératives agricoles, et mettant de côté l'idéologie des groupes⁵. L'administration des coopératives sous la forme d'une monarchie par leurs leaders

² Alima Gorges, membre du GIC ATP, 62 ans, entretien du 15 novembre 2021 à Tsamogou

³ Tsaam, Gah Marcelin, directeur de la coopérative CDELIN, 60 ans, entretien du 22 décembre 2021 à Linté

⁴ Posso Soulé, membre du GIC DEE A YOO, 58 ans, entretien du 20 décembre 2021 à Fouy.

⁵ Hassan Pascal, membre de la coopérative SOCOOPRADY COO-CA, 45 ans, entretien du 29 novembre à Nyandafock

sous le prétexte que la direction de la coopérative devrait rester dans le clan ou la famille qui avait été à la base de sa création est souvent à la base des faillites de certaines organisations paysannes⁶. Le premier objectif n'est pas le profit, mais la satisfaction des besoins des membres à long terme. Au sein d'une coopérative, le leadership devrait être partagé en fonction des compétences et capacité des membres coopératifs. C'est ce que l'on appelle la gouvernance coopérative. Cette fonction ne peut être assumée par un seul individu appartenant à un clan ou une famille. Les intérêts coopératifs à long terme, ils doivent refléter les différentes perspectives des parties prenantes et respecter l'équilibre entre la santé financière des producteurs, le développement local et la responsabilité sociale. La gouvernance coopérative est un système qui recherche constamment le meilleur équilibre entre les producteurs, et instaure la démocratie au sein du groupe. Le but des coopératives est pluriel, non seulement il vise d'augmenter la production, mais aussi la satisfaction des membres⁷. Le manque de communication par les dirigeants entraîne les tensions au sein des organisations paysannes. Les leaders ne possèdent pas généralement les compétences communicationnelles pour communiquer avec l'ensemble de la coopérative. La mal gouvernance des leaders dans les coopératives agricoles de la région du Mbam et Kim est la résultante du manque de formation entrepreneuriale des dirigeants. Pour une OP, la gouvernance désigne l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle de l'OP. Elle veille en priorité au respect des intérêts des ayants droits (membres) et à faire en sorte que leurs préoccupations soient prises en compte dans la conduite des activités de l'OP⁸. La bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation, la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'équité. Elle veille à ce que les priorités politiques, sociales et économiques soient fondées sur un large consensus au niveau de l'organisation.

3- La faible autonomisation financière des coopératives agricoles

Le capital est un élément vital dans le fonctionnement d'une OP ; c'est-à-dire que la somme des parts de chaque adhérent constitue le capital social des OP. Ceci montre à suffisance la volonté des coopérateurs à œuvrer pour le bon fonctionnement de leurs sociétés coopératives. Il est vrai que les coopératives agricoles ont connu les périodes de gloire parce

⁶ Nyam à Kwolom, membre du GIC EPC Ngoro, 48 ans, entretien du 30 novembre 2021 à Ngoro.

⁷ Wandji Penteng Richard, directeur de la coopérative AGRENGO COOP-CA, 60 ans, entretien des 30 2021 novembres à Ngoro.

⁸ Bidjogo André, membre de la coopérative AGRENGO COOP-CA, 45ans, entretien du 30 novembre 2021 à Ngoro

qu'elles étaient subventionnées par l'État via les banques agricoles. Mais, le contexte de 1990, marqué par la crise économique avait bouleversé le fonctionnement des coopératives sous le regard de l'État⁹. Désormais, le financement des coopératives agricoles a été consacré aux mains des membres des OP. Il est nécessaire que chaque société coopérative dispose d'assez de capital afin de pouvoir développer les activités projetées. Toutefois, pour le bon fonctionnement des coopératives agricoles et le bien être des adhérents, les coopératives doivent disposer du financement afin de contribuer à la croissance économique de leurs adhérents. La réponse à cette préoccupation semble complexe dans la mesure où le financement est un obstacle majeur pour l'atteinte des objectifs des sociétés coopératives agricoles dans la localité du Mbam et Kim. Elles doivent surmonter les difficultés qui empêchent l'approvisionnement en capital pour ensuite choisir les formes de financements appropriés au développement des coopératives. Les versements des parts des adhérents qui constituent le capital sont insuffisants pour le fonctionnement des sociétés coopératives dans le Mbam et Kim. Le manque criard des financements dans les OP est aussi dû au fait que le versement des parts entre les membres n'est pas proportionnel¹⁰. Cela s'explique par le fait qu'au sein d'une OP, on retrouve les petits producteurs qui ne disposent pas assez de moyens financiers pour le bon fonctionnement des coopératives, et les grands producteurs dont le nombre est restreint. Le nombre de personnes qui peuvent être considérées comme membres éventuels desdites coopératives ne peut pas être augmenté volontairement. Il est limité aux personnes qui ont un intérêt véritable à faire appel aux services de la coopérative et qui exercent leurs activités dans le secteur et la circonscription territoriale de la coopérative.

Le désistement de certains membres à quitter les coopératives est conditionné par le remboursement de leur contribution et a un effet négatif non négligeable au sujet du capital que posent les OP. Sur le plan financier, les principales difficultés auxquelles les coopératives font face sont les suivantes : l'absence de véritables structures de financement accessible aux producteurs ; la faible capacité de mobilisation des ressources au sein de la coopérative. Les champs communautaires mis sur pied par certaines OP sont à la traîne de l'entretien du fait des taux d'intérêt élevés exigés par les institutions bancaires qui accordent des crédits agricoles aux OP, et dont l'accès à ces crédits est restreint¹¹. Du fait des intérêts élevés, les coopératives sont incapables de donner les garanties exigées par leurs créanciers à cause de la

⁹ Boungo Igor, 59 ans, membre de la coopérative SOCOOPLACON, entretien du 10 janvier 2022 à Ngambé-Tkar

¹⁰ Ngang Marcel, 42 ans, secrétaire de la coopérative SOCOOPAPAN, entretien du 11 janvier 2022 à Nditam.

¹¹ Be Kamba Timothée, président de la coopérative SCOOPS PROBPLAN, 65 ans, entretien du 13 janvier 2022 à Manpli.

faible capacité de mobilisation interne des fonds par les membres, ce qui empêche les adhérents très souvent de réunir les ressources exigées à titre d'apports de la coopérative dans les démarches de négociation de financements. Certaines OP éprouvent d'énormes difficultés à monter un dossier ou un projet en vue d'obtenir les financements venant des ONG ou tout autre organisme qui œuvre dans le développement des structures de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Le manque des experts liés aux questions des OP est un problème auquel font face les coopératives agricoles. Très peu d'organisations paysannes parviennent finalement à y accéder¹². Il y a non seulement les difficultés de la part des conseillers des coopératives à monter des projets mais aussi souvent, certaines coopératives n'ont pas de dynamique réelle pour soutenir la demande. Il devient difficile de faire émerger des projets fédérateurs. Dans cette situation, la coopérative n'arrive pas à couvrir le besoin de financement de l'intérieur. Le financement des activités des sociétés coopératives par des apports externes (crédits) est compliqué à cause des problèmes d'intérêt, d'information et de communication entre les institutions financières et les coopératives¹³. En effet, une coopérative ne peut pas faire appel à des tiers pour attirer du capital à risque parce que : l'aspiration de la coopérative à valoriser jusqu'au maximum les produits des membres, ou d'offrir des intrants ou d'autres services à des prix minima ne va pas de pair avec l'intérêt dans un rendement optimal sur le capital investi. Le niveau d'information des gérants sur les possibilités de financement, la connaissance sur la structure du capital et le niveau du crédit sont très limités. A cela s'ajoute l'expérience limitée des experts en gestion économique des coopératives agricoles du Mbam et Kim qui ne sont pas forcement du domaine, couplé à la faiblesse d'expérience des dirigeants des OP dans ce domaine¹⁴.

Ainsi, le manque des moyens financiers est la résultante des conséquences qui en découlent au niveau du non-respect des calendriers des traitements et à l'utilisation d'un matériel peu adapté aux besoins de l'agriculture moderne ; ce qui conduit à la baisse de la production des plantes, ainsi qu'un faible revenu chez les producteurs. Pour moderniser le secteur agricole du Mbam et Kim, il faut des agriculteurs formés aux bonnes pratiques culturales afin de booster la production agricole. Le pouvoir financier des coopératives limite le nombre d'agriculteurs formés ce qui ne permet pas aux OP de déployer les moyens pour

¹² Nyindjié Roger, directeur de la coopérative SOCOPMAK COOP-CA, 68 ans, entretien du 15 janvier 2022 à Kong.

¹³ Olomo Joseph, secrétaire de la coopérative SOCOPMAK COOP-CA, 55 ans, entretien du 15 janvier 2022 à Kong.

¹⁴ Mefiré Désiré, membre coopérative SOCOPMAK COOP-CA, 45 ans, entretien du 15 janvier 2022 à Kong.

envoyer son personnel suivre les séances de formation¹⁵. Plus loin, ce problème de financement limite également l'acquisition de cette coopérative départementale en intrants agricoles dans le sens où cette coopérative ne dispose pas de véritables moyens pour s'approvisionner en instants ce qui fait parfois perdre le bon suivi d'une plantation ou alors le mauvais départ lors d'une campagne agricole des coopérateurs.

Tous ces problèmes provoqués par le manque de financement limitent voire fragilisent la bonne marche et le bon fonctionnement des coopératives. L'insuffisance, voire la pénurie des ressources financières, ne permettent pas aux coopératives de posséder le matériel de production moderne et les véhicules de transport des produits, d'aménager des bâtiments de stockage. Cependant, les coopératives sont également limitées par de nombreuses contraintes techniques et humaines.

B- LES OBSTACLES CONJONCTURELS

1- Manque de subvention des coopératives agricoles

Le désengagement de l'État dans le secteur agricole avait plongé les agriculteurs dans un nouveau système : la libéralisation de l'économie. Les crises budgétaires, liées en partie à la baisse des prix des matières premières et les nouvelles politiques agricole, menées par les dirigeants ont mis le pays sous la tutelle des institutions de Brettons Woods¹⁶. Privatisations, démantèlement, soutien, résistances marquent les échanges entre l'État et ces institutions. Face à la pression de Washington et aux tensions de trésorerie, l'État a cessé toute subvention à l'agriculture en général, et aux intrants agricoles tels que les engrais chimiques, les pesticides, en particulier. Aussi, le traitement phytosanitaire des plantations paysannes est devenu irrégulier. Les rendements et la qualité ont connu une baisse importante. Le revenu du paysan avait considérablement été affecté. La misère s'est développée et le monde rural connaît une misère rampante. Après une décennie de forte croissance, de 1976 à 1987, où le PIB par habitant avait doublé en termes réels le Cameroun n'avait pas échappé à la crise globale qu'avait subi l'Afrique depuis plus d'une décennie¹⁷. Cette situation de crise qui a été qualifiée par la plupart des auteurs de "rapide et brutale". Malgré les tentatives de relèvement de l'économie rurale, les organisations paysannes avaient été confrontées par la hausse des prix des intrants agricoles et la baisse des prix des produits agricoles. Le prix des intrants agricoles étant supérieur ou égal à celui du prix d'achat des revenus agricoles a contribué à maintenir le

¹⁵ Ateba Ambroise, conseiller paysan du GIC Croissance, 63 ans, entretien du 16 janvier 2022 à Mangon

¹⁶ Elong, *Organisations paysannes et constructions des pouvoirs...*, p.155.

¹⁷ J. Abanke, "Cooperatives and Rural Development in Ndop", Mémoire de Dipess II ENS, 1995, Yaoundé, p.123.

producteur sous la domination des institutions internationales. Le manque de subvention des organisations paysannes par l'État a créé un climat économique défavorable chez les paysans¹⁸. Pourtant, Les coopératives agricoles sont considérées comme la plaque tournante de l'économie camerounaise en général, et de la région du Mbam et Kim en particulier. La libéralisation de la filière cacao et café se traduit par des problèmes nouveaux pour les producteurs : les intermédiaires se multiplient pour l'achat du cacao-café et certains développent des stratégies très peu favorables aux planteurs; dans le secteur des intrants agricoles, l'absence de véritable système d'information sur les prix, le manque de contrôle et de certification de la qualité des produits vendus pénalisent les producteurs; de façon générale, on observe l'absence d'une organisation professionnelle capable de représenter leurs intérêts face aux différents acteurs qui interviennent dans la filière¹⁹.

2- La crise socio-économique

La décennie 90 est marquée dans l'histoire comme la période sombre de l'économie du Cameroun. Son impact a eu une implication très significative en termes de production et de croissance les domaines de productivité à l'instar du secteur agricole. Cette avalanche a eu pour conséquence la chute brutale des prix des produits agricoles, qui s'est traduit par un déséquilibre de l'économie nationale tant chez les exportateurs à grande échelle en général que chez les producteurs des produits agricoles en particulier²⁰. Les coopératives agricoles qui avaient pris le relai de poursuivre les missions de l'État afin de palier le secteur agricole, étaient confrontées à une période économique difficile que traversait le Cameroun. Cette période de transition avait surpris les agriculteurs qui, n'étaient pas préparés à faire face aux exportateurs. Ils étaient considérés comme des simples observateurs, car les relations avec les exportateurs n'étaient pas fluides. Les prix des produits agricoles avaient connu une baisse, les producteurs faisaient face à toute forme d'arnaque commerciale en vendant leur produit à des prix dérisoires²¹. Certains producteurs étaient contraints d'abandonner leurs plantations au profit d'autres activités comme la pêche et le commerce. Ces problèmes liés aux crises économiques et alimentaires ont posé le phénomène de l'insécurité des paysans vis-à-vis des coopératives agricoles. Malgré les efforts consentis par les organisations paysannes dans la

¹⁸ E. Beaudoux, G. Crombrughe, et al, *Cheminements d'une action de développement : de l'identification à l'évaluation*, Paris, 1992, L'Harmattan, p.203.

¹⁹ V. Alary, G.Courade, et al, *Permanence et flexibilité des cacaoculteurs Bêti à l'heure des ajustements*. In *Le village Camerounais à l'heure de l'ajustement structurel*. Karthala. 1994. p. 410

²⁰ V. Alary, "Le concept d'infériorité de marché : l'exemple du marché arabica camerounais". In *Le village Camerounais à l'heure de l'ajustement structurel*. Karthala, 1994. pp. 98 - 111.

²¹ Nalo Esther, membre du GIC MOINNAME, 50 ans entretien 17 Janvier 2022 à Lena

région du Mbam et Kim, avec l'accompagnement les collectivités territoriales décentralisée pour le développement du monde rural, le constat qui se dégage montre que le bilan est toujours mitigé, dont :

- coût trop élevé des intrants agricoles pour les petits producteurs, qui ne leur était pas accessible pour augmenter leur production et donc le rendement était toujours faible. Ce fléau couplé à la lourdeur du circuit de distribution (retards de livraison aux exploitants) ;
 - la formation des producteurs aux techniques des bonnes pratiques culturales était devenue limitée ;
 - Vieillesse des exploitations agricoles, à cause du manque de moyens pour leur entretien ;
- . – la mauvaise gestion administrative des coopératives agricoles par les leaders (déconnexion de la base et non appropriation de l'outil par les producteurs, ainsi que la mauvaise gestion financière²².

Pour faire face à cette situation, les mesures adoptées par l'État Camerounais ont consisté essentiellement à mettre en œuvre des PAS conclus avec les Institutions de Brettons Woods. L'orientation générale de la politique économique a consisté à redéfinir la stratégie de développement du secteur agricole, et particulièrement le rôle des organisations paysannes dans la sphère économique en milieu rural. Les mesures prises par l'État témoignaient d'une volonté politique affirmée de faire des coopératives agricoles le moteur essentiel du développement économique en milieu rural. L'agriculture contribue fortement à la croissance de l'économie nationale. Elle représente à elle seules 50 % des recettes en devises et des besoins du maintien de l'autosuffisance alimentaire. Malgré tous les efforts fournis par les coopératives agricoles, les potentialités de production agricole en milieu rural sont restées sous-exploitées, et la production des cultures vivrières en milieu rural est restée insignifiante²³. La récente crise alimentaire de 2008, a montré les insuffisances des coopératives à combler le vide laissé par l'État dans l'accompagnement des producteurs en vue de palier le monde rural de l'insécurité alimentaire.

²² D. Pesche , "Comment renforcer les organisations paysannes ?", *Courrier ACP-UE*, n° 195, 2002, p.56-57.

²³ Achancho, "Rôles et missions d'une organisation interprofessionnelle dans le développement ...", p.139.

3- La faible distribution des ristournes aux producteurs

Les décades 60 et 80 sont considérées comme des années glorieuses dans l'histoire économique du Cameroun. L'agriculture était l'un des principaux piliers, mieux encore le socle de l'économie camerounaise. Avant chaque campagne agricole, les paysans recevaient chacun des ristournes relatives aux proratas de la production de chaque agriculteur. Ce système de reversement des ristournes aux paysans avait connu un arrêt brusque de l'État au début de la décennie 90 avec la crise économique. Pour continuer à assurer la garanti des agriculteurs dans les zones rurales, les coopératives agricoles avaient tenu cet engagement de continuer l'œuvre de l'État envers les paysans. L'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) l'une des organisations qui œuvre pour le développement économique des coopératives agricoles dans les milieux ruraux et dont le Cameroun est membre, prévoit dans son article 112 de l'Acte uniforme, les statuts prévoyant le versement de ristournes aux coopérateurs proportionnellement au volume d'activités fait avec chaque membre²⁴. Autrement dit, le texte permet aux coopératives de ne pas retourner à leurs membres le surplus des excédents, une fois les réserves légales dotées²⁵. Le constat est plutôt alarmant de savoir que les coopératives agricoles exerçant dans la localité du Mbam et Kim ne respectent pas ou du moins ne reversent pas les droits représentant les ristournes aux producteurs. Et celles qui honorent à ce contrat ne respectent pas les modalités relatives au paiement des ristournes. Cette somme, a été prévue pour l'amortissement des dépenses des coopérateurs d'une part et le fonctionnement des sociétés coopératives d'autre part ou bien affectée à la mise en place d'autres services pour les membres²⁶.

Toutefois, la légitimité des sociétés coopératives aux yeux de certains membres résidait dans le fonctionnement de celle-ci à leur égard. Cela les permettait d'espérer une contrepartie signe d'encouragement et de garanti des paysans. La distribution des ristournes constituait un moyen de favoriser la fidélité des membres. L'efficacité des coopératives agricoles était basée sur la capacité à redistribuer une partie des excédents aux membres.

²⁴ Umaru Sambo, membre du GIC Kawtal, 45 ans, entretien du 26 mars 2022 à Ntui.

²⁵ Nguigon Paul, membre du GIC SAAMCUDA, 67 ans, entretien du 27 mars 2022 à Ntui.

²⁶ Mamadou Adamou, membre du GIC AGPC, 47 ans, entretien du 12 avril 2022 à Yoko.

II- DICTATURE DES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES DANS LA LIBERATION DU MARCHE AGRICOLE

L'illusion qui avait été longtemps vendue aux producteurs laquelle les coopératives agricoles pouvaient imposer les prix de leurs produits aux exportateurs est veine. Le constat fait sur le terrain nous amène à dire que les prix des matières premières en général et celles provenant de l'agriculture sont fixés par l'organisation mondiale du commerce (OMC). Or la loi de l'offre et de la demande, les coûts des matières premières devraient être fixés par ceux qui les produisent au regard du désengagement de l'État qui jouait un rôle régulateur entre les organisations paysannes et les acheteurs. La balance commerciale au niveau des exportations reste déficitaire vis-à-vis des producteurs des matières premières à caractère agricole.

A- LA RUDE COMPETITIVITE FACE AUX COPPERATIVES AGRICOLES

1- Détérioration des termes d'échange

Les coopératives agricoles font généralement face à la faiblesse des prix de leurs matières premières. La fixation des prix par le marché est marquée par une asymétrie de l'information. Les négociants disposent toujours d'une meilleure information par rapport aux planteurs. Le prix étant fixé sur le marché mondial, les revenus versés aux cultivateurs sont déduits de ce prix mondial²⁷. À l'opposé, les cultivateurs n'ont pas les moyens d'information pour être à jour en ce qui concerne les évolutions des cours mondiaux des produits de base. Cette asymétrie place les cultivateurs dans une position de faiblesse dans le processus de négociation. Par rapport aux informations des prix, il ressort que la radio occupe la première place avec 63%, la bouche à oreille est située à la seconde place avec 11% et enfin viennent les organisations paysannes sensées fédérer les intérêts des paysans²⁸. La source radiophonique est toutefois peu à même de jouer le rôle d'information. Le territoire national n'est pas entièrement couvert par le réseau électrique, pour alimenter les postes radio²⁹. Les cultivateurs sont donc tenus de prévoir un budget pour un approvisionnement en piles. Toutes ces données renforcent l'asymétrie de l'information entre producteurs ruraux et commerçants urbains. L'entrée en masse des exportateurs a réintroduit des pratiques que l'on pensait révolues : pesées frauduleuses, achats nocturnes à vil prix, ententes déloyales entre acheteurs pour baisser les prix d'achat. La cellule Nouvelle Politique Agricole (NPA) du ministère de

²⁷ Awoumou Amougou, "La Libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique : le cas du Secteur agricole...", P. 24.

²⁸ Ibid.

²⁹ J. M. GANKOU, *Echange et développement, L'économie camerounaise*, Paris, Ed, ECONOMICA, 2002, P.175.

l'agriculture établit qu'un exportateur sur deux participe à cette fraude. Enfin au niveau de la garantie de qualité, la libéralisation a introduit une multitude d'acteurs chargés de garantir au nom de l'État la fiabilité du label Cameroun. Par ailleurs La libéralisation a conduit à un processus de démantèlement des entreprises d'État pour mettre fin aux situations de monopole de l'État³⁰. On assiste à une réduction du spectre d'activité de la société de développement du cacao (SODECAO). Cette entreprise publique est créée en 1974 pour fournir une assistance technique aux producteurs de cacao et garantir la qualité du produit camerounais. Dans le quotidien les missions de la SODECAO s'étendaient bien au-delà de l'assistance technique pour couvrir les besoins de pilotage des projets de développement. Elle visait aussi à répondre au besoin de désenclavement des zones rurales par l'entretien des pistes cacaoyères³¹. Le démantèlement des activités de la SODECAO en 1990 se fera au niveau budgétaire et juridique. Elle subira ainsi une réduction des subventions qui lui étaient allouées et une compression de ses missions en faveur du développement. Celles-ci seront transférées au secteur privé entre 1992 et 1993. La société avait désormais pour but de favoriser la création des groupements de producteurs pouvant prendre le relais de ses activités³².

La balance commerciale est toujours déficitaire de chez les producteurs. Pour un kilogramme de cacao acheté à 1000FCFA, chez le producteur, le même produit, à l'état transformé, est revendu à un prix dix fois plus que celui acheté chez le producteur du fait de l'absence des unités de transformation dans les bassins de productions. Au regard des prix d'achat des produits agricoles, ainsi que les intrants agricoles, même s'il est difficile d'obtenir des données fiables sur le terrain, on estime généralement que les prix des produits transformés ont flambé plus rapidement que les prix d'achat des produits de base³³. Après la dévaluation monétaire en passant par la suppression des subventions dans le domaine agricole, la plupart des produits agricoles ont fait l'objet d'échanges internationaux et auraient dû bénéficier des ajustements sur le marché des changes mais les augmentations des prix des produits transformés ont été immédiates et les ajustements des prix à la production n'ont pas suivi³⁴. La détérioration des prix relatifs entre la production des matières premières agricoles et bien de consommation reflète à la fois certaines politiques intérieures et des changements

³⁰ J. P. Prod'homme, *Les organisations paysannes et rurales, Des acteurs du développement en Afrique subsaharienne*, Réseau GAO, 1995, Paris, p.84.

³¹ Ibid., p. 87.

³² Touna Mama et Tsafack-Nanfosso, "L'économie camerounaise : De la crise à la reprise, Cameroun. Politiques", in *Economie et santé*, L'Harmattan, 1990, Paris, pp.137-164.

³³ Awoumou Amougou, "La Libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique..."

³⁴ A. Wambo Yamdjeu, "La concurrence des importations", Forum Internet Inter-réseaux-CTA, 2003, p.68.

au niveau des prix relatifs mondiaux. Ces deux effets conjugués entraînent souvent une contraction des bénéfices pour les exploitants agricoles³⁵.

Dans la région du Mbam et Kim, les exportations sont dominées par les produits primaires principalement des produits agricoles tropicaux. Ils représentent plus de 70 pour cent du total des exportations tandis que les denrées alimentaires, l'huile et les produits manufacturés forment l'essentiel des importations. L'évolution des prix relatifs mondiaux a contraint les pays d'Afrique en général, et le Cameroun en particulier à exporter davantage plus de produits agricoles pour pouvoir maintenir sa stabilité économique³⁶. La détérioration des prix mondiaux des produits agricoles s'est accentuée à partir des années 1980 avec la chute des prix du pétrole et des matières premières agricoles.

2- La mauvaise gestion financière des coopératives agricoles dans le Mbam et Kim

Si les OP se définissent comme les regroupements des personnes ayant pour ambition d'améliorer les conditions de vie des populations rurales au moyen des activités agricoles, elles semblent cependant perdre l'éthique qui repose sur les intérêts communs des membres et dont, la mauvaise gestion financière des dirigeants a emboité le pas sur les principes des coopératives agricoles. Car, les problèmes de gestion sont une entrave non négligeable pour l'émergence des OP dans le Mbam et Kim. Certaines coopératives agricoles clament la dilapidation des ressources financières destinées au fonctionnement des coopératives. Ce fut le cas avec la société coopérative MBANGASSUD dont les membres avaient dénoncé les malversations financières en 2014. Lors de nos enquêtes sur le terrain, les membres rencontrés, nous ont indiqué clairement qu'il s'agissait notamment des ex directeurs, ex trésorier, sans oublier l'ex PCA et l'ex comptable qui étaient à la base des détournements des normes sommes d'argent. Par ailleurs, le directeur de ladite société coopérative transformait la coopérative à des fins personnelles et privées. Une plainte avait été déposée contre eux pour détournement des fonds de la coopérative. Toutefois, l'argent destiné aux ristournes des coopérateurs avait été dilapidé par les mêmes dirigeants³⁷. L'utilisation illicite des fonds des OP par les dirigeants est un phénomène courant qui met en péril le développement des coopératives agricoles dans le monde rural. Pour dissimuler les traces de ces malversations financières, les comptables avec la complicité des PCA et directeurs, surfacturent les prix

³⁵ . Wambo Yamdjeu, "La concurrence des importations...", p.68

³⁶ L. Bayo, *Présentation de la filière rizicole de Guinée, Inter-réseaux Développement Rural* 2003, p. 15.

³⁷ Ibid.

d'achats du matériel roulant destinés au transport des produits des membres des zones de productions vers les magasins de stockages³⁸. La quasi-totalité de ces véhicules avait déjà été utilisée et revendue auprès des coopératives dont le choix est fait par les administrateurs afin d'en faire une bouffée d'oxygène des fonds des coopératives à leurs propres intérêts. Ces détournements ont entraîné la dissolution de plusieurs OP dans le Mbam et Kim notamment le GIC-MAT dans la localité de Mbangassina. Le trésorier dudit GIC avait été porté disparu avec des fonds destinés à l'achat des intrants agricoles et le véhicule qui devait servir à transporter la production des champs communautaires du GIC des lieux de production vers les centres urbains pour la commercialisation.

À ce phénomène de détournement des fonds, s'ajoute le problème de corruption au sein des coopératives dans le Mbam et Kim. Certaines sources du terrain dévoilent clairement les actes de corruptions qui se font à ciel ouvert dans les OP et auxquels ils ont été confrontés. Les réfractions abusives des kilogrammes de cacao ou de café et d'autres produits agricoles sont un moyen qu'utilisent les agents chargés des pesés pour extorquer de l'argent aux coopérateurs en vue de leurs faciliter le paiement de leur dû³⁹. Cette méthode de corruption dont sont victimes les agriculteurs est la plus pratiquée au sein des OP dans la localité du Mbam et Kim. Certains agents comptables des coopératives de la localité demandent aux paysans une contrepartie aux producteurs afin de rentrer en possession de leurs gains. Ces malversations financières installent le plus souvent le manque de confiance des producteurs vis-à-vis des coopératives, la course au leadership, conduit plus tard à des crises et de la démission d'un bon nombre d'OP⁴⁰.

3- Les conséquences continuent de l'endettement des coopératives agricoles

L'insuffisance du capital amène les coopératives à s'endetter auprès de leurs partenaires commerciaux pour pallier aux insuffisances de leurs fonds propres. Les sommes empruntées sont remboursées à long terme, et à un fort taux d'intérêt. Le prix d'achat des produits agricoles au sein des dites coopératives est inférieur au prix fixé par l'organisation

³⁸Ibid.

Y. Guillermou, " Mutations agraires et organisations paysannes sur les hau-tes terres de l'Ouest-Cameroun " in *Déprise caféière et mutations socio-écono-miques sur les hautes terres de l'Ouest-Cameroun*. Geodoc n° 51, Université de Toulouse-Le Mirail, 2000, pp. 90-109.

³⁹ Gentil D. et Mercoiret M.-R., "Le dispositifs d'appui à l'organisation paysanne" in *L'avenir des paysans : mutations de M.R. Mercoiret, L'appui aux producteurs ruraux, Ministère de la coopération, Karthala 1994, P.89.l'agriculture familiale dans les paysdu Sud 1999, pp.123-138.*

⁴⁰Ibid.

mondiale du commerce (OMC)⁴¹. Ce qui contraint souvent les coopératives à prolonger la durée du contrat de l'achat de leurs produits agricoles avec le créancier. Le prolongement des contrats évite à la coopérative d'hypothéquer ses biens matériels. Les retours sur investissement des coopérateurs suffisent à peine à rembourser les dettes. Ces endettements obligent les GIC et les sociétés coopératives de la localité du Mbam et Kim à demeurer dans l'endettement⁴². Ces endettements peuvent être à court, et à moyen termes, ce qui empêche le développement économique de bon nombre de sociétés coopératives. Face à cette situation, les coopératives sont prises dans l'étau de financiers et acceptent malgré elles, les conditions qu'impose le créancier à savoir la baisse des prix d'achat volontaire des produits agricoles, et l'augmentation des taux d'intérêt. C'est donc ce phénomène de l'endettement à long terme qui maintient le monde rural dans un état de pauvreté, malgré les efforts consentis par les producteurs. De plus, les dons de diverse nature que reçoivent les coopératives agricoles par les entreprises exportatrices des produits de bases sont sous forme d'emprunts.

B- LES PERSPECTIVES À COURT, MOYEN, ET LONG TERMES

1- Les perspectives à court terme

Dans le cadre des politiques sectorielles qui concourent à promouvoir le bien-être tant pour les coopératives agricoles que pour les communautés villageoises de la région du Mbam et Kim il peut être envisagé les perspectives à court termes suivants : une planification de lutte contre la pauvreté dans le secteur agricole, les défis de la décentralisation du monde rural, la planification de la production locale via les coopératives agricoles, la capitalisation des ressources foncières au profit de l'intérêt communautaire, la mise en place d'un guide pratique de participation des acteurs de premiers ordres (paysans, cultivateurs), la facilitation d'accès à la terre par des mécanismes institutionnels à caractère communautaire. Créer un espace de plaidoyer pour les communautés villageoises pour faire entendre leurs voix et exprimer leurs besoins.

Les perspectives à court terme visent à renforcer la dynamique des organisations paysannes. Ce renforcement doit prendre en compte les aspects suivants :

-la formation des responsables dans le domaine de la gestion, en particulier la gestion comptable des groupes. La mise en place d'un système de gestion comptable n'est pas une

⁴¹ S. Morin, "Le café dans l'Ouest-Cameroun, de la culture de rente au révélateur de la crise sociale" in *Paysanneries du café des hautes terres tropicales*, Paris, Karthala, 1994, pp. 193-223.

⁴² Awoumou Amougou, "La libéralisation des marchés et le développement durable...", p.166.

garantie de la transparence⁴³. L'obligation de transparence impose que la gestion soit participative, c'est à dire que les outils et les procédures soient validés par les membres. L'existence des mécanismes de contrôle interne de gestion est nécessaire ;

-l'éducation des membres sur la dynamique des groupes et les changements de l'environnement socio-économiques et politique ;

-l'accompagnement des organisations rurales dans la définition et la mise en place d'un système de circulation de l'information et de prise de décision accepté et validé par les membres à la base⁴⁴ ;

-engager la réflexion sur les conditions d'émergence de nouvelles compétences dans les groupes. Cette démarche doit être suffisamment mesurée pour ne pas créer d'antagonismes ou de concurrence entre le rôle des responsables du bureau exécutif et des nouveaux postes qui peuvent acquérir du pouvoir. La répartition des rôles et des responsabilités doit permettre la viabilité du groupe. Cette réflexion devra inclure le problème du manque à gagner ou l'absence de rémunération des responsables qui a été soulevé par ces derniers ;

-l'appui des groupes dans le montage et le pilotage des dispositifs d'appui. Il s'agit en particulier du renforcement de la capacité des organisations à gérer la collaboration avec leurs partenaires, ou à mobiliser les compétences extérieures⁴⁵ ;

-appuyer les échanges entre les organisations rurales. La concertation et non l'opposition entre les organisations rurales doit les permettre d'augmenter leur Pouvoir de négociation face aux autres acteurs de la filière. L'aspect amélioration de la qualité du cacao devrait être un des thèmes prioritaires. Le travail de structuration engagé doit aboutir à une meilleure articulation entre les différents niveaux d'organisation de manière à produire une efficacité maximale dans l'action ;

-appuyer les organisations dans la planification stratégique des actions à mener et les impliquer davantage dans la conception des outils de gestion comptable et de planification adaptés à leur cas⁴⁶ ;

-organiser la session de formation sur la gestion et la bonne gouvernance des coopératives.

⁴³ T.B. Bidias, "l'Union des groupes d'initiative commune des agriculteurs de boikito (1994_2017)", Université de Yaoundé I, Mémoire de Master en Histoire, 2019, p.115.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ M. J., Abena Etoundi, "Production et commercialisation des produits de base ", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002 p.30.

En plus des compétences techniques particulières, la démarche d'accompagnement des groupes nécessite de développer au niveau des agents des organismes d'appui des compétences spécifiques dans les aspects suivants : capacité d'écoute, vision à long terme et globale du processus d'accompagnement, maîtrise des outils de planification et d'appui à la réflexion collective, recul suffisant pour pouvoir s'adapter aux changements internes dans les organisations rurales⁴⁷. Ce type d'accompagnement exige de la part des organismes d'appui, un investissement important en temps que les motivations financières à elles seules ne peuvent compenser. En effet, les résultats peuvent parfois être lents à apparaître malgré l'engagement des intervenants extérieurs et les moyens financiers déployés. Le cheminement, fait d'une succession de phases de structuration et de déstructuration peut conduire au découragement. Tout amateurisme est donc illusoire à cet effet ;

-favoriser la concertation avec d'autres opérateurs. La nécessité d'une concertation périodique ou permanente entre les intervenants auprès des organisations paysannes n'est plus à démontrer. Cette concertation permettra d'ouvrir d'autres champs de collaboration à d'autres types d'opérateurs (recherche, bailleurs de fonds, fournisseurs d'intrants ...). Les synergies des interventions qui en résulteront permettront certainement d'aboutir à des résultats plus concrets ;

-améliorer la production agricole. Les entretiens avec les paysans font ressortir des problèmes de diminution des rendements du cacao. Si le projet d'appui aux stratégies paysannes et à la professionnalisation de l'agriculture (ASPPA) s'occupe de l'organisation des producteurs et des aspects liés à la négociation des prix (problèmes économiques et financiers), on note une carence de l'encadrement technique de la production⁴⁸. Les particularités des filières de production et les enjeux économiques au niveau national (le cacao est l'une des plus importantes sources de devises dans l'agriculture) imposent de développer des programmes spécifiques d'appui à la production : itinéraires techniques, financement de la régénération et de la replantation, crédit de campagne, diminution du coût des facteurs de production etc. Il s'agit ici d'accroître la professionnalisation des organisations des producteurs aussi bien au niveau de la production qu'au niveau de la commercialisation, pour tenir compte de la restructuration du marché en supprimant certains intermédiaires (coxeurs) et exportateurs

⁴⁷ Ndoun, "coopératives et dynamiques socio-économiques...", p. 126.

⁴⁸ L. Barbedette, *Le mouvement paysan camerounais : quelles évolutions ? quels appuis ?* Yaoundé, SAILD, 1993, p.97.

classiques⁴⁹. Au niveau de la production, l'État doit organiser des sessions de formation des producteurs sur la connaissance des produits, des techniques de traitement, de la réparation du matériel de traitement et la prospection des marchés d'approvisionnement des intrants. En outre, il est aussi recommandé à l'État par l'entremise du MINADER, d'organiser des séminaires pour informer les producteurs sur la connaissance des prix des produits sur le marché. Des demandes de formation concernent les domaines tels que la gestion comptable et financière (tenue de documents, comptabilité des groupes, préparation des bilans), la planification et la programmation des opérations surtout en début de campagne. Il serait aussi important de recycler d'une part les membres des GIC en leur offrant des formations, d'autre part les agents de vulgarisation zonale (AVZ)⁵⁰.

Au niveau de la commercialisation, l'État doit encourager les ventes groupées au sein des organisations des producteurs dans toutes les filières. La libéralisation a entraîné l'essor des commerçants inorganisés, qui aujourd'hui menacent la filière cacao. Le coxage est ce système d'achat du cacao par les coxeurs à un prix dérisoire auprès des producteurs isolés, pour le revendre chère dans un grand magasin⁵¹. Malgré les limites qu'il présente, ce système de vente des produits peut avoir une raison d'être car, il assure la rentrée scolaire des enfants et la santé en cas d'urgence. En outre, le Ministère du Commerce par la voix de l'État devrait mettre sur pied une politique pour réguler ce commerce inorganisé, en encourageant les ventes groupées dans toutes les zones de forte productivité agricole. D'autres solutions sont proposées pour des besoins en appuis techniques. Il s'agit ici de :

- désenclaver les zones de production pour favoriser l'évacuation des produits de la périphérie vers la ville ;
- faciliter l'approvisionnement en semence de base auprès des organismes de recherches ;
- organiser des ateliers de formation sur la transformation du cacao ;
- mettre dans chaque zone de productivité une petite unité industrielle de transformation en beurre et poudre du cacao. Ceci pourra favoriser le passage à une production rurale semi intensive et industrielle ;

⁴⁹ Ibid., p.102.

⁵⁰ J-C. Devèze, *Le réveil des campagnes africaines*. Paris Karthala, 1996, p.242.

⁵¹ Y. Guillerrou, "Encadrement étatique et formes d'organisation autonome en secteur paysan « marginalisé » : cas de l'Algérie et du Congo" in *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamique*. Paris, Karthala, pp.201-217.

- inciter les organisations des producteurs à faire des commandes groupées d'intrants agricoles ;
- sensibiliser les producteurs sur les intrants et les produits spécifiques pour le traitement du verger. En dehors des besoins en appui technique, il faut aussi proposer des appuis en termes de capacité d'organisation, d'animation et de moralisation au sein des organisations de producteurs (GIC, union, fédération, coopérative)⁵².

2- Les perspectives à moyen terme

Penser que les organisations paysannes ne devraient compter que sur leurs propres ressources pour se constituer ou mettre en œuvre leur programme d'action serait irréaliste. En effet, les ressources propres des organisations paysannes restent modestes et limitées et des apports extérieurs sont toujours nécessaires pour impulser ou permettre leur développement. La mobilisation des ressources internes est un facteur de durabilité et de crédibilité des organisations paysannes⁵³. Malgré la modicité des revenus des agriculteurs à la base, il est absolument nécessaire et même indispensable pour les organisations faitières de mobiliser leurs propres ressources. Promouvoir le système financier décentralisé à caractère régional ou local pourra favoriser l'accès au crédit agricole chez les cultivateurs. En l'absence d'alternance pour prendre en charge les coûts de mise en œuvre de leurs activités, les organisations paysannes ne pourront pas véritablement jouer leur rôle⁵⁴. Cependant, des appuis financiers pourront être apportés aux organisations paysannes nationales dans le cadre des financements des projets spécifiques (renforcement des capacités des organisations paysannes, dialogue politique).

En outre, il serait nécessaire de voir les organisations nationales tenter de négocier des financements plus durables pour la mise en œuvre de leurs programmes d'action. Pour ce qui concerne les organisations de type filière insérées dans des organisations interprofessionnelles agricoles reconnues comme c'est le cas du CICC⁵⁵, cette question est plus ou moins déjà abordée en vue de la répartition des prélèvements faits par l'État sur la filière et reversée à l'interprofession (taxe parafiscale sur les filières).

Concernant les organisations à vocation agricole, il s'agit de négocier avec l'État une dotation annuelle sous forme de financement issu du budget de l'État. Les financements

⁵² Ibid.

⁵³ Achancho, "Renforcement des capacités d'action...", p. 324.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid., p. 330.

devraient être exclusivement mis à la disposition des organisations paysannes qui auront déjà réalisé un effort certain, faisant preuve de leur engagement⁵⁶. Ces subventions devraient être assorties d'un engagement à suivre selon les objectifs de la coopérative. Les subventions devront être attribuées aux coopératives en tranche selon l'état d'avancement des activités des coopératives, ce qui permettra de supprimer les subventions à celles qui ne suivront pas les prescriptions. Ce qui permettra d'éviter les détournements et de contrôler la qualité des activités⁵⁷. Le débat sur les nouvelles stratégies de développement rural nous fait percevoir la richesse et les diversités des savoirs faire locaux et les dynamismes paysans refoulés par les modèles de développement imposés par le haut. Or, le développement devrait être commencé par le bas, c'est-à-dire le développement devrait être impulsé par les seigneurs de la terre⁵⁸. S'il est vrai que l'agriculture a été le socle du développement socio-économique des pays émergents, et un moyen pour les pays en voie de développement comme le Cameroun d'être économiquement stable, il faudrait mettre en œuvre les processus d'accompagnement efficaces des coopératives qui sont considérées comme un levier non négligeable pour le développement économique via l'agriculture⁵⁹. Cet accompagnement des organisations paysannes à vocation agricole limiterait les importations alimentaires, et permettrait au Cameroun d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Pour l'État et les partenaires au développement, les organisations paysannes devraient être considérées comme des structures d'interfaces susceptibles de jouer un rôle d'intermédiation entre les producteurs agricoles et les autres acteurs de la vie sociale, économique et politique⁶⁰. En général, étant donné que l'objectif de réduction de la pauvreté se trouve au centre des politiques publiques et des initiatives de développement en faveur du milieu rural, il est attendu que les actions en renforcement des capacités opérées en faveur des organisations de producteurs et/ou des producteurs agricoles individuels aboutissent à un meilleur partage des incitations publiques dans les différents secteurs de la vie économique⁶¹. Parfois, le recours aux organisations paysannes reflète l'expression des résultats de la contre-performance des pouvoirs publics ou de sa démission. Les organisations paysannes existent et tentent à leur façon, avec des moyens très limités de sortir leurs membres de la pauvreté.

⁵⁶ R. Dumont, *l'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 2012, p.198.

⁵⁷ Dumont, *l'Afrique noire...*, p. 200.

⁵⁸ J.M. Ela, *Quand l'Etat pénètre en brousse : les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 1990, p.254.

⁵⁹ Y. S. Affou, *La relève paysanne en Côte d'ivoire : étude d'expérience vivrière*, Paris, Seuil, 1990, p. 230.

⁶⁰ Achancho, "Renforcement des capacités...", p. 358.

⁶¹ Ibid.

3- Les perspectives à long terme

À long terme, mettre sur pied une politique qui vise à implanter les petites et moyennes entreprises dans les zones rurales et des zones de grandes productions agricoles et quelques matières premières fortement produites dans la région. Il s'agira de la dynamique du pouvoir de la production par les seigneurs de la terre. Ces opportunités futures traduiront une transformation endogène des mécanismes jadis non-initiés à titre d'intérêt communautaire. Le passage d'un monde trivialement classique à une mutation au profit du monde rural est une expression d'amélioration radicale des conditions de vie et l'introduction au concept des politiques de décentralisation. Il peut se dégager un aspect qui résout plusieurs difficultés auxquelles non seulement l'État était confronté, mais aussi d'offrir à la population un cadre de vie plus agréable. Loin de la pauvreté, ces projets locaux structurants constitueront une véritable panacée pour le monde rural et favoriseront une saine émulation de la production⁶². A ce titre, les coopératives agricoles auront un large éventail de couvrir d'avantage les zones les plus reculées et les villages les moins productifs. Les projets de structuration s'ils sont bien planifiés et réalisés comme le développement des voies de communication en milieu rural pour écouler la production agricole dans les centres urbains, la construction des antennes ou bases d'industries agricoles pour la transformation des denrées alimentaires rendront possible l'irréversibilité du développement du monde rural⁶³.

⁶² Guillerrou, 1994 : "Encadrement étatique et formes d'organisation autonome en secteur paysan marginalisé : cas de l'Algérie et du Congo...", pp.201-217.

⁶³ J.P. Jacob, P.H Lavigne-Delville, *Les associations paysannes en Afrique : Organisation et dynamique*. Paris, Karthala, 1994, p.311.

CONCLUSION

Parvenu au terme de notre travail, qui reposait sur "Coopératives agricoles et le développement du monde rural : le cas du Mbam et Kim, 1990-2015". Cette étude a permis de mettre à la lumière non seulement, la contribution des coopérations agricoles dans le développement du monde rural, mais aussi l'implication des acteurs du monde rural dans la mise en œuvre des politiques de participation au développement de leur communauté via la décentralisation locale.

Couvert, sur une superficie de 25906 km² le département du Mbam et Kim résulte de l'éclatement du grand Mbam par le décret n°95/082 du 24 avril 1995, donnant d'un côté le département du Mbam et Inoubou avec Bafia comme chef-lieu, et de l'autre le département du Mbam et Kim avec Ntui comme chef-lieu. Le Mbam et Kim compte cinq arrondissements qui correspondent chacun à un foyer coopératif. Du point de vue physique, c'est une localité qui présente des terres arables et dont leur exploitation favorise le développement de l'agriculture. Constituée d'une population jeune et dynamique, avec 80% de personnes actives, notre zone d'étude compte une population autochtone et des allogènes qui ont su construire un rythme de vie basé sur la solidarité ce qui a favorisé l'implantation des coopératives agricoles dans le Mbam et Kim. Considérée comme la mamelle nourricière, les coopératives travaillent pour booster la production afin de pallier le monde rural des phénomènes de la pauvreté et des crises alimentaires. Les coopératives ravitaillent plusieurs villes du Cameroun tant en produits vivriers que de rentes. C'est pourquoi le département du Mbam et Kim est considéré comme l'un des foyers agricoles les plus importants du Cameroun. L'agriculture représente le pilier du développement économique du Mbam et Kim par le biais des cultures de rentes et des produits vivriers qui sont l'essence de la richesse des populations. Sur le plan économique, cette localité est essentiellement paysanne. Elle présente d'énormes richesses dans son sol et sous-sol. Elle jouit d'un éventail de cultures offert par sa végétation et son climat. Son paysage, composé de forêts et savanes favorise une agriculture variée. La pêche, l'élevage, le commerce et surtout l'agriculture sont les activités pratiquées dans cette localité.

Constituée d'une population essentiellement rurale, les paysans ont tissé les liens de solidarité qui ont favorisé la naissance des groupes de travail sous le vocable "*dzangui*". Cette initiative fut encouragée par les Allemands dans les années 1900 et plus tard par les Français et les Anglais après la première guerre mondiale. Après l'indépendance, le Cameroun s'était

appuyé sur le secteur agricole pour développer son économie en créant ainsi les coopératives agricoles et faisant du Cameroun un pays de l'autosuffisance alimentaire. La crise économique de 1990, qui avait mis en mal l'économie mondiale en générale et celle du Cameroun en particulier, avait contraint le gouvernement sous la proposition des institutions de Brettons Woods à se désengager des filières de productions, tout en encourageant l'initiative privée. C'est pourquoi l'État avait encouragé la création des GIC, et sociétés coopératives par le décret n°92/006 du 14 août 1992 qui devait remplacer l'État dans ses missions régaliennes. C'est dans ce sillage que sont nées les premières OP dans le Mbam et Kim dans l'optique de booster la production agricole afin de lutter contre la pauvreté et la faim en milieu rural. Pour ce qui est du processus de développement, les mouvements coopératifs ont impulsé le développement de leur collectivité territoriale respective. Basées sur la solidarité et la défense des intérêts communs, les paysans se sont regroupés autour des OP pour améliorer la production agricole ainsi que leurs conditions de vie. Ce fut le cas du GIC-MAT créé en 1993 dans l'arrondissement de Mbangassina. Les coopératives agricoles ont impulsé le développement économique du monde rural, et ont permis de mettre en place une dynamique de fraternité et de solidarité entre les populations. Les coopératives agricoles ont conduit au développement endogène de la localité.

De même que les coopératives agricoles participent au développement et solidifient les liens de fraternité, d'amélioration des conditions de vie des populations, en tant que forme d'entraide permettant à un groupe ayant mis ses fonds afin de bénéficier des revenus, ce système de développement économique du monde rural est pratiqué dans tout le département du Mbam et Kim. Ce regroupement des populations au sein d'une association contribue plus tard à une adhésion dans un groupe légal et légitime. En outre, dans le souci de gérer la crise économique dont a souffert le Cameroun à partir des années 1980, le pays est placé sous ajustement structurel. Les bailleurs de fonds imposent un ensemble de conditionnalités. Par conséquent, les moyens de l'État étant limités, il fallait pour le Cameroun d'encourager l'initiative privée, et libéraliser tous les pans de l'économie notamment le secteur agricole. Les planteurs qui bénéficiaient des subventions de l'État sont délaissés. La libéralisation a permis le retrait de l'État en encourageant l'initiative privée. Ainsi, pour favoriser la prise en charge des paysans par soi-même, l'État promulgue la loi du 14 août 1992 relative à la création des groupes d'initiative commune et des sociétés coopératives. A partir de celle-ci, l'on voit l'avènement des GIC dans tout le Cameroun.

Dans le département du Mbam et Kim, les GIC et coopératives agricoles ont été mis sur pied dans le but de s'imposer dans le marché, acheter les produits en gros, discuter et négocier les prix avec les exportateurs, produire et vendre en très grande quantité. L'année 1993 est la période pendant laquelle on assiste à la naissance de la toute première organisation paysanne dans le Mbam et Kim. Ces organisations des producteurs du Mbam et Kim sont dotées d'une structure, des objectifs et d'un bon fonctionnement. A la suite, le présent travail fait état de la présentation de l'impact socioéconomique des coopératives agricoles au développement du Mbam et Kim. Cet impact s'attèle à montrer les réalisations des coopératives sur le domaine social d'une part, et économique d'autre part. Sur le plan social, cette organisation est au service du planteur. La formation des planteurs est l'un de ses objectifs. Le projet d'appui aux stratégies paysannes et à la professionnalisation de l'agriculture (ASPPA) est l'un des projets dont certaines coopératives de la localité en ont bénéficié pour la formation de leurs membres en appui technique, et machiniste, approvisionnement en intrant. En outre, les coopératives agricoles sont des structures qui luttent contre le chômage et la pauvreté en milieu rural. Elles approvisionnent leurs membres en intrant et favorisent le traitement à moindre coût des plantations. Ces coopératives sont aussi des organisations au service du développement local car, elles contribuent au développement local, et améliorent le cadre de vie des planteurs. S'agissant de la contribution des OP dans le domaine économique, Elles produisent et distribuent les plants semenciers à leurs membres. Grâce aux fonds mobilisés et avec l'aide du projet Appui à la Compétitivité des Exploitations Familiales et Agropastorales (ACEFA), les coopératives ont construit un grand magasin de stockage et de conservation du cacao et de café. En tant qu'acteurs du développement local, les coopératives ont réussi à lutter contre la pauvreté, discuter des prix, faire des ventes groupées, négocier avec des partenaires et approvisionner les membres en intrant. En tant que leaders du développement économique, les OP ont fait du Mbam et Kim l'un des bassins de production agricole les plus importants du Cameroun, sinon le premier de la région du centre. A la fois membre de l'Association Nationale des Producteurs de Cacao et Café (ANPCC) et membre actif du Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC), cette organisation assure la croissance économique. Son leadership et la mobilisation des fonds lui permettent d'être une micro-entreprise financière et autonome. Elle est aujourd'hui une organisation professionnelle qui favorise le transfert de compétence aux producteurs en intégrant une conscience de faire de l'agriculture un métier.

De même, on a les coopératives agricoles qui ont fait tache d'huile dans la région du Centre car, elles ont été la cheville ouvrière du développement local. Aussitôt, ces organisations vont connaître des moments de trouble dans leur existence. A partir de 2000, on assiste à l'éclosion des OP dans le Mbam et Kim. Ce nombre croissant conduit au retrait des groupes de base. L'origine de cette éclosion est entre autres la lutte du leadership, la gestion lourde, ou opaque l'enclavement et le problème de rapprochement des administrés d'une part, et d'autre part la marginalisation des groupes de base, l'arrivée des partenaires qui opposent les uns contre les autres, et la vision d'une fédération. En effet, ces facteurs à la fois internes et externes conduisent à la division.

Malgré le manque de collaboration entre les coopératives agricoles, elles travaillent sans relâche pour le bien-être des populations en milieu rural. Dans chaque bassin de production nous voyons plusieurs OP émerger dans le but d'accroître la production, et de lutter contre la pauvreté, le chômage, ainsi que la mal nutrition. D'une manière générale, les organisations des producteurs souffrent de nombreux problèmes aujourd'hui. Par le biais de cette recherche, des pistes de solution sont proposées pour développer la filière cacao et notamment les organisations paysannes. Les problèmes à la fois spécifiques et généraux sont évoqués dans les organisations. Il s'agit de la faible organisation des producteurs, la chute des cours de cacao, les difficultés liées à la commercialisation d'une part, et d'autre part les difficultés d'accès au crédit, le manque d'information sur les prix et l'absence d'une petite unité industrielle de transformation du cacao. Ces différents problèmes sont les facteurs de la chute des organisations paysannes au Cameroun. De plus en plus les GIC manquent de financement pour augmenter leur production. En ce qui concerne les pistes de solution, ce travail propose le renforcement des capacités des organisations paysannes et les recommandations à l'endroit des producteurs et leur organisation, l'État et les organismes d'appui. Les recommandations à l'endroit des producteurs et leur organisation sont les plus importants car les GIC doivent renforcer leur dynamisme en rentrant à leur culture traditionnelle. Ce retour aux sources serait un facteur de cohésion, solidification et renforcement des liens de solidarité entre les membres d'une organisation de producteur agricole. Les tontines en tant qu'élément traditionnel d'épargne pourraient financer les activités des organisations dans le monde rural.

Ces résultats obtenus, permettent de vérifier le contenu des chapitres tels qu'évoqués à l'entame de cette présente recherche. En effet, durant la période 1995-2015, les coopératives ont connu une période d'apogée et de décadence. L'histoire n'étant pas linéaire, les OP ont

évolué en dents de scie. Cette étude portant sur les coopératives agricoles et le développement du monde rural, a permis de réaliser qu'aucun domaine de l'histoire d'une localité ne doit être laissé pour compte. Chaque domaine doit être éclairé pour la compréhension de l'histoire totale d'une communauté. C'est pourquoi l'étude sur les coopératives agricoles et le développement du monde rural : le cas du Mbam et Kim a permis de comprendre le rôle indéniable de l'OP dans une localité. La naissance OP a catalysé le développement économique des zones rurales en général et dans le Mbam et Kim en particulier.

ANNEXES

Annexe 1 : Attestation de recherche

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS AND
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF
HISTORY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, professeur **BOKAGNE BETOBO** Edouard, chef de département d'Histoire de la faculté des arts, lettres et sciences humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiant **MANGONO Roger Vital**, matricule **16C695**, est inscrit en MASTER II dans ledit département, option Histoire Economique et Sociale. Il mène sous la direction du **Dr ABENA ETOUNDI Mathieu Jérémie** (chargé de cours), un travail universitaire sur le thème : « **COOPERATIVES AGRICOLES ET LES POLITIQUES DE DECENTRALISATION FACE AU DEVELOPPEMENT DU MONDE RURAL : LE CAS DU MBAM ET KIM 1990-2015** »

Nous le recommandons aux responsables des administrations, des centres de documentations, d'archives; et toutes autres institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

19 OCT 2021

Fait à Yaoundé le.....

Le Chef de Département

B. Bokagne
Bokagne Betobo Edouard
 Maître de Conférences

Annexe 2 : Demande d'accès aux archives du MINADER


I

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE LA DOCUMENTATION
ET DES ARCHIVES



Minader
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
Ministry of Agriculture and Rural Development

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

SERVICE OF DOCUMENTATION
AND ARCHIVES

Yaoundé, le 24 FEB 2022

00000140
N° _____ /NINADER/SG/SDA/Snfc

Réf : V/L du 05 mai 2021

LE MINISTRE

A

Monsieur MANGONO Roger Vital
Etudiant en Master II en Histoire option Histoire
Economie et Sociale
Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
Université de Yaoundé I
Tel : 655 93 93 64 / 654 47 32 87

Objet : Demande d'accès aux archives

Monsieur,

Faisant suite à votre correspondance sus référencée et relative à l'objet sous rubrique.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, que je marque mon accord pour le déroulement de vos travaux de recherches au sein du Département Ministériel dont j'ai la charge **du 28 février au 31 mars 2022**, en vue de la rédaction de votre mémoire qui porte sur : « **Coopératives agricoles et développement du monde rural : Le cas du Mbam et Kim 2000-2020** ».

A cet effet, vous voudrez bien prendre attache avec le **Service de la Documentation et des Archives** du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Veillez croire, **Monsieur**, à l'assurance de ma parfaite considération.

**Le Ministre de l'Agriculture
et du Développement Rural**
par Délégation
Secrétaire Général

Angèle
Angèle Rambat Grâce Annih
Associate Professor

Annexe 3 : demande d'accès aux archives du MINPMEESA

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix – Travail – Patrie</p> <p>MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>CELLULE DE SUIVI</p> <p>N° 21/007651 /MINPMEESA/SG/CS</p>		<p>REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work – Fatherland</p> <p>MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM-SIZED ENTERPRISES, SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFT</p> <p>GENERAL SECRETARY</p> <p>FOLLOW-UP UNIT</p> <p>Yaoundé, le 17 MAI 2021</p>
--	---	---

Le Ministre

A
Monsieur MANGONO Roger Vital
Tel : 655 93 64/ 654 47 32 87

**Objet: demande d'accès aux archives
du MINPMEESA.**

Monsieur,

Faisant suite à votre demande dont l'objet est repris en marge,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre attache avec le
Service des Archives du MINPMEESA sis à l'Immeuble Rose porte 162 .

Veillez croire, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

**Pour le Ministre et par Délégation
Le Secrétaire Général**

Ampliation :


- Service des Archives.
- (lettre, demande, autorisation de recherche)




Joseph Tchame

MINPMEESA BP-PoBox : 6096 Yaoundé, Tél : 222 23 23 88, Fax : 222 22 41 58
Site Web-website : www.minpmeesa.gov.cm / Email : cabinet@minpmeesa.cm

Annexe 4 : Proposition de transfert de compétence et des ressources du MINADER aux CTD

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix – Travail – Patrie ----- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL ----- INSPECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT RURAL ----- N° <u>303</u> /MINADER/IGDR	REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work – Fatherland ----- MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT ----- GENERAL INSPECTORATE OF RURAL DEVELOPMENT ----- Yaoundé, le 17 MARS 2009
	<p><i>LE VICE PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</i></p> <p><i>A</i></p> <p>MONSIEUR le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation</p> <p style="text-align: center;"><i>- YAOUNDE -</i></p>
<p>Objet : Proposition de transfert de compétences et des Ressources du MINADER aux Collectivités Territoriales décentralisées.</p>	
<p>Faisant suite aux directives de la dernière séance du Conseil National de la Décentralisation,</p> <p>J'ai l'honneur de vous faire tenir les propositions de transfert des compétences et des ressources du Ministère dont j'ai la charge aux Collectivités Territoriales Décentralisées./-</p>	
<p>Copie : SG/PM Ampliation : SG MINADER IGDR Pièce jointe : 1 document.</p>	
	

Annexe 5 : La place de l'agriculture dans l'économie nationale

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix – Travail – Patrie ***** MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL ***** SECRETARIAT GENERAL ***** DIRECTION DES ETUDES, DES PROGRAMMES ET DE LA COOPERATION ***** CELLULE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS, DES MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS DU SECTEUR AGRICOLE</p>		<p>REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work – Fatherland ***** MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT ***** GENERAL SECRETARIAT ***** DEPARTMENT OF STUDIES, PROGRAMS AND COOPERATION ***** UNIT FOR THE PROMOTION OF INVESTMENTS IN MEDIUM AND LARGE SCALE AGRICULTURE</p>
N° _____ /MINADER/S ^G /DEPC/CPIE		Yaoundé,

LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

La crise économique qui a frappé les pays africains en général et le Cameroun en particulier, au milieu des années 80, a eu pour effets collatéraux, l'arrêt des plans quinquennaux et de la réalisation de certains programmes nationaux. Après une décennie de récession économique et de mise en œuvre du Plan d'Ajustement Structurel (PAS), le Cameroun a voulu renouer avec une croissance économique sensiblement élevée. Malheureusement, cette pseudo croissance n'a pas pu infléchir de manière significative, le sens de l'évolution de la pauvreté.

L'économie du Cameroun n'a donc pas connu de véritable changement structurel, malgré la mise en œuvre de quelques réformes stratégiques. Cette déchéance trouve d'explication non seulement au niveau de la faible compétitivité du secteur productif, mais aussi aux déficiences des facteurs de production clés que constituent les infrastructures et l'énergie. Face à ces défis, le Gouvernement s'est engagé à une reconsidération des déterminants de la compétitivité de son économie et à un recours vigoureux aux nouveaux instruments de politique économique afin d'ajuster le tissu productif national à la concurrence internationale.

C'est ainsi qu'il estime que le principal défi à relever pour l'heure, dans le secteur rural, reste le passage à une production rurale semi intensive et industrielle, dite de seconde génération et qui permettra : (i) d'assurer la sécurité et l'autosuffisance au niveau de la consommation interne, (ii) d'approvisionner l'industrie de transformation, de créer un marché et une consommation internes pour les filières extraverties (stratégiques/porteuses) et enfin, (iii) de développer les exportations afin d'améliorer ainsi la balance commerciale.

L'agriculture, clé de l'économie nationale, au cœur des priorités Gouvernementales

L'agriculture contribue à 20% du PIB, à plus de 30% des exportations. C'est un secteur qui lutte contre la pauvreté, étant donné que plus 80% des populations pauvres vivent en milieu rural.

Il convient de relever que la proportion de la population rurale dont les revenus proviennent en majorité des produits vivriers est grande. Il reste à espérer une maîtrise de l'amélioration de la productivité agricole, afin d'accroître la production des

producteurs, dans un souci d'accéder aux conditions commerciales équitables. Aussi, une grande disponibilité des produits agricoles devant se traduire par une baisse des prix et la possibilité pour les pauvres des zones rurales et urbaines d'assurer leurs dépenses essentielles en nourriture à moindre coût. Cette assurance et sécurité financières, libèrent les populations pauvres des effets néfastes de la pauvreté et constituent une base remarquable de la croissance économique. L'essor du secteur agricole facilite la création d'emplois dans d'autres secteurs, tels la transformation alimentaire et le commerce, créant des retombées économiques dans l'économie non agricole.

Le secteur agricole et rural est donc un secteur de toute première importance pour l'économie nationale au regard de sa grande capacité à tirer la croissance. C'est le premier employeur avec près de 65 à 70% de la population rurale active. C'est aussi le secteur qui produit le plus d'effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie nationale et conditionne de manière plus significative le niveau et le cadre de vie des populations.

Il est également au cœur de la lutte contre la pauvreté, dans la mesure où plus de 80% des pauvres vivent en milieu rural. Les tendances observées depuis 1999 établissent que les productions végétales représentent une part prépondérante, avec environ 64% du PIBA. Selon les statistiques de l'Institut National des Statistiques (2006) le PIB A a été évalué à 1 816 milliards FCFA en 2006, soit 19,3% du PIB ; contre 30,6% pour le secteur secondaire ; 34,5% pour le secteur tertiaire et 15,6% pour le secteur non marchand et les taxes. La population active agricole était estimée à 48% de la population active totale en 2004.

Les superficies utilisables à des fins agricoles représentent 9,2 millions d'hectares sur une surface nationale totale de 47 millions d'ha. Les terres arables s'étendent sur environ 7,2 millions d'hectares. En 2010, environ 3,7 millions d'hectares sont effectivement cultivés (51,4% de la surface cultivable).

Durant les trente dernières années, la croissance du Cameroun a été tirée par les exportations de matières premières, d'origine agricole ou pétrolière.

Les recettes d'exportation ont constitué une des sources essentielles de l'investissement public et privé. Les exportations du secteur rural représentent en moyenne environ 55% des recettes d'exportation du pays devant les 30% provenant des hydrocarbures. Les principaux produits agricoles exportés sont le cacao (fèves, pâte, beurre et préparation), la fibre de coton, le café, la banane, le caoutchouc et l'huile de palme.

Développement de la production agricole

C'est le domaine le plus consistant en matière de projet pour le gouvernement, le premier étant le développement des filières de croissance et de compétitivité. Il s'agit dans le secteur agricole, des filières palmier à huile, maïs, riz, manioc, oignon, banane-plantain, élevage à cycle court. Les principales composantes sont entre autres le renforcement des capacités de recherche et de production pour la mise à

disposition des semences de base de qualité, l'appui à la productivité et à la mécanisation agricole, la formation des exploitants dans l'utilisation d'engins agricoles. Et dans le secteur industriel (bois, coton, tourisme...), il est question de d'aider à la transformation du bois, réhabiliter, aménager et désenclaver les parcs nationaux et les sites touristiques.

Autre projet, le programme de reconversion économique de la filière banane-plantain, qui consiste à : ouvrir le monde paysan à de nouvelles perspectives de développement économique et social, promouvoir la production industrielle de la banane-plantain, moderniser, densifier et diversifier les sentiers industriels de l'arborescence de la filière. La phase pilote du programme est évalué à 31,5 milliards de nos francs.

Ensuite, il y a le projet de mise en place de cinq (05) instituts agricoles au Cameroun, soit un institut par zone agro écologique. Le coût du présent projet est de 55 milliards de FCFA et devrait durer deux ans. L'objectif est de développer la formation initiale et continue des professionnels dans les métiers agropastoraux en vue d'accroître la production et la productivité dans ce domaine, favoriser l'insertion socio professionnelle et la croissance.

LE CAMEROUN DANS LA COOPERATION AGRICOLE INTERAFRICAIN (IMPORTATION, EXPORTATION, RECHERCHE ET AUTRES PARTENARIATS)

Le Cameroun dans la Coopération agricole interafricaine

Considéré comme l'Afrique en miniature, le Cameroun comporte une grande diversité de paysages, de zones géomorphologique et climatiques qui sont regroupées en entités régionales ou zones agro écologiques distinctes. Il comporte aussi d'abondantes ressources foncières encore largement sous exploitées ; un fort potentiel de terres irrigables estimé à environ 240 000 ha, des populations rurales très entreprenantes et dynamiques et une position géographique hautement stratégique.

Mieux que les autres pays de la sous région CEMAC dont les populations, peu nombreuses, sont essentiellement concentrées dans deux ou trois villes, le Cameroun dispose d'une population très dynamique de plus de 20 million d'habitants répartie entre les zones rurales et urbaines et bénéficie des conditions naturelles très favorables à la production agricole.

Tous ces atouts font du Cameroun aujourd'hui, le grenier de la sous région de l'Afrique centrale. De ce fait, le défi de la sécurité alimentaire du pays ne concerne pas seulement le niveau national, mais il concerne aussi le niveau sous régional pour lequel l'insécurité alimentaire peut conduire à une instabilité sociale dans notre pays.

Les pays de l'Afrique centrale ont enregistré une croissance soutenue avec un taux moyen de 5,4% en 2012 et les prévisions pour 2013 indiquent un taux encore meilleur autour de 6,1%. Cette performance a été le résultat de l'effet conjugué de l'environnement international favorable, des réformes macroéconomiques et des progrès en matière de gouvernance, de paix et de sécurité. Cependant, ce progrès demeure faible pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La coopération dans le domaine agricole du Cameroun

Les similitudes de climat et d'environnement naturel entre les pays d'Afrique et le Cameroun offrent un terrain favorable pour des possibilités de coopération dans les domaines de la recherche agricole et de la diffusion des meilleures pratiques.

L'augmentation de la productivité dans le secteur agricole est essentielle pour le

subsistance en tant que stratégie de développement ou à transférer des technologies et des connaissances techniques dans des domaines spécifiques de production agricole. A côté du traditionnel groupe de donateurs de l'Aide Publique au Développement (APD), on note la tendance actuelle des pays émergents à s'imposer progressivement comme nouveaux donateurs pour des pays plus pauvres qu'eux, en particulier ceux d'Afrique. Parmi ces nouveaux bailleurs de fonds, on cite un noyau de quatre pays que sont le Brésil, l'Inde, la Chine et la Corée du Sud.

Agriculture et sécurité alimentaire

La situation alimentaire d'ensemble qui prévaut au vu des bases de données de la FAO continue d'apparaître comme l'un des paradoxes de développement de la région. L'Afrique Centrale dispose en effet d'un potentiel hydrique de 26.355 m³ d'eau par habitant et par an (contre 5.720 comme moyenne continentale), 346 millions d'ha de forêts, 135 millions d'ha de pâturages et 27 millions d'hectares de terres arables, pour une population d'environ 135 millions d'habitants. La région continue néanmoins d'enregistrer un taux moyen de pauvreté supérieur à la moyenne continentale, et la plus forte prévalence de la sous-alimentation dans le monde depuis une dizaine d'années.

La faiblesse de la productivité agricole a été compensée par un recours de plus en plus accru aux importations de produits vivriers, accentuant ainsi la vulnérabilité des économies des Etats de la région aux chocs externes liés aux variations des cours des principales denrées alimentaires (céréales, huiles végétales et produits laitiers notamment). Les troubles sociaux enregistrés au cours du premier semestre 2008 dans plusieurs pays africains du fait de la hausse des prix ont bien illustré le niveau élevé d'exposition des populations aux risques de pénurie alimentaire, y compris dans des régions à fort potentiel agricole comme le Cameroun.

Le plan stratégique 2009-2012 et le Programme Minimum d'Intégration de l'Union Africaine ont intégré ce défi, et placé l'agriculture au centre des priorités à court et moyen terme de la Commission de l'UA et des Communautés Economiques Régionales (CER), avec le lancement du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA/NEPAD). Le PDDAA a pour ambition de promouvoir un développement économique du continent basé sur le secteur agricole, aux fins d'éliminer la faim, réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et ouvrir la voie à l'expansion du commerce intra-africain.

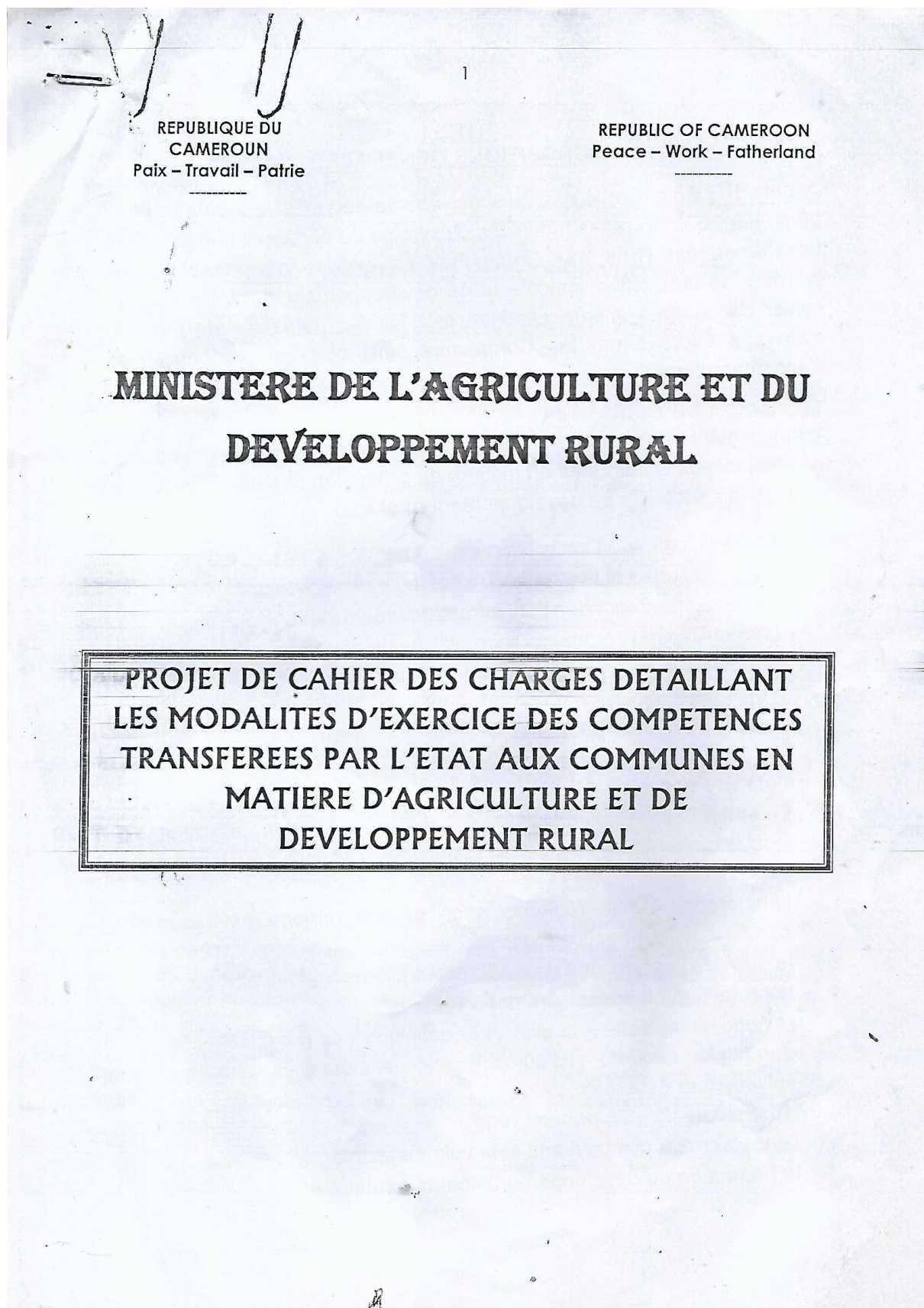
En conséquence, le Cameroun doit donc pouvoir mieux articuler sa stratégie de coopération collective en instrumentalisant davantage le NEPAD.

Par ailleurs, au plan multilatéral, le secteur agricole a également bénéficié des concours très remarquables des bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale, l'UE, la BAD et la BID, etc. A titre d'exemple : la Banque Mondiale auprès de qui nous avons obtenu le retour très remarqué dans le secteur agricole avec le financement du Projet d'Appui à la Compétitivité Agricole pour un montant de 30 milliards FCFA ; on peut citer le Programme d'investissement et de développement des marchés agricoles (PIDMA) financé à hauteur 50 milliards FCFA.

- l'Union Européenne avec le financement du Projet d'Appui à l'Amélioration de la Productivité Agricole et les négociations en cours pour le financement du Programme Sectoriel Agriculture-Elevage (PSAE);
- l'Agence Française de Développement qui finance quatre projets à travers les fonds C2D ;
- la Banque Africaine de Développement qui finance trois projets de développement intégré dans le grand Nord, le Nord-ouest et le Sud-ouest;
- la Banque Islamique de Développement pour le financement du projet de développement intégré et participatif dans la zone des Monts Mbapit dans la région de l'Ouest.
- le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) qui finance les racines et tubercules, le riz, l'oignon et le Projet d'Appui au Développement de la micro-finance Rural (PADMIR);
- l'organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) qui intervient dans la production, la mécanisation et les statistiques agricoles.

Les pays amis ne sont pas en reste dans le soutien des efforts ainsi déployés par le gouvernement. Parmi ceux-ci figurent la France, l'Inde et la Chine dont les activités s'étendent de la production, du riz et du manioc, à la formation à travers la construction du Centre Pilote d'Application des Technologies Agricoles à NANGA EBOKO.

Annexe 9 :Cahier des charges détaillant les modalités d'exercice des compétences transférées par l'État aux communes en matière d'agriculture et du développement rural



TITRE I DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : En exécution des dispositions du décret N° 2010/042/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural, le présent cahier de charges a pour objet de préciser les modalités de maîtrise d'ouvrage exercée par les Communes ainsi que les responsabilités d'accompagnement par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Article 2 : A compter de l'exercice 2010, les compétences ci-après sont transférées aux Communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural :

- La participation à l'acquisition des semences et pesticides ;
- La surveillance et la lutte contre les maladies phytosanitaires
- Le développement des mini infrastructures rurales ;
- La mobilisation communautaire en vue du développement local.

Article 3 : Les Communes exercent les compétences visées à l'article 2 ci-dessus, sans préjudice des responsabilités et prérogatives reconnues à l'Etat :

a) En matière agricole :

- l'élaboration, la planification et la réalisation des programmes gouvernementaux relatifs à l'agriculture et au développement rural ;
- l'élaboration de la réglementation et des normes ainsi que le contrôle de leur application ;
- le suivi de la protection des différentes filières agricoles ;
- la protection phytosanitaire des végétaux ;
- la conception des stratégies et la définition des modalités visant à garantir la sécurité et l'autosuffisance alimentaires, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ;

b) En matière de développement rural :

- l'encadrement des paysans et la vulgarisation agricole ;
- la promotion du développement communautaire.

CHAPITRE 4
RESSOURCES MISES A LA DISPOSITION DES COMMUNES
CONCOMITAMMENT AUX COMPETENCES TRANSFEREES

Article 19: (1) Les ressources humaines transférées aux Communes concomitamment aux compétences sont totalement prises en charge par les Communes auxquelles elles sont reversées. Celles qui sont mises à la disposition des communes à temps partiel restent sous la charge du MINADER pour ce qui est de leur solde, mais les dépenses relatives à leurs activités et les primes et indemnités supplémentaires auxquels ils pourront prétendre sont à la charge des Communes pour lesquelles ils travaillent.

(2) Un acte conjoint du Ministre en charge de l'agriculture et du développement rural et du Ministre de la Fonction Publique matérialisera le transfert définitif des ressources humaines aux Communes.

(3) la mise à disposition à temps partielle du personnel à la disposition des communes fait l'objet d'une convention entre les Communes concernées et le Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural.

Article 20: Le transfert du patrimoine physique se fait suivant les dispositions en vigueur relatives à la gestion des biens matériels physiques.

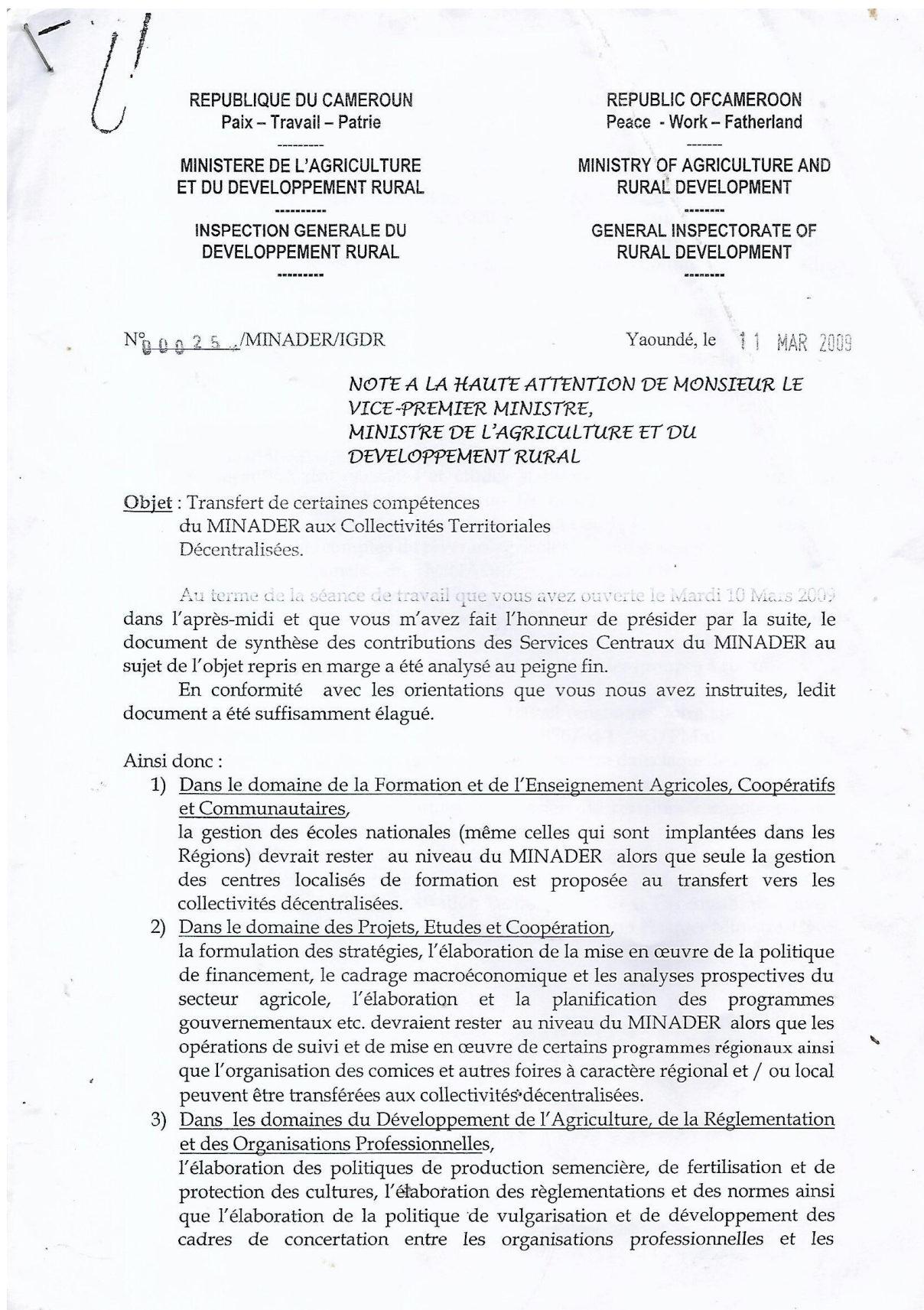
Article 21 : le transfert des ressources financières se fait par délégation automatique des crédits au début de chaque semestre par le Ministère des Finances.

CHAPITRE 5
MODALITES DE CONTRÔLE, DE SUIVI ET D'EVALUATION DE
L'EXERCICE DES COMPETENCES TRANSFEREES

Article 22: Un Comité Technique d'appui à la décentralisation sera créé au sein du MINADER pour assurer les missions ci après :

- l'organisation de deux réunions annuelles de supervision avec les maires concernés et les cadres techniques mis à leur disposition, l'une au mois de mars et l'autre au mois d'octobre ;
- le renforcement des capacités des Maires et des Secrétaires Généraux des Communes à la gestion des compétences transférées.

Annexe 10 : Transfert de certaines compétences aux collectivités territoriales décentralisées



partenaires au développement devraient être du ressort du MINADER. Les opérations de mise en œuvre et de suivi de ces politiques ainsi que la promotion et l'accompagnement de producteurs agricoles locaux pourront être transférées aux collectivités décentralisées.

- 4) Dans les domaines du Développement local et du Génie Rural, l'élaboration des politiques de participation des communautés rurales à la réalisation des projets, la gestion des liaisons entre les O.N.G. internationales et les communautés rurales, la cohérence des actions conduites dans le cadre des programmes de développement, la formulation des politiques et des stratégies de développement de mise en place des infrastructures rurales et des aménagements hydro agricoles devraient être du ressort des services traditionnels du MINADER. La gestion des CEACs, la mise en œuvre des politiques suscitées, l'élaboration et l'exécution des projets des mini équipements ruraux localisées etc. pourront être transférées aux collectivités décentralisées.
- 5) Dans le domaine des enquêtes et des statistiques agricoles enfin, la conception des enquêtes et études statistiques, la mise en œuvre d'un système de suivi et d'information sur les marchés et produits agricoles et alimentaires, l'analyse des données statistiques et de la conjoncture agricoles, l'élaboration des comptes de revenus agricoles devraient rester à la charge des services traditionnels du MINADER. Pourront être transférées aux collectivités décentralisées, la collecte et la compilation de toutes les données en vue de leur transmission au MINADER, la conception et l'exécution des enquêtes strictement régionales et / ou locales, la mise en place des réseaux locaux de suivi de la sécurité alimentaire ainsi que des groupes à risques etc.

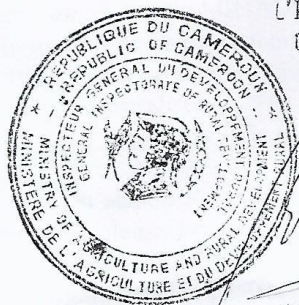
Au cas où la consistance de ce travail rencontre votre approbation et pour donner suite à la correspondance n° B70/ d-1 /SG/PM de Monsieur le Secrétaire Général des services du Premier Ministre dans laquelle il vous a été demandé de faire parvenir à Monsieur le Ministre en charge de la décentralisation vos propositions de transfert de certaines compétences du MINADER aux collectivités décentralisées,

j'ai l'honneur de soumettre à votre haute appréciation pour signature, un projet de lettre de transmission dudit document à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation avec copie à Monsieur le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Je m'en remets à vos hautes instructions./-

Ampliations :


- SG MINADER
- SP/CND



L'INSPECTEUR GENERAL DU
DEVELOPPEMENT RURAL

Bilou Gation

Annexe 11 : Appui des CTD à la mise en œuvre des compétences à elle transférés par le MINADER

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix – Travail – Patrie</p> <p>-----</p> <p>MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL</p> <p>-----</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>-----</p> <p>DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET COMMUNAUTAIRE</p> <p>-----</p> <p>SOUS DIRECTION DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE</p>		<p>REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work – Fatherland</p> <p>-----</p> <p>MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT</p> <p>-----</p> <p>GENERAL SECRETARIAT</p> <p>-----</p> <p>DEPARTMENT OF LOCAL AND COMMUNITY DEVELOPMENT</p> <p>-----</p> <p>SUB DEPARTMENT OF COMMUNITY DEVELOPEMNT</p>
<hr/>		
<p>N° _____ /MINADER/SG/DDLC/SDDC</p>	<p>Yaoundé le _____</p>	
<p>TERMES DE REFERENCE</p> <p>ET</p> <p>MEMOIRE DES DEPENSES</p>		
<p>APPUI DES CTD A LA MISE EN ŒUVRES DES COMPETENCES A ELLE TRANSFERES PAR LE MINADER</p>		
<p>ELABORES PAR LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET COMMUNAUTAIRE (DDLC/MINADER)</p>		
<p>April 2014</p>		

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'histoire de la décentralisation au Cameroun est antérieure à l'indépendance du pays. On peut rappeler à cet effet que c'est en 1941 que furent créées les communes de Yaoundé et de Douala.

La loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972 a donné une impulsion nouvelle et un rôle accru et déterminant à la décentralisation pour améliorer et dynamiser le développement politique, social et économique du Cameroun.

La décentralisation est donc définie comme un transfert par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées de compétences particulières et de moyens appropriés. Pour le législateur Camerounais, la décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

C'est dans ce sens que chaque département ministériel concerné transfère certaines compétences aux collectivités territoriales décentralisées. En ce qui concerne le MINADER, les compétences ci-après leur ont été transférées :

- La participation à l'acquisition des semences et pesticides ;
- La surveillance et la lutte contre les maladies phytosanitaires ;
- Le développement des mini infrastructures rurales ;
- La mobilisation communautaire en vue du développement local.

Les compétences mentionnées ci-dessus relèvent du développement agricole et du développement rural, domaines relevant des missions ~~DDA, DRCQ, DGRCV~~, et du Développement de Local et Communautaire d'autre part. C'est dire le rôle important de ces Directions dans le processus de décentralisation et de suivi/évaluation de l'exercice des compétences transférées. Les unités administratives déconcentrées placées sous la tutelle directe de ces Directions, notamment les CEAC et les Postes Agricoles, sont pleinement impliquées dans le processus et constituent les mesures d'accompagnement techniques dans l'exercice des compétences par les Collectivités.

En plus, selon le rapport de la mission d'évaluation de l'exécution des projets transférés aux maires de 2010 à 2013, beaucoup des maires n'ont participé à l'activité soit parce qu'ils n'étaient pas informés ou parce qu'ils étaient engagés dans les célébrations du cinquantenaire de la réunification.

C'est la raison pour laquelle la DDLC envisage d'organiser des ateliers de renforcement des capacités des Maires sur les techniques de gestion et le suivi évaluation des compétences transférées.

II- OBJECTIFS

Objectif global

L'objectif global de l'atelier est d'améliorer les capacités des Maires sur les techniques de gestion efficace des compétences à elles transférées afin de s'assurer que celles-ci soient mises en œuvre avec professionnalisme.

avec les cadres des autres directions, notamment le DGRCV, et même des autres ministères, notamment le MINTP, MINEE, MINPROFF et MINSANTE.

L'ensemble de l'atelier sera établie sur la base des échanges participatifs, les exercices de simulation, les présentations en plénières et les travaux en groupes.

V- II Phase d'exécution

Chaque atelier sera facilités par une équipe de trois cadres de la Direction du Développement Local et Communautaire sur la supervision du SDDC. Chacun de ces ateliers se déroulera en 2 jours au Chef-lieu de chaque Région concernée.

Pour des contraintes budgétaires, la prise en charge des participants sera limitée à leur restauration et au paiement des frais de transport.

L'atelier portera sur quatre modules principaux à savoir :

Module 1 : Accompagnement des maires dans l'exécution des Compétences transférées par le MINADER aux communes ;

Module 2 : Relation entre les maires et les CEAC ;

Module 3 : Techniques de gestion et mécanismes de suivi-évaluation des compétences transférées ;

Module 4 : Cadre légal relatif aux coopératives au Cameroun.

V-IV Phase de rédaction et de production des rapports.

Les ateliers régionaux seront sanctionnés par un rapport produit en deux exemplaires. A l'issu de tous les ateliers, un rapport global sera rédigé et produit en cinq exemplaires.

VI- ORGANISATION DES ATELIER

V- 1 Organization

Il s'agit d'organiser 10 ateliers régionaux afin de permettre aux Maires de s'approprier des cahiers de charge relatifs aux compétences à elles transférées dans le secteur agricole et rural.

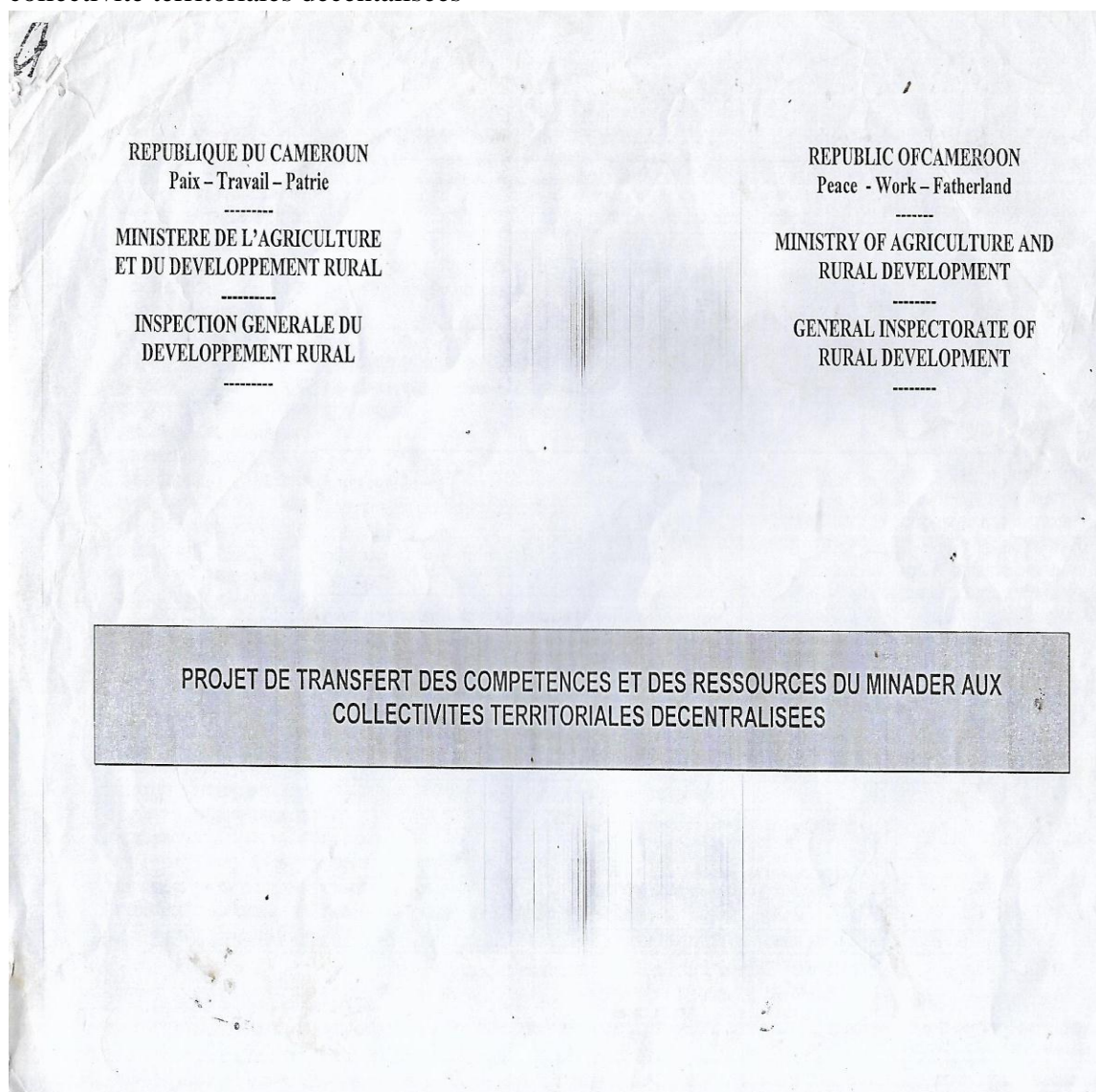
Période : Mai à Septembre 2014

Lieu : Chef lieu de chaque région de préférence au siège de la CVUC.

Participants : Les Maires, les DRADER, les chefs service régionaux du DDLC et DGRCV, les représentants du MINTP et MINEE

Encadrement : L'atelier est organisé par la Direction du Développement Local et Communautaire (DDLC).

Annexe 12 : Projet de transfert des compétences et des ressources du MINADER aux collectivités territoriales décentralisées



Missions/compétences actuelles	Missions/compétences proposées au transfert	Nature des Ressources (humaines, financières et matérielles) à transférer	Structure décentralisée concernée (Région, Commune)	Observations
DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION AGRICOLES, COOPERATIFS ET COMMUNAUTAIRES				
<ul style="list-style-type: none"> - Conception, élaboration et mise en œuvre de la politique de l'enseignement et de la formation - Intégration des enseignements agricoles, coopératifs et communautaires dans les dispositifs d'enseignement scolaire et universitaire en liaison avec les administrations concernées - Organisation des stages de formation, de perfectionnement et de recyclage en liaison avec les administrations concernées ; - Contrôle technique et pédagogique des établissements agricoles d'enseignement privés - Elaboration des programmes de formation initiale et/ou modulaire, continue et itinérante ; - Organisation des examens et concours d'entrée dans les établissements publics d'enseignement agricole et coopératifs, délivrance des diplômes en liaison avec les administrations concernées ; - Suivi du fonctionnement des établissements publics d'enseignement agricole et coopératif 	Gestion des Centres de Formation à caractère local ou régional	Technicien ou Ingénieur d'Agriculture ou du Génie Rural	Région Commune	
	Elaboration du plan local de recyclage et de formation			
	Suivi et évaluation de la-formation dans les centres de formation	Ressources financières et matérielles à déterminer		
	Compétences relatives au diagnostic des besoins			
	Recensement exhaustif des métiers régionaux et élaboration d'un répertoire des formations professionnelles existantes	Ingénieur Agro économiste	Région	
	Compétences relatives à l'élaboration du projet de formation			
	Définition de la localisation des établissements, de leur capacité d'accueil et du mode d'hébergement des élèves et stagiaires	Ingénieur Agro économiste Ingénieur Agro formateur	Région	
	Etablissement du programme prévisionnel des investissements relatifs aux centres de formation agricole	Ingénieur Agro économiste	Région	
	Entretien et maintenance des centres de formation agricole de la région	Ingénieur de Génie Rural	Région	
	Aide à l'établissement des contrats de partenariats centres de formation/entreprises agricoles locales	Ressources financières et matérielles à déterminer	Région	

Missions/compétences actuelles	Missions/compétences proposées au transfert	Nature des Ressources (humaines, financières et matérielles) à transférer	Structure décentralisée concernée (Région, Commune)	Observations
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des indicateurs de performance sectoriels 	Compétences relatives à l'ingénierie pédagogique			
	Participation à l'élaboration de la tranche régionale de la carte scolaire se rapportant à la formation professionnelle agricole	Ingénieur Agro formateur	Région	
	Elaboration d'un plan régional d'insertion professionnelle des jeunes	Ingénieur Agro formateur	Région	
	Compétences relatives au contrôle, au suivi et à l'évaluation			
	Suivi du fonctionnement des centres de formation agricole	Ingénieur Agro formateur	Région	
DOMAINE DES ETUDES, DES PROGRAMMES ET DE LA COOPERATION				
<ul style="list-style-type: none"> -Formulation de la stratégie sectorielle de développement rural et suivi de sa mise en œuvre -Formulation et suivi de la mise en œuvre des politiques agricoles et du développement rural -Elaboration et mise en œuvre de la politique de financement du secteur rural en liaison avec les administrations compétentes -Réalisations des études initiées par elles ou demandées par les autres services du ministre -Cadrage macro- économique des secteurs agricoles, en liaison avec les administrations et organismes concernés -Relations avec les bailleurs de fonds, et suivi de la coopération internationale en matière agricole -Analyses prospectives des secteurs agricoles permettant 	-Promotion des investissements, des moyennes et grandes exploitations dans le secteur agricole	Ingénieur agro économiste et du Génie Rural	Région	
	-Suivi et protection de différentes filières agricoles	Ressources financières et matérielles à déterminer		
	-Suivi des projets et programmes à caractère strictement régional et/ou local			
	-Préparation et organisation des commissions mixtes, des foires, salons, conférences et autres manifestations à caractère régional et local			
	-Examen des projets agricoles élaborés par des promoteurs privés et soumis au ministre chargé de l'agriculture			
Identification, formulation, suivi évaluation des programmes et projets agricoles locaux et/ou régionaux	Ingénieur agro économiste et du Génie Rural	Région		
	Ressources financières et matérielles à déterminer			

<p>dans les domaines de l'agriculture et du développement rural</p> <ul style="list-style-type: none"> -Conception des stratégies et modalités pour garantir la sécurité et l'autosuffisance alimentaires, suivi de la mise en œuvre -Coordination de la gestion des situations de crise en matière agricoles -Promotion des investissements, des moyennes et grandes exploitations dans le secteur agricole -Suivi et protection de différentes filières agricoles -Identification et promotion des nouvelles productions agricoles pour l'exportation -Identification et préparation des projets et programmes -Suivi, évaluations et contrôle de gestions des projets et programmes et organismes sous tutelle ; -Formulation des prévisions relatives aux secteurs agricoles -Participation à la planification des programmes d'amélioration du cadre de vie en milieu rural -Examen des projets agricoles élaborés par des promoteurs privés et soumis au ministre chargé de l'agriculture 	<p>-Suivi de la fiscalité agricole sur le plan régional et local</p>	<p>Ingénieur agro économiste et fiscaliste</p> <p>Ressources financières et matérielles à déterminer</p>	<p>Région</p>	
<p>DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE</p>				
<p>1- Elaboration et mise en œuvre des politiques de développement du secteur semencier *</p>				
<p>2- Appui à la production des semences et plants :</p>				

2.1- suivi de la mise en oeuvre de la politique de production semencière				
2.2 mise en œuvre de la politique de production semencière	Mise en œuvre de la politique de production semencière	Ingénieur Agronome, Ingénieur des Travaux agricoles, Technicien d'Agriculture	Région Commune	
2.3- collecte et diffusion des données techniques et économiques sur la production semencière ;	Collecte et diffusion des données techniques et économiques sur la production semencière ;	Ingénieur Agronome, Ingénieur des Travaux agricoles, Technicien d'Agriculture	Région Commune	
2.4- renforcement des capacités des opérateurs de la filière semencière par la proposition d'appuis spécifiques ;				
2.5- liaison entre les sélectionneurs/obteneurs publics et privés et les opérateurs semenciers.				
3- Elaboration et suivi des programmes et projets de promotion et d'utilisation des semences et plants :				
3.1- suivi du marché des semences et plants (demande, offre et prix) ;	Suivi du marché des semences et plants (demande, offre et prix) ;	Ingénieur Agronome, Ingénieur des Travaux agricoles, Technicien d'Agriculture	Région Commune	
3.2- contribution au renforcement des capacités des distributeurs ;				
3.3- mise en place et suivi des	mise en place et suivi des mécanismes	Ingénieur agronome,	Commune	

mécanismes d'acquisition des semences et plants par les organisations des producteurs ;	d'acquisition des semences et plants par les organisations des producteurs ;	Technicien d'Agriculture		
		Ressources financières et matérielles à déterminer		
3.4- promotion et vulgarisation des semences et plants certifiés, en liaison avec les services compétents.				
4- Appuis et aides publiques au développement du secteur semencier privé :				
4.1- suivi de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'aide publique au développement du secteur semencier privé ;				
4.2- préparation des dossiers techniques et financiers pour les appuis spécifiques aux opérateurs privés semenciers ;	préparation des dossiers techniques et financiers pour les appuis spécifiques aux opérateurs privés semenciers ;	Ingénieur Agronome, Ingénieur des Travaux agricoles, Technicien d'Agriculture		
		Ressources financières et matérielles à déterminer		
4.3- examen des projets élaborés par les promoteurs privés semenciers ;	examen des projets élaborés par les promoteurs privés semenciers ;	Ingénieur Agronome, Ingénieur des Travaux agricoles, Technicien d'Agriculture	Commune	
		Ressources financières et matérielles à déterminer		
4.4- gestion des aides d'urgence en semences auprès des agriculteurs, en cas de calamités.				
5- Elaboration et suivi de la mise en œuvre des systèmes d'alerte et d'avertissement phytosanitaire (surveillance et				

œuvre des programmes et projets d'aménagement de l'espace rural en liaison avec les administrations et organismes concernés	programmes et projets d'aménagement de l'espace rural en liaison avec les administrations et organismes concernés au niveau régional et local	Ingénieur du Génie Rural Ingénieur des Travaux agricoles, Ingénieur des Travaux du Génie Rural, Technicien d'Agriculture, Technicien du Génie Rural	Région	
Participation à l'étude et à l'établissement des plans d'aménagement et de restauration des sols en milieu rural		Ressources financières et matérielles à déterminer		
Formulation des politiques et des stratégies de développement de l'hydraulique agricole				
Conception et suivi de la mise en œuvre des programmes et projets d'aménagement hydro agricoles	Suivi de la mise en œuvre des programmes et projets d'aménagement hydro agricoles au niveau régional et local	Ingénieur Agronome, Ingénieur du Génie Rural Ingénieur des Travaux agricoles, Ingénieur des Travaux du Génie Rural, Technicien d'Agriculture, Technicien du Génie Rural	Région	
Elaboration et suivi des programmes de gestion des ouvrages hydro agricoles, en liaison avec les administrations et organismes concernés		Ressources financières et matérielles à déterminer		
Appui aux producteurs et aux communautés rurales pour l'élaboration et la gestion de leurs projets hydro agricoles	Appui aux producteurs et aux communautés rurales pour l'élaboration et la gestion de leurs projets hydro agricoles au niveau régional et local	Ingénieur Agronome, Ingénieur du Génie Rural Ingénieur des Travaux agricoles, Ingénieur des Travaux du Génie Rural,	Commune et Région	

		Technicien d'Agriculture, Technicien du Génie Rural		
		Ressources financières et matérielles à déterminer		
Définition des normes de qualité des eaux à usage agricole et du suivi de l'application de ces normes en liaison avec les administrations concernées				
Définition et suivi de l'application en matière d'usage des eaux et machines agricoles				
Homologation des machines et équipements agricoles				
Elaboration des indicateurs de performance sectorielle				
Réalisation des programmes du génie rural	Réalisation des projets et programmes de petites infrastructures rurales : hydraulique villageoise, pistes de collecte, électrification et habitat rural etc	Ingénieur Agronome, Ingénieur du Génie Rural Ingénieur des Travaux agricoles, Ingénieur des Travaux du Génie Rural, Technicien d'Agriculture, Technicien du Génie Rural	Commune et Région	
		Ressources financières et matérielles à déterminer		
DOMAINE DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET COMMUNAUTAIRE				
Promotion de la participation effective des communautés rurales au processus du développement local	Mobilisation communautaire pour le développement des localités	ADC et cadres de DC	Commune	
		Ressources financières BIP		
		Ressources matérielles à déterminer		
Appui à l'émergence d'initiatives locales de développement	Appui à l'émergence d'initiatives locales de développement et à la mise en	ADC et cadres de DC	Région et	

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages généraux

Abossolo.A. B., et al, *Perturbations climatiques et pratiques agricoles dans les zones agro écologiques du Cameroun. Changements socioéconomiques et problématique d'adaptation aux bouleversements climatiques*, Paris, Edition Connaissances et Savoirs, Paris 2017.

Alexandre. P et Binet. J., *Le groupe dit Pahouin : Fan, Boulou, Beti*, Paris, l'Harmattan, 2005.

Balandier. G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire, dynamique des changements sociaux en Afrique centrale*, Paris, PUF, 1955.

Bayo. L., *Présentation de la filière rizicole de Guinée, Inter-réseaux Développement Rural* 2003.

Beaudoux. E, Crombrughe. G., et al, *Cheminements d'une action de développement : de l'identification à l'évaluation*, Paris, 1992, L'Harmattan, P.203.

Bernier. X., *Les mutations des espaces ruraux dans les pays en voie de développement*, Paris, 1979.

Cogneau. D., et al, *L'économie camerounaise. Un espoir évanoui*, Ed. Karthala, 2000, Paris,

Courade .G., *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, paris, Karthala, 1994.

Document de Stratégie Développement Secteur Rural, 2003.

Dumont. R., *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 2012.

Ela. J. M., *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du monde d'en-bas*. Paris l'Harmattan, 1998.

Ela. J.M., *Quand l'État pénètre en brousse : la riposte paysanne à la crise*, Paris, Karthala, 1990, P.207.

Ela.J. M., *L'Afrique des villages*, Paris, Karthala, 1982.

Elong. J.G., *L'élite urbaine dans le paysage agricole africain : exemples camerounais et sénégalais*, Yaoundé, Harmattan Paris, 2011.

Favreau. L., et B. Levesque, *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, PUQ, 1996.

Fourche. T et Morlighem. H., *Une bible noire : Cosmogonie bantu*, Paris, Les Deux Océans, 2^e édition, 2002.

Franqueville, *Une Afrique entre le village et la ville, les migrations dans le sud Cameroun*, Paris, Orstom, 1956.

- GANKOU. J. M., *Echange et développement, L'économie camerounaise*, Ed. Karthala, 2002.
- Hermet G., *Culture et développement*, Paris, Presse de sciences politique, 2000.
- Janin. P., *L'avenir des planteurs camerounais, résister ou se soumettre au marché*, Paris, Karthala, 1999.
- Jombolo. J. P., *Etre Béti, un art africain d'être un homme et de vivre en société ? Essai d'analyse de l'esprit d'une population, une étude ethno-historique*, presse universitaire Yaoundé, 2000.
- Ki-Zerbo J., *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris Hatier, 1972.
- Les atouts économiques du Cameroun, 2007.
- OIT, *Les peuples autochtones au Cameroun : guide à l'intention des professionnels des médias* Genève : B T, 2015.
- Pélessier. P., *Campagne africaine en devenir*, Arguments, Paris, l'Harmattan, 1995.
- Pesson. P et al, *Actualités d'écologie forestière sol, flore, faune*. Genève, 1980.
- Prod'homme. J. P., *Quels acteurs pour quel développement local, Territoires et acteurs du développement local : de nouveaux lieux de démocratie*, Aube, 2001.
- Sachs I., *Stratégie de l'écodéveloppement*, Paris, Éditions ouvrières, 1980.
- Santoir. C et Bopda. A, *Atlas régional, Sud Cameroun*. Paris, Edition de l'ORSTOM, 1995.
- Secrétariat Français d'Outre-Mer, *Monde Rural d'Afrique Noire*, Belgique, Rythme du Monde, 1953.
- Soltner. D., *Les bases de la production végétale, le sol et son amélioration*. 22e Edition, Sciences et techniques agricoles, 1990.
- Tremblay. S., *Du concept de développement : trajectoire et repères théoriques*, Presse Universitaire du Québec, 1999.
- Wambo Yamdjeu. A., "La concurrence des importations", Forum Internet Inter-réseaux-CTA, 2003.

Ouvrages spécifiques

- A. Leplaideur. A, *Les systèmes agricoles en zone forestière : les paysans du Centre et du Sud Cameroun*. Paris, CIRAD-IRAT, 1985
- Affou .Y .S., *La relève paysanne en Côte d'ivoire : étude d'expérience vivrière*, Paris, Seuil, 1990.
- Bijimam. J. et Von Empel C., *gérer la coopérative agricole*, document inédit, 2013.
- Bijman. J et Mwanika. F, My. *COOP-Gérer votre coopérative agricole*, MATCOM, 1978.
- Chwettmann. J., *Coopératives et Emploi en Afrique* Genève, 1997.
- Courade G., *village Camerounais à l'heure de l'ajustement*, paris, karthala, 1994.
- Deleck. F., *Les coopératives agricoles. Identité, enjeux et défis*, Paris, Edition Lafarge, 2014.
- Diagne. D et Pesche. D, *Les organisations paysannes et rurales*, Gao, 1995.
- Diop. D., *L'engagement associatif à travers les associations villageoises de développement : une alternance pour le développement local*, Paris, Harmattan, 2007.
- FAO, *Développement des coopératives agricoles : manuel à l'intention des formateurs*, Rome, 2001.
- FAO, *Les coopératives nourrissent le monde*, 2012.
- Fongang G., *Les mutations du secteur agricole bamileké (Cameroun) étudiée à travers ; une analyse à partir des localités de Fokoué et Galim*, paris, Gregnon, 2008.
- Gentil. D, *les pratiques coopératives en milieu rural africain*, l'Harmattan, 2000
- Gubry. P, et al, *Le retour au village, une solution à la crise économique au Cameroun*. L'Harmattan, 1996.
- HAUBERT, *L'avenir des paysans, les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud*, Paris PUF, 1999.
- Jacob. J .P et Lavigne-Delville. P. H., *Les associations paysannes en Afrique : Organisation et dynamique*. Paris, Karthala, 1994.
- Lambert. P., *La doctrine coopérative*, 1964
- Losch. B., et al, *Stratégies des producteurs en zone caféière et cacaoyère du cameroun. Quelle adaptation à la crise ?* 1991.
- Losch. B., et als, *Stratégies des producteurs en zone caféière et cacaoyère du cameroun. Quelle adaptation à la crise ?* 1991.
- Louis.S. R., *Organisation et fonctionnement administratif des coopératives*, 1976.
- Martel. C et Cournoyer. M., *Qu'est-ce qu'une coopérative ?* Québec, 2006.

Ngom. E., *Vers une stratégie nationale de développement durable de la filière palmier à huile au Cameroun*, MINADER, Atelier ESPO du 26 au 28 juin 2013.

ONU, *Développement des coopératives agricoles*, Rome, 2001.

Organisation internationale du travail, *Recommandation sur la promotion des coopératives*, Genève, 2002.

Prod'homme. J. P., *Les organisations paysannes et rurales, Des acteurs du développement en Afrique subsaharienne*, Réseau GAO, 1995.

Prod'homme. J. P., *Situation et évolution des organisations paysannes et rurales : le Cameroun*. 2^{ème} Edition, Paris, Chaire de sociologie rurale, 1993.

Ribalsky. N., *La modernisation des entreprises coopératives*, Marseille III, 1996.

Tchami.G., *Manuel sur les Coopératives à l'usage des Organisations de Travailleurs*, Genève, 2014.

Tourte. R., *Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone, la période coloniale et les grands moments des jardins d'essais : 1885/1890-1914-1918, volume IV* en ligne consulté le 20-juillet 2021 à 08h 30.

Ouvrages méthodologiques

Adélarde Tremblay. M., *Initiation à la recherche dans les sciences humaines*, Montréal, McGraw-Hill, 1968.

Beaud M., *L'art de la thèse*, Paris, la découverte, 1997.

Lieber. R. J., *Théorie et relations internationales*, Paris, Edition Internationale, 1975.

Roig. C., "Théorie et réalité de la décentralisation", *revue française de science politique*, 1996.

Articles

Alary. V., Courade. G., et al, *Permanence et flexibilité des cacaoculteurs Bété à l'heure des ajustements*, In *Le village Camerounais à l'heure de l'ajustement structurel*. Karthala. 1994, pp. 268-285.

Alary. V., "Le concept d'infériorité de marché : l'exemple du marché arabica camerounais", in *Le village Camerounais à l'heure de l'ajustement structurel*. Karthala, 1994, pp. 98-111.

Alexandre. P et J. Binet, "L'art et la mode chez les pahouins", *l'illustration*, n°2972, 1900, in *l'art de l'Afrique noire*, 2001, pp. 125-145.

Amato. F., Les croyances chez les ngoro in *le monde non chrétien*, vol.22, n° 91, 1969, pp. 30-36.

Barbedette. L, "Fondements locaux du rôle des organisations paysannes dans le fonctionnement de filières agricoles", *comment réduire la pauvreté et les inégalités*, Paris, IRD, Karthala, 2002, pp. 141-160.

Bopda. A., "Le secteur vivrier sud-Camerounais face à la crise de l'économie cacaoyère" in *Espace Africain en crise : formes d'adaptation et de réorganisation*, 1993. pp. 115-127.

Courade G., "Réussite coopérative et développement dans la province du Nord-Ouest, *revue géographique au Cameroun*", vol 3, n°2.

Delpech. B., "Un essai de prospective sociale : esquisse d'une communauté pionnière imaginaire par de jeunes ruraux sud-camerounais", *Cahier de l'ORSTOM*, Série Sciences Humaines XVI, 197, pp. 153-176.

Dognngmo, J.L. "Les dynamismes endogènes et leur fondement culturel." In *La politique de développement à la croisée des chemins : le facteur culturel*. (dir) D. Simo Yaoundé : éditions clé, 1998, pp. 187-188.

Elong. J. G., "Les plantations villageoises de palmier à huile de la SOCAPALM dans le bas Mounjo (Cameroun) : un projet mal intégré aux préoccupations des paysans". *Les Cahiers d'Outre-Mer* : n°224, 2003, pp. 55-70.

Faure, "Mécanisation et pratiques paysannes en région cotonnière au Burkina Faso, *Agriculture et Développement*", n° 2, 1994, pp 3-13.

Favreau. L., "Economie communautaire, mobilisation sociale et politique du Québec (1985-1995)", in *contre l'exclusion repensée l'économie Québec*, PUQ, 1995, pp. 13- 27.

Fodouop Kengné, "développement du monde rural dans la province du centre", les cahiers d'outre-mer, n°221,2003, pp. 87-102.

Fongang G. "Evolution et défis du mouvement paysan au Cameroun". *Grain de sel* n°49, janvier à mars 2010, pp. 1-9.

G. COURADE, G. et al, "La liquidation des bijoux du prince : les enjeux de la libéralisation des filières café - cacao au Cameroun". *Politique africaine*, n°44, 1991, pp. 121-12

Gentil D. et Mercoiret M.-R, "Les dispositifs d'appui à l'organisation paysanne" in *L'avenir des paysans : L'appui aux producteurs ruraux*, Karthala 1994, pp. 123-138.

GUILLERMOU. Y, "Organisations de producteurs et dynamiques paysannes dans l'Ouest Cameroun". *Afrique contemporaine*, n° 222, 2007, p.251-271

Guillermou. Y., " Mutations agraires et organisations paysannes sur les hautes terres de l'Ouest-Cameroun " in *Déprise caféière et mutations socio-écono-économique*, GEODOC n° 51, Université Toulouse- Le Mirail, 2000, pp.90-109.

- Hamel. P al, "Le développement régional au Québec : enjeu de pouvoir et discours politique", in *Le phénomène régional au Québec*, P.P Proulx (dir), sainte Foy, PUF, 1996, pp, 55- 67.
- Jootsa. A., et al, "Les mouvements coopératifs dans les hautes terres de l'ouest Cameroun", *Journal of alpine reseach/ Revue de géographie alpine*, 2015, N°19, pp.23-24.
- Leplaideur. A., "Stratégies paysannes autours des systèmes cacaoyers et vivriers en zone centre-sud forestière camerounaise", in *Mission économie et sociologie rurale : États, développement. Paysans. Actes de Vième séminaire d'économie rurale*, Montpellier, 1985, pp, 74-85.
- M. HAUBERT. M, "Politique agraire et dynamique paysans : des nouvelles organisations ?" In *Revue tiers monde*, vol 32 n°128, 1991, pp. 75-97
- Mercoiret. M. R., "Les organisations paysannes et politique agricole", *Afrique contemporaine* n°217, janvier, 2006, pp. 9- 18.
- Morin. S, "Le café dans l'Ouest- Cameroun, de la culture de rente aux révélateurs de la crise sociale" in *paysanneries du café des hautes terres tropicales*, Paris Karthala, 1994, pp. 1993-223.
- Motaze Akam. M., "Crise, ajustement et organisations paysannes (Nord Cameroun)", in *Le village camerounais à l'Heure de l'Ajustement*, (dir) George Courade, Karthala, Paris, 1994, p. 120.
- Ngon. C., "Les rites ancestraux pratiqués chez le peuple Ossananga", 2019, pp. 1-16.
- Noumen. R., L'écllosion coopérative en pays bamiléké – Cameroun (1930-2010), *Cahiers de géographie du Québec*, Volume 59, N° 168, Décembre, 2015, pp. 271- 282.
- Oyono. P. R et Temple. L., "Métamorphose des organisations rurales au Cameroun : implication pour la recherche du développement et la gestion des ressources naturelles", in *Revue internationale de l'économie sociale*, n°288, 2003, pp. 130-166.
- Pisani. E., "Explosion démographique et sécurité alimentaire", *Le monde diplomatique*, n°493, pp. 115- 126.
- Pokam. Wadja Kemajou. J, et W.D. Sunderlin. W.D, "L'Impact de la Crise Économique sur les Populations, les Migrations et le Couvert Forestier du Sud-Cameroun", CIFOR, n°25, 1999, pp. 1-23.
- R. Noumen. R., "Les coopératives : des utopies occidentales du XIXe aux pratiques africaines du XXe siècle", *revue française de gestion*, 2008, n° 188-189, pp.271- 282.
- Randles. W., "les civilisations bantoues, son essor et son déclin", in *anales économies, sociétés, civilisations* vol. 29 n°2, 1974, pp.166- 184.

Schnetzler. J, "la dépendance alimentaire de l'Afrique et le cas du Cameroun", in *Revue géographique du Cameroun*, vol, VII, n°1 Yaoundé, 1987, pp.54-79.

Siewe Pougoue. E. B, "Les coopérative agropastorales : un nouveau modèle socio-organisationnel de développement ?", in *colloque international sur ingénierie rurale, agriculture familiale et agro-industrie, Université de Rouen Normandie, 2019, pp.25-37.*

Signi C., "organisations paysannes et développement socioéconomique dans la zone du Cameroun méridional de 1992 à 2015", vol 25, n° 39, 2018. pp. 131-146.

Signie. C., "L'UCCAO et développement économique et social de la province de l'ouest Cameroun de 1958 à 1990", *Revue géographique*, vol 25, n°39, juillet, 2018.

Tchuikou A. L. B et Banaga. H., Contribution des organisations paysannes dans la production des cultures vivrières dans l'arrondissement de Ntui, in *revue canadienne de géographie tropicale*, vol. 3, 2016. pp. 53-65.

Toulouse-Le Mirail, 2000, pp. 90-109.

Touna Mama et Tsafack-Nanfosso, "L'économie camerounaise : De la crise à la reprise, Cameroun. Politiques", in *Economie et santé*, L'Harmattan, 1990, 137- 164.

Weber. J., "Structure agraire et évolution des milieux ruraux : cas de la région cacaoyère centre-Sud", *cahier orstom, série science humaine*, vol XIX, n°2, 1997,

Zolty et Bahus. J., "Dossier Cameroun, les filières Cacao/Café " in *Afrique Agriculture*, N°225, 1995

Thèses

Abena Etoundi. M. J., “Planification économique au Cameroun : aperçu historique 1960-2000”, Thèse de Doctorat Ph. D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010.

Achancho.V., “Le rôle des organisations paysannes dans la professionnalisation de l’agriculture en Afrique subsaharienne : cas du Cameroun”, Thèse de Doctorat en Sociologie, Institut des Sciences Technologies, Paris, 2012.

Fark- Güninger. M., “La transition économique à l’Ouest du Cameroun 1880-1990 Jeux enjeux”, Thèse en Science Economique, Université de Neuchâtel, 1995.

Fouda Moulende. T., “Les mécanismes de financement en milieu rural camerounais. Une analyse des déterminants de la demande de services financiers des ménages” Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, France, 2003.

Mémoires

Abanke. J., “Cooperatives and Rural Development in Ndop”, Mémoire de Dipess II ENS, Yaoundé, 1995.

Abena Etoundi. M. J., “Production et commercialisation des produits de base ”, Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2002.

Achancho V., "Renforcement des capacités d’actions et négociation des organisations paysannes : cas des organisations engagées dans la filière cacao au Cameroun”, Mémoire de Maitrise en Agronomie, Montpellier, 1998.

Awoumou Amougou. J. D., "La libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique : le cas du secteur agricole au Cameroun", Mémoire de Maitrise en Administration publique, Université Louis Pasteur Strasbourg, 2006.

Awoumou Awoumou. J.D, "La libéralisation des marchés et le développement durable en Afrique : le cas du secteur agricole au Cameroun", Mémoire de Master en Administration publique, Université Louis Pasteur Strasbourg, 2006.

Bella. H., "Agriculture et croissance économique au Cameroun", Mémoire en Agronomie, Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) Yaoundé, 2009.

Bidias. T. B., "Union des groupes d’initiatives commune des agriculteurs de Bokito (1994-2017)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2019.

Diallo. S. C., "Décentralisation et programme de développement en Guinée : la stratégie de communication des agents de développement dans la CRD de Diari dans la préfecture de Labé", Mémoire Online, consulté le 19 juin 2021, à 15h 30.

Ebela. A. P., "Production et commercialisation des produits vivriers dans le département du Ntem de 1964 à 1992 : essai d'analyse historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010.

Ekoué Ekoué. E., "contribution des organisations paysannes à la lutte contre la pauvreté" Mémoire d'Economie et de Sociologie Rurale, Université de Dschang, 2003.

Guimapi. C. C., "Migration de retour et changement social au Cameroun de L'Ouest", Mémoire de DEA, de Sociologie, Université de Yaoundé, 1990.

Kouotou. Y., "La société d'exploitation forestière du Noun (SRFN) et le développement de l'arrondissement de Massagam 1972- 2004", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

Madi. V., "Les Défis environnementaux de la relance de la palmeraie villageoise au Cameroun : Cas de la Sanaga maritime et de l'Océan". Mémoire des Sciences Agricoles, Université de Dschang, 2008.

Meba. A. G. D., "Evolution des politiques agricoles et leur incidence sur le développement au Cameroun 1960-2014", Mémoire de Dipes II en Histoire, Université de Yaoundé I, ENS, 2014.

Minkame Akono. S.M. J., "L'évolution de l'efficacité des filières agricoles d'exportation : cas du secteur cacao au Cameroun", Mémoire de Master en Marketing international, Université Yaoundé II, 2014.

Ndoun. L. S., "Coopératives et dynamiques socio-économiques dans la localité de NKONDJOCK : le cas de la CAPLANKAM (1988-2005)", Mémoire de Master en Histoire, Université Yaoundé I, 2021.

Ngathe. M., "Production et commercialisation du cacao dans le Mbam et Kim : le cas de l'arrondissement de Mbangassina, 1974-2007", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

Ngouanet CH., "Emergence des organisations paysannes dans une zone rurale en mutation : dynamiques et ambiguïtés – Cas des hautes terres de l'Ouest Cameroun ", Mémoire de DEA de Géographie, Université de Dschang, 2000.

Tsamo. L. M., "Intercommunalité et gestion participative de l'approvisionnement en eau potable dans le département du Mbam et Inoubou (région du centre)" Mémoire de Master en Géographie, Université de Ngaoundéré, 2008.

Rapports et Archives

- Archive communale de Mbangassina, Plan communal de développement Mbangassina.
- Archive communale de Ngambé-Tikar, Plan communal de développement Ngambé-tikar
- Archive communale de Ngoro, Plan communal de développement Ngoro.
- Archive communale de Ntui, Plan communal de développement Ntui.
- Archive communale de Yoko, Plan communal de développement Yoko.
- Archive MINADER, Appui au CTD à la mise en œuvre des compétences transférées par le MINADER.
- Archive MINADER, cahier de charge détaillant les modalités d'exercices des. compétences par l'Etat aux communes en matière d'agriculture et du développement rural.
- Archive MINADER, la place de l'agriculture dans l'économie nationale.
- Archive MINADER, Le Cameroun dans la coopération agricole.
- G. Fongang. G., "rapport sur les organisations des producteurs en Afrique de l'Ouest et du centre : attentes fortes dures réalités", 2012.
- Hirsch. R.D., La filière palmier à huile au Cameroun dans une perspective de relance, Rapport d'étude, Agence Française de développement, 1999.
- MINADER, "Rapport d'étude d'identification et de caractérisation des bassins de production de palmier à huile dans le département de la Sanaga-Maritime. Programme de Développement des Plantations Villageoises", Yaoundé, 2012 P. 34.
- MINADER, Diagnostic flash des coopératives agricoles au Cameroun, 2007, P. 57. .
- MINADER, Diagnostic flash des coopératives agricoles au Cameroun, 2007.
- MINAGRI, Rapport d'activité du projet ASPPA, 1998.
- MINAGRI, Rapport d'activité du projet ASPPA, 1998.
- Ngoué. F., Implantation des organismes coopératifs dans la zone cacaoyère au Cameroun oriental 1960-1961.
- Rapport annuel d'activités agricole d'arrondissement de Ntui, 2015
- Rapport d'activité CRAT Jean Zoa, Sa'a, 2000-2001.
- Rapport d'activité DAADER, Ntui, 2005.
- Rapport d'activité DDADER, Ntui, 2005.
- Rapport d'activité DDADER, Ntui, 2007.

Dictionnaires

- Beitone. A et Als, *Dictionnaire des sciences économiques*, Paris, 6^e édition Dunod, 2019.
- Dictionnaire le Robert, Nouvelle Edition, 2011, p. 123.

Dortier. J. F, le dictionnaire des Sciences Humaine, Edition Science Humaine, Ranthéou, 2008.

Sources numériques

<https://www.ilo.org/dyn/natlex/4.Detail>. Consulté le 10 janvier 2021 à 17h 30

<http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/sectors/agri/empli.htm>. Consulté le 15 janvier, 2021 à 18h45min.

Www. Agricultureaucameroun. Net. Consulté le 01 décembre 2021 à 14h 15 min.

<https://www.lacooperationagricole-occitanie.fr/index.php/fr/les-cooperatives/qu-est-ce-qu-une-cooperative>, consulté le 25 juillet 2022 à 12h 45.

<https://www.toupie.org/Dictionnaire/Developpement.htm>, consulté le 24 juillet 2022 à 17h.

<http://www.PerspectivesSud.Sciences.Po.Bordeaux.Fr/presentation-volume/céan-v2.htm>, consulté le 24 juillet 2022 à 18h 45.

<https://www.scribbr.fr/article-scientifique/question-de-recherche>, consulté le 22 juin 2022 à 15h 05.

https://edutechwiki.unige.ch/fr/Objectifs_et_questions_de_recherche, consulté le 23 juillet 2022 à 15h 04

Sources orales

N°	Noms et prénoms	Âges	Qualité	Lieux et dates d'entretien
1.	Aboula Elys	55ans	Agriculteur	Mbanga, 16 novembre 2021.
2.	Agonie Salomé	79 ans	Matriarche	Ntui, 09 décembre 2021.
3.	Alima Georges	62 ans	Agriculteur	Tsamogou, 15 novembre 2021.
4.	Ambassanda Evouna Robert	51ans	Agriculteur	Goura, 15 octobre 2021.
5.	Andela Henriette	67 ans	Cultivatrice	Mbanga, 25 octobre 2021.
6.	Ateba Ambroise	63 ans	Agriculteur	Mangon, 16 janvier 2022.
7.	Be Kamba Timothé	65 ans	Enseignant retraité	Manpli, 13 janvier 2022.
8.	Biandji Ngongo Valentin	65 ans	Agriculteur	Mbanga, 27 octobre 2021.
9.	Bidjogo André	45 ans	Agriculteur formateur	Ngoro, 30 novembre 2021.

10.	Bitama Ada Yves Martial	65 ans	Enseignant retraité	Ntui, 22 mars 2022.
11.	Boungo Igor	59ans	Agriculteur	Ngambé- Tikar, 10 janvier 2022.
12.	Boussi Ouveng	55ans	Agriculteur	Ntui, 22 mars 2022.
13.	Eko André Mari	41 ans	Agriculteur	Ntui, 02 décembre A2021.
14.	Eloi Marie Paul	59 ans	Cultivatrice	Ossembé, 20 mars 2022.
15.	Essila Kounou François	70 ans	Agriculteur	Mbanga, 28 octobre 2021.
16.	Esson Eloundou Véronique	63 ans	Cultivatrice	Ntui, 13 décembre 2021.
17.	Foé Damien Cosmas	56 ans	Agriculteur	Yoko, 29 décembre 2021.
18.	Hassan Pascal	62 ans	Agriculteur	Linté, 05 janvier 2022.
19.	Manga Manga Martine	75 ans	Cultivatrice	Mbangassina, 20 octobre 2021.
20.	Mangong Georges	58 ans	Maire	Ntui, 22 mars 2022.
21.	Mangono Appolinaire	52 ans	Agriculteur	Mbanga, 20 mars 2022.
22.	Mballa Hubert Pascal	59 ans	Enseignant retraité	Mbanga, 25 octobre 2021.
23.	Mballa Mélanie	76 ans	Cultivatrice	Enagana, 18 octobre 2021.
24.	Mefiré Désiré	45 ans	Agriculteur	Kong, 15 janvier 2022.
25.	Melouno Thobi	59 ans	Agriculteur	Ntui, 06 décembre 2021.
26.	Menanga Désiré	53 ans	Agriculteur	Endiguili, 28 novembre 2021.
27.	Mendjaing Aliyou	60 ans	Chef traditionnel	Ngambé-Tikar, 24 janvier 2022.
28.	Messina Anne Marie	65 ans	Cultivatrice	Ntui, 10 décembre 2021.
29.	Minkala Georges	58 ans	Agriculteur	Ndjolé, 20 août 2021.
30.	Nalo Esther	50 ans	Cultivatrice	Lena, 17 janvier 2022.
31.	Ndjengue Lambert	Ndjengue 59 ans	Agriculteur	Koro, 08 août 2021.
32.	Ndzengue Bekono	48ans	Cultivateur	Endiguili, 28 novembre 2021.
33.	Nga Mballa Rose	58ans	Cultivatrice	Goura, 15 octobre 2021.
34.	Ngono Xaverie	56ans	Cultivatrice	Ntui, 07 décembre 2021.
35.	Ngotto Benoit	57 ans	Agriculteur	Banta, avril 2022.
36.	Ntede Jean Pierre	52 ans	Agriculteur	Ndjolé, 20 août 2021.

37.	Nyam Kwolom	48 ans	Agriculteur	Nyangafock, 29 novembre 2021.
38.	Nyassa Luc	69 ans	Agriculteur	Bignimi, 15 décembre 2021.
39.	Nyindié Roger	68 ans	Gendarme retraité	Kong, 15 janvier 2022.
40.	Olomo Joseph	55 ans	Agriculteur	Kong, 15 janvier 2022.
41.	Onana Mamert	54 ans	Agriculteur	Ossombé, 30 novembre 2021.
42.	Toundé Olenguena André	65 ans	Agriculteur	Mbangassina, 17 octobre 2021.
43.	Wandji Penteng Richard	60 ans	Agriculteur	Ngoro, 30 novembre 2021.
44.	Yoh Felix	57 ans	Agriculteur	Ntui, 22 mars 2022.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE.....	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	vi
RESUME.....	vii
ABSTRACT.....	viii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
I. CONTEXTE GENERAL DU SUJET.....	1
II. RAISON DU CHOIX DU SUJET.....	3
III. INTERET D'ETUDE.....	4
IV. CADRE GEOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE.....	5
A. CADRE GEOGRAPHIQUE.....	5
B. DELIMITATION CHRONOLOGIQUE.....	6
V. CADRE CONCEPTUEL.....	7
VI. REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE.....	11
VII. PROBLEMATIQUE.....	16
VIII. CADRE THEORIQUE.....	17
IX. METHODOLOGIE.....	22
X. DIFFICULTES RENCONTREES.....	24
XI. PLAN DU TRAVAIL.....	24
CHAPITRE I : L'AVENEMENT DES COOPERATIVES AGRICOLES ET L'IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE DES ANNEES 1990 : LE CAS DE LA LOCALITE DU MBAM..	25
ET KIM.....	25
I- IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE ET LA DYNAMIQUE DES COOPERATIVES AGRICOLES.....	25
A- COOPERATIVES AGRICOLES FACE A LA CRISE ECONNOMIQUE.....	25
a- Les conséquences de la crise économiques et la naissance des coopératives agricoles dans le Mbam et Kim.....	25
b- Implication et déploiement des coopératives agricoles.....	26
c- Rapport entre coopératives agricoles et les paysans.....	28
B- ENTREE EN JEU DES NOUVEAUX ACTEURS ET LA NOUVELLE POLITIQUE D'ORIENTATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LE MBAM ET KIM.....	28
a- Un nouveau discours de réarmements des initiatives des coopératives agricoles.....	28
b- Réadaptation des producteurs face aux nouveaux acteurs.....	29
c- Coopératives agricoles et construction de l'épanouissement des producteurs.....	31
II- LA CRISE ECONOMIQUE ET LES MISSIONS DES COOPERATIVES AGRICOLE (1990-2000).....	31
A- AUTONOMISATION DES COOPERATIVES AGRICOLES EN CONTEXTE DE CRISE ECONOMIQUE.....	31
a- Vision des coopératives agricoles à l'ère de la crise économique.....	31

b-	Les objectifs des coopératives agricoles à l'ère de la crise économique.....	32
c-	Les missions des coopératives agricoles pendant la crise économique	33
B-	COOPERATIVE AGRICOLES, CRISE ECONOMIQUE ET NECESSITE ECONOMIQUE 2000-2015	34
a-	Une option politique du paysage local dans la localité du Mbam et Kim.....	34
b-	Coopératives agricoles : une réévaluation de l'efficacité de la production du monde rural.....	35
c-	Coopératives comme moyen de restauration de l'autonomie de l'initiative privée.....	36
CHAPITRE II : PROCESSUS DU MOUVEMENT COOPERATIF DANS LE MBAM ET KIM		
38		
I-	GENERALITES ET MUTATIONS	38
A-	GENERALITE	38
1)	Fondement historique des coopératives agricoles.....	39
2)	Essor des coopératives agricoles à la période coloniale.....	42
3)	Mutation et héritage colonial des coopératives agricoles au Cameroun	43
B-	LA NAISSANCE DES COOPERATIVES AGRICOLES DANS LE MBAM ET KIM	44
1)	Contexte d'émergence des coopératives agricoles dans le Mbam et Kim	44
2)	Des coopératives traditionnelles aux coopératives modernes.....	45
3)	Les coopératives agricoles pionnières dans la région	46
II.	LA LEGISLATION AGRICOLE : INSTRUMENT DES COOPERATIVES AGRICOLES	47
A-	TEXTES ORGANIQUES ET REGLEMENTAIRES DES COOPERATIVES AGRICOLES	47
1)	Les textes coloniaux, ancêtre de la législation agricole et coopérative.....	47
2)	Textes post-indépendants de 1960.....	50
3)	La loi de 1990 et son impact dans les coopératives agricoles.....	53
B-	L'ÉTAT FACE AUX COOPERATIVES AGRICOLES	54
1)	L'action étatique face à l'encadrement des coopératives agricoles.....	54
2)	La crise économique et ses conséquences sur les coopératives agricoles.....	56
3)	La faillite du FONADER et le délaissement des coopératives agricoles	58
4-	Structuration et fonctionnement des coopératives	60
CHAPITRE III : APPORTS SOCIO-ECONOMIQUES DES COOPERATIVES AGRICOLES DANS LE MBAM ET KIM.....		
66		
I-	LES GRANDS BASSINS DES COOPERATIVES AGRICOLES	66
A-	LES BASSINS DE PRODUCTION AGRICOLE DANS LE MBAM ET KIM	66
1-	Le foyer de production de Ntui	66
2-	Le foyer de production de Mbangassina	68
3-	Les autres foyers de productions dans la région.....	69
B-	REALISATION DES COOPERATIVES AGRICOLES DANS LE MBAM ET KIM SUR LE PLAN SOCIAL	74

1- Les politiques de sensibilisation et communication	74
2- Formation des agriculteurs.....	75
3- Amélioration des infrastructures et l'assistance locale	77
II- CONTRIBUTION DES COOPERATIVES AGRICOLES DANS LA CROISSANCE ECONOMIQUE DU MBAM ET KIM.....	79
A- DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES PAR LES COOPERATIVES	79
1- Transformation des produits agricoles.....	79
2- Produits de rentes	80
3- Les produits maraichers ou vivriers	85
B- Coopératives agricoles et développement participatif	89
1- Coopératives agricoles et initiatives communautaires du développement participatif ..	89
2- Les coopératives agricoles et la protection de l'environnement	90
C- LES COOPERATIVES AGRICOLES DANS LA LUTTE CONRE LA PAUVRETE DANS LE MBAM ET KIM.....	91
1- Des défis majeurs pour le secteur agricole et rural	91
2- La lutte contre la pauvreté en milieu rural	91
3- La sécurité et l'autosuffisance alimentaires	93
I- LES CONTRASTES DE LA LEGISLATION AGRICOLE SUR LES COOPERATIVES	95
A- OBSTACLES STRUCTURELS.....	95
1- Le manque de collaboration entre les coopératives agricoles.....	95
2- Les problèmes de leadership dans les coopératives agricoles	96
3- La faible autonomisation financière des coopératives agricoles.....	97
B- LES OBSTACLES CONJONCTURELS.....	100
1- Manque de subvention des coopératives agricoles	100
2- La crise socio-économique	101
3- La faible distribution des ristournes aux producteurs.....	103
II- DICTATURE DES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES DANS LA LIBERATION DU MARCHÉ AGRICOLE.....	104
A- LA RUDE COMPETITIVITE FACE AUX COPPERATIVES AGRICOLES	104
1- Détérioration des termes d'échange.....	104
2- La mauvaise gestion financière des coopératives agricoles dans le Mbam et Kim.....	106
3- Les conséquences continuent de l'endettement des coopératives agricoles.....	107
B- LES PERSPECTIVES À COURT, MOYEN, ET LONG TERMES	108
1- Les perspectives à court terme	108
2- Les perspectives à moyen terme	112
3- Les perspectives à long terme.....	114
CONCLUSION.....	115

ANNEXES.....	120
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHQUES.....	143
TABLE DES MATIERES	156